

# EMPRUNT OBLIGATAIRE

## PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

MONTANT DE L'EMISSION : 5 MILLIARDS FCFA

7,25% BRUT/AN SUR 3 ANS

Votre investissement, transformé en financement  
réel des entrepreneurs et des ménages

Valeur Nominale ▶

1 000 FCFA

Nombre d'obligations ▶

5 000 000

Période de souscription ▶

Du 15 juillet au 12 octobre 2026

Minimum de souscription ▶

50 obligations, soit 50 000 FCFA



# DOCUMENT D'INFORMATION

Conformément aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Épargne en zone CEMAC, cette opération a été autorisée par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), sous le Visa N° COSUMAF-APE-03/26.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : [ape-bambooemf.com](http://ape-bambooemf.com)

Arrangeur & Chef de file



Syndicat de placement



Visa



Cotation



## **Table des matières**

|        |                                                                              |    |
|--------|------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1)     | Informations d'ordre général.....                                            | 6  |
| 1.1)   | Abréviations et sigles.....                                                  | 7  |
| 1.2)   | Liste des tableaux.....                                                      | 9  |
| 1.3)   | Liste des figures .....                                                      | 11 |
| 1.4)   | Liste des graphiques .....                                                   | 11 |
| 1.5)   | Conditions de diffusion du présent document .....                            | 12 |
| 1.6)   | Avertissements et restrictions .....                                         | 12 |
| 1.6.1) | Avertissements .....                                                         | 12 |
| 1.6.2) | Restrictions .....                                                           | 12 |
| 1.7)   | Préambule .....                                                              | 13 |
| 2)     | Coordonnées et attestations des responsables du document d'information ..... | 15 |
| 2.1)   | L'Emetteur.....                                                              | 16 |
| 2.2)   | L'Arrangeur et Chef de file.....                                             | 18 |
| 2.3)   | Le Conseil juridique.....                                                    | 20 |
| 2.4)   | Le Commissaire aux Comptes.....                                              | 22 |
| 3)     | Résumé Exécutif .....                                                        | 24 |
| 3.1)   | Caractéristiques de l'opération .....                                        | 25 |
| 3.1.1) | Tableau d'amortissement indicatif .....                                      | 25 |
| 3.1.2) | Mécanismes de sécurisation.....                                              | 26 |
| 3.1.3) | Destination des fonds.....                                                   | 26 |
| 3.2)   | Présentation de l'émetteur : BAMBOO EMF S.A. ....                            | 26 |
| 3.2.1) | Profil de l'émetteur.....                                                    | 26 |
| 3.2.2) | Chiffres clés (fin 2025) .....                                               | 27 |
| 3.3)   | Marché de la microfinance au Gabon et positionnement.....                    | 27 |
| 3.4)   | Situation financière (2022 – 2025).....                                      | 27 |
| 3.4.1) | Compte de résultat consolidé (en MFCFA).....                                 | 27 |
| 3.4.2) | Bilan synthétique (en MFCFA).....                                            | 28 |
| 3.5)   | Perspectives financières 2026 – 2029 .....                                   | 28 |
| 3.5.1) | Compte de résultat prévisionnel (en MFCFA).....                              | 28 |
| 3.5.2) | Bilan prévisionnel (en MFCFA) .....                                          | 28 |
| 3.5.3) | Objectifs stratégiques 2026-2029 .....                                       | 29 |
| 3.6)   | Facteurs de risques .....                                                    | 29 |
| 3.6.1) | Risques inhérents à l'activité .....                                         | 29 |
| 3.6.2) | Risques liés à l'opération obligataire.....                                  | 29 |
| 4)     | Présentation du cadre général de l'opération.....                            | 30 |
| 4.1)   | Contexte de l'opération.....                                                 | 31 |
| 4.2)   | Objet de l'opération et destination des fonds.....                           | 31 |
| 4.3)   | Caractéristiques de l'opération.....                                         | 32 |
| 4.4)   | Tableau d'amortissement indicatif de l'emprunt .....                         | 35 |
| 4.5)   | Instruments financiers offerts .....                                         | 35 |

|         |                                                                                          |    |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 4.6)    | Sécurisation et modalités de remboursement de l'emprunt.....                             | 35 |
| 4.6.1)  | Mécanismes de portée générale .....                                                      | 35 |
| 4.6.2)  | Constitution d'une masse des obligataires .....                                          | 36 |
| 4.6.3)  | Privilèges des obligataires.....                                                         | 36 |
| 4.6.4)  | Modalités de remboursement de l'emprunt .....                                            | 36 |
| 4.7)    | Déroulement de l'opération.....                                                          | 37 |
| 4.7.1)  | Période de souscription.....                                                             | 37 |
| 4.7.2)  | Conditions de souscription.....                                                          | 37 |
| 4.7.3)  | Modalités de souscription .....                                                          | 37 |
| 4.7.4)  | Identification des souscripteurs.....                                                    | 38 |
| 4.7.5)  | Authentification des bulletins de souscription .....                                     | 39 |
| 4.7.6)  | Cotation en bourse et cessibilité des obligations .....                                  | 39 |
| 4.7.7)  | Libellé des obligations.....                                                             | 39 |
| 4.7.8)  | Date indicative de jouissance des titres .....                                           | 39 |
| 4.8)    | Syndicat de placement.....                                                               | 39 |
| 4.9)    | Modalités de traitement des ordres.....                                                  | 41 |
| 4.9.1)  | Centralisation .....                                                                     | 41 |
| 4.9.2)  | Règles d'allocation des titres .....                                                     | 41 |
| 4.9.3)  | Règlement des souscriptions à l'émetteur .....                                           | 41 |
| 4.9.4)  | Déclaration des résultats de l'opération .....                                           | 42 |
| 4.9.5)  | Règlement-livraison des titres .....                                                     | 42 |
| 4.10)   | Charges relatives à l'opération .....                                                    | 42 |
| 4.10.1) | Charges supportées par l'émetteur.....                                                   | 42 |
| 4.10.2) | Frais à la charge du souscripteur .....                                                  | 42 |
| 4.11)   | Régime fiscal .....                                                                      | 43 |
| 4.11.1) | Fiscalité applicable aux personnes physiques et morales résidentes de la zone CEMAC..... | 43 |
| 4.11.2) | Fiscalité applicable aux personnes physiques et morales non-résidentes de la zone CEMAC  | 44 |
| 4.12)   | Service financier de l'emprunt.....                                                      | 44 |
| 4.12.1) | Gestion des paiements.....                                                               | 45 |
| 4.12.2) | Surveillance de la conformité .....                                                      | 45 |
| 4.12.3) | Communication.....                                                                       | 45 |
| 4.13)   | Règlement des litiges et juridiction compétente .....                                    | 45 |
| 5)      | Présentation générale de l'Emetteur : BAMBOO EMF S.A.....                                | 46 |
| 5.1)    | Renseignements à caractère général .....                                                 | 47 |
| 5.1.1)  | Fiche signalétique.....                                                                  | 47 |
| 5.1.2)  | Mission et vision de EMF BAMBOO SA.....                                                  | 48 |
| 5.1.3)  | Les valeurs de BAMBOO-EMF SA.....                                                        | 48 |
| 5.1.4)  | Chiffres clés .....                                                                      | 48 |
| 5.1.5)  | Structure et évolution du capital social et de l'actionnariat .....                      | 50 |
| 5.2)    | Gouvernance de l'entreprise.....                                                         | 50 |
| 5.2.1)  | Cadre légal et réglementaire .....                                                       | 50 |

|        |                                                                                    |    |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 5.2.2) | Organigramme .....                                                                 | 51 |
| 5.2.3) | L'Assemblée Générale des Actionnaires .....                                        | 52 |
| 5.2.4) | Les organes d'administration et de contrôle.....                                   | 52 |
| 5.3)   | Présentation du système de contrôle interne .....                                  | 55 |
| 5.3.1) | Principes fondamentaux et organisation du contrôle interne .....                   | 55 |
| 5.3.2) | Les acteurs du contrôle interne .....                                              | 56 |
| 5.4)   | Politique de distribution de dividendes .....                                      | 60 |
| 5.4.1) | Dispositions légales.....                                                          | 60 |
| 5.4.2) | Dispositions statutaires.....                                                      | 61 |
| 5.5)   | Capital humain .....                                                               | 61 |
| 5.5.1) | Evolution de l'effectif entre 2023 et janvier 2026 .....                           | 62 |
| 5.5.2) | Répartition du personnel par catégorie professionnelle au 31 janvier 2026.....     | 62 |
| 5.5.3) | Répartition par genre .....                                                        | 62 |
| 5.5.4) | Répartition par tranches d'âge.....                                                | 63 |
| 5.5.5) | Répartition par ancienneté .....                                                   | 63 |
| 5.6)   | Système d'information .....                                                        | 63 |
| 5.6.1) | Le Core Banking .....                                                              | 64 |
| 5.6.2) | Les moyens de paiement.....                                                        | 65 |
| 5.6.3) | Le reporting réglementaire .....                                                   | 65 |
| 5.7)   | Historique de BAMBOO-EMF sur le marché financier de l'Afrique Centrale .....       | 65 |
| 5.8)   | Notation de crédit de l'Emetteur BAMBOO-EMF .....                                  | 65 |
| 6)     | Présentation du marché de la Microfinance au Gabon .....                           | 66 |
| 6.1)   | Evolutions des principaux agrégats macroéconomiques .....                          | 67 |
| 6.1.1) | Evolution des principaux agrégats macroéconomiques.....                            | 67 |
| 6.1.2) | Perspectives économiques .....                                                     | 69 |
| 6.2)   | Activités de la Microfinance au Gabon .....                                        | 69 |
| 6.2.1) | Définition.....                                                                    | 69 |
| 6.2.2) | Présentation du Cadre réglementaire des Etablissements de Microfinance (EMF) ..... | 70 |
| 6.2.3) | Typologies des Etablissements de Microfinance (EMF) .....                          | 73 |
| 6.3)   | Panorama du marché de la microfinance Gabonais à fin 2024 .....                    | 74 |
| 6.3.1) | Evolution du total bilan .....                                                     | 75 |
| 6.3.2) | Evolution des dépôts.....                                                          | 76 |
| 6.3.3) | Évolution des crédits à la clientèle .....                                         | 77 |
| 6.3.4) | Evolution de la trésorerie nette.....                                              | 77 |
| 7)     | Activité de BAMBOO EMF SA.....                                                     | 79 |
| 7.1)   | Produits et services .....                                                         | 80 |
| 7.1.1) | Offre de crédit.....                                                               | 80 |
| 7.1.2) | Offre de collecte de dépôts .....                                                  | 82 |
| 7.1.3) | Service de transfert d'argent.....                                                 | 85 |
| 7.1.4) | Produits de bancassurance.....                                                     | 85 |
| 7.2)   | Clientèle et performance commerciale .....                                         | 85 |

|         |                                                                             |     |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------|-----|
| 7.3)    | Réseau de distribution .....                                                | 87  |
| 7.3.1)  | Réseau en propre .....                                                      | 87  |
| 7.3.2)  | Réseau digital (Digital Banking).....                                       | 88  |
| 7.3.3)  | Réseau en partenariat avec les tiers .....                                  | 91  |
| 7.4)    | Centre de Gestion Clientèle .....                                           | 92  |
| 7.5)    | Partenariats .....                                                          | 92  |
| 7.5.1)  | Partenaires techniques .....                                                | 92  |
| 7.5.2)  | Partenaires financiers et de paiement .....                                 | 94  |
| 7.5.3)  | Assurances.....                                                             | 94  |
| 7.5.4)  | Partenaires de transfert d'argent .....                                     | 94  |
| 7.5.5)  | Autres partenaires .....                                                    | 95  |
| 8)      | Situation financière de BAMBOO-EMF .....                                    | 96  |
| 8.1)    | Analyse de la production de crédits .....                                   | 97  |
| 8.1.1)  | Evolution de la production à fin 2025 .....                                 | 97  |
| 8.1.2)  | Evolution du portefeuille de créances à fin 2025 .....                      | 99  |
| 8.1.3)  | Evolution du coût du risque à fin 2025.....                                 | 100 |
| 8.2)    | Analyse de la rentabilité et la situation patrimoniale de BAMBOO – EMF..... | 101 |
| 8.2.1)  | Compte de résultat de BAMBOO – EMF 2022 – 2025 .....                        | 101 |
| 8.2.2)  | Analyse des indicateurs de performance et de structure financière .....     | 104 |
| 8.2.3)  | Les Ratios d'endettement .....                                              | 114 |
| 8.2.4)  | Analyse des ratios réglementaires.....                                      | 115 |
| 9)      | Performances extra-financières .....                                        | 117 |
| 9.1)    | Principes de la politique environnementale.....                             | 118 |
| 9.2)    | Système de gestion des risques environnementaux et sociaux (SGRES).....     | 119 |
| 9.2.1)  | Démarche générale .....                                                     | 119 |
| 9.2.2)  | Etapas clés du SGRES .....                                                  | 120 |
| 9.3)    | Rôles et responsabilités des parties prenantes .....                        | 122 |
| 10)     | Perspectives et prévisions financières .....                                | 124 |
| 10.1)   | Orientations stratégiques et perspectives .....                             | 125 |
| 10.1.1) | Objectifs spécifiques .....                                                 | 125 |
| 10.1.2) | Axes stratégiques et moyens d'intervention .....                            | 126 |
| 10.2)   | Perspectives financières .....                                              | 130 |
| 10.2.1) | Compte de résultat prévisionnel 2026-2029 .....                             | 131 |
| 10.2.2) | Bilan 2026-2029 .....                                                       | 133 |
| 11)     | Facteurs de risques.....                                                    | 135 |
| 11.1)   | Identification des facteurs de risques.....                                 | 136 |
| 11.2)   | Risques inhérents à l'activité de BAMBOO-EMF .....                          | 137 |
| 11.2.1) | Le risque stratégique .....                                                 | 137 |
| 11.2.2) | Le risque géopolitique.....                                                 | 137 |
| 11.2.3) | Le risque financier.....                                                    | 138 |
| 11.2.4) | Le risque opérationnel.....                                                 | 139 |

|         |                                         |     |
|---------|-----------------------------------------|-----|
| 11.2.5) | Le risque de conformité.....            | 139 |
| 11.2.6) | Le risque de cybersécurité.....         | 140 |
| 11.3)   | Risques liés à l'opération.....         | 142 |
| 11.3.1) | Le risque de défaut.....                | 142 |
| 11.3.2) | Le risque de liquidité .....            | 142 |
| 11.3.3) | Le risque réglementaire .....           | 142 |
| 12)     | Litiges et affaires contentieuses ..... | 143 |

# **1. INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

---

## 1.1) Abréviations et sigles

| Sigles   | Définitions                                                                                                      |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ABS      | Africa Bright Securities                                                                                         |
| AFG      | Atlantic Financial Group                                                                                         |
| AGE      | Assemblée Générale Extraordinaire                                                                                |
| AGO      | Assemblée Générale Ordinaire                                                                                     |
| AGR      | Activités Génératrices de Revenus                                                                                |
| APE      | Appel Public à l'Épargne                                                                                         |
| B.P.     | Boîte Postale                                                                                                    |
| BFR      | Besoin en Fonds de Roulement                                                                                     |
| BVMAC    | Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale                                                              |
| CAC      | Commissaire aux Comptes                                                                                          |
| CAF      | Capacité d'Autofinancement                                                                                       |
| CEMAC    | Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale                                                         |
| CGC      | Centre de Gestion Clientèle                                                                                      |
| COBAC    | Commission Bancaire de l'Afrique Centrale                                                                        |
| COBIT    | Control Objectives for Information and Related Technology                                                        |
| CoDir    | Comité de Direction                                                                                              |
| COSUMAF  | Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale                                             |
| DAT      | Dépôt À Terme                                                                                                    |
| DCU      | Dépositaire Central Unique                                                                                       |
| EES      | Evaluation Environnementale Stratégique                                                                          |
| EIE      | Etude d'Impact sur l'Environnement                                                                               |
| EMF      | Etablissement de Microfinance                                                                                    |
| ESG      | Environnement, Social, Gouvernance                                                                               |
| FCFA     | Franc de la Communauté Financière Africaine                                                                      |
| FMI      | Fonds Monétaire International                                                                                    |
| FR       | Fonds de Roulement                                                                                               |
| GIE      | Groupement d'Intérêt Economique                                                                                  |
| GIMAC    | Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale                                                         |
| HARDIE   | Humanisme, Agilité, Résilience, Diversité, Innovation, Eco Responsabilité                                        |
| IRCM     | Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers                                                                       |
| ISIN     | International Securities Identification Number                                                                   |
| ISO      | International Organization for Standardization                                                                   |
| MEFDPCLC | Ministère de l'Economie, des Finances, de la Dette et des Participations, Chargé de la Lutte Contre la Vie-Chère |
| NPL      | Non-Performing Loans                                                                                             |
| OHADA    | Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires                                               |
| ONG      | Organisation Non Gouvernementale                                                                                 |
| OPCVM    | Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières                                                        |
| PCI DSS  | Payment Card Industry Data Security Standard                                                                     |
| PGE      | Produit Global d'Exploitation                                                                                    |
| PIB      | Produit Intérieur Brut                                                                                           |
| PME      | Petites et Moyennes Entreprises                                                                                  |
| PMI      | Petites et Moyennes Industries                                                                                   |

| Sigles | Définitions                                                |
|--------|------------------------------------------------------------|
| PNF    | Produit Net Financier                                      |
| RAI    | Résultat Avant Impôts                                      |
| RBE    | Résultat Brut d'Exploitation                               |
| RCCM   | Registre du Commerce et du Crédit Mobilier                 |
| ROA    | Return On Assets                                           |
| ROE    | Return On Equity                                           |
| RSE    | Responsabilité Sociétale des Entreprises                   |
| S.A.   | Société Anonyme                                            |
| SCG-Ré | Société Commerciale Gabonaise de Réassurance               |
| SDB    | Société de Bourse                                          |
| SFD    | Système Financier Décentralisé                             |
| SFE    | Salam Financial Exchanges                                  |
| SGES   | Système de Gestion Environnementale et Sociale             |
| SGRES  | Système de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux |
| SI     | Système d'Information                                      |
| SICAV  | Sociétés d'Investissement à Capital Variable               |
| TCAC   | Taux de Croissance Annuel Composé                          |
| TCAM   | Taux de Croissance Annuel Moyen                            |
| TPE    | Très Petites Entreprises                                   |
| UBA    | United Bank for Africa                                     |
| UEMOA  | Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine              |
| UMAC   | Union Monétaire de l'Afrique Centrale                      |
| VIP    | Very Important Person                                      |

## 1.2) Liste des tableaux

|                                                                                                              |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 1 : Caractéristiques de l'opération .....                                                            | 34  |
| Tableau 2 : Tableau d'amortissement indicatif de l'emprunt.....                                              | 35  |
| Tableau 3 : Modalités de remboursement de l'emprunt .....                                                    | 37  |
| Tableau 4 : Identification des souscripteurs.....                                                            | 39  |
| Tableau 5 : Syndicat de placement .....                                                                      | 40  |
| Tableau 6 : Fiche signalétique de BAMBOO .....                                                               | 48  |
| Tableau 7 : Structure de l'actionnariat .....                                                                | 50  |
| Tableau 8 : Composition du Conseil d'Administration .....                                                    | 53  |
| Tableau 9 : Récapitulatif des normes prudentielles de la COBAC .....                                         | 73  |
| Tableau 10 : caractéristiques des établissements de microfinance en fonction des différentes catégories..... | 74  |
| Tableau 11 : Principaux agrégats financiers des Etablissements de Microfinance .....                         | 75  |
| Tableau 12 : Avantages de la tontine pour BAMBOO-EMF et ses clients .....                                    | 84  |
| Tableau 13 : Portefeuille de crédit par type de client .....                                                 | 86  |
| Tableau 14 : Portefeuille de crédit par secteur .....                                                        | 87  |
| Tableau 15 : Evolution et synthèse des indicateurs clés du digital banking .....                             | 88  |
| Tableau 16 : Evolution annuelle des performances de l'activité de digital banking .....                      | 89  |
| Tableau 17 : Evolution de la qualité des opérations.....                                                     | 89  |
| Tableau 19 : Liste de stations banking .....                                                                 | 91  |
| Tableau 20 : Partenaires techniques .....                                                                    | 94  |
| Tableau 21 : Partenaires de transfert d'argent .....                                                         | 95  |
| Tableau 22 : Evolution de la production de crédit.....                                                       | 97  |
| Tableau 23 : Suivi du portefeuille de créances .....                                                         | 99  |
| Tableau 24 : Evolution du coût du risque .....                                                               | 100 |
| Tableau 25 : Coût annuel du risque .....                                                                     | 101 |
| Tableau 26 : Comptes de résultat 2022-2025.....                                                              | 102 |
| Tableau 27 : Bilans 2022 - 2025 .....                                                                        | 104 |
| Tableau 28 : Tableaux de flux de trésorerie 2022-2025.....                                                   | 107 |
| Tableau 29 : Evolution du Hors Bilan 2022-2025 .....                                                         | 109 |
| Tableau 30 : ROE 2022-2025.....                                                                              | 110 |
| Tableau 31 : ROA 2022-2025 .....                                                                             | 111 |
| Tableau 32 : Evolution du Fonds de Roulement entre 2022 et 2025 .....                                        | 111 |
| Tableau 33 : Evolution du BFR entre 2022 et 2025 .....                                                       | 112 |
| Tableau 34 : Evolution du ratio d'endettement global entre 2022 et 2025.....                                 | 114 |
| Tableau 35 : Evolution du ratio d'endettement à terme entre 2022 et 2025 .....                               | 114 |
| Tableau 36 : Evolution des ratios réglementaires entre 2022 et 2025 .....                                    | 116 |
| Tableau 37 : Impacts potentiels des risques sur BAMBOO-EMF et ses clients .....                              | 120 |
| Tableau 38 : Etapes clés d'instruction d'un crédit en tenant compte du SGRES.....                            | 120 |
| Tableau 39 : Plan d'utilisation des fonds issus de l'opération .....                                         | 126 |
| Tableau 40 : Liste des services GIMAC Pay à implémenter.....                                                 | 128 |
| Tableau 41 : Opportunités de l'adhésion au réseau GIMAC pour BAMBOO et sa clientèle .....                    | 130 |
| Tableau 42 : Comptes de résultat prévisionnels 2026-2029.....                                                | 131 |

|                                                                |     |
|----------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 43 : Bilans prévisionnels 2026 - 2029 .....            | 133 |
| Tableau 44 : Liste des litiges et affaires contentieuses ..... | 144 |

### 1.3) Liste des figures

|                                                           |     |
|-----------------------------------------------------------|-----|
| Figure 1 : Organigramme de BAMBOO-EMF .....               | 51  |
| Figure 2 : Dispositif du système de contrôle interne..... | 56  |
| Figure 3 : Les acteurs du contrôle interne .....          | 57  |
| Figure 4 : Produits de bancassurance .....                | 85  |
| Figure 5 : Evolution du réseau d'agences.....             | 88  |
| Figure 6 : Répartition des stations banking .....         | 91  |
| Figure 7 : Objectifs d'évolution de l'activité.....       | 125 |

### 1.4) Liste des graphiques

|                                                                             |    |
|-----------------------------------------------------------------------------|----|
| Graphique 1 : Evolution du personnel entre 2023 et janvier 2026 .....       | 62 |
| Graphique 2 : Répartition du personnel par catégorie professionnelle.....   | 62 |
| Graphique 3 : Répartition du personnel par genre .....                      | 62 |
| Graphique 4 : Pyramide des âges.....                                        | 63 |
| Graphique 5 : Répartition du personnel par ancienneté.....                  | 63 |
| Graphique 6 : Taux de croissance du PIB réel .....                          | 68 |
| Graphique 7 : Evolution du solde budgétaire et du taux d'endettement .....  | 68 |
| Graphique 8 : Evolution du solde extérieur et des réserves de change .....  | 69 |
| Graphique 9 : Total bilan des EMF en zone CEMAC.....                        | 76 |
| Graphique 10 : Evolution des dépôts au Gabon .....                          | 77 |
| Graphique 11 : Evolution des crédits au Gabon.....                          | 77 |
| Graphique 12 : Evolution des excédents de trésorerie nette au Gabon .....   | 78 |
| Graphique 13 : Evolution des segments de clientèle .....                    | 86 |
| Graphique 14 : Evolution du portefeuille de crédit par type de client ..... | 86 |

## 1.5) Conditions de diffusion du présent document

En application des dispositions légales et réglementaires relatives à l'Appel Public à l'Epargne sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale, le présent Document d'information visé sera :

- Largement diffusé dans tous les Etats membres de la zone CEMAC ;
- Tenu à la disposition du public au siège social de la COSUMAF et publié sur son site web à l'adresse : [www.cosumaf.org](http://www.cosumaf.org) ;
- Tenu à la disposition du public au siège social de la BVMAC et publié sur son site à l'adresse : [www.bvm-ac.org](http://www.bvm-ac.org) ;
- Mis à disposition gratuitement pour consultation au siège de BAMBOO EMF SA ou dans l'une quelconque des agences de son réseau ou sur son site web à l'adresse : [www.ape-bambooemf.com](http://www.ape-bambooemf.com) ;
- Mis à disposition gratuitement pour consultation au siège social d'Africa Bright Securities, Arrangeurs et Chef de file de l'opération et publiés sur le site web : [www.africabright.com](http://www.africabright.com) ;
- Mis à disposition aux sièges sociaux respectifs des agents placeurs de l'opération ;
- Transmis sans frais à toute personne qui en ferait la demande.

## 1.6) Avertissements et restrictions

### 1.6.1) Avertissements

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement financier comporte des risques et que la valeur des titres est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs externes ou internes à l'émetteur.

Conformément aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Epargne sur le Marché Financier Régional de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, l'opération d'emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne (APE) a fait l'objet d'une demande de visa auprès de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF). Cette opération a obtenu le visa de la COSUMAF sous le numéro : **COSUMAF-APE-03/26**.

Le visa du document d'information de l'opération accordé par la COSUMAF n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés ou de l'information diffusée. Le visa accordé à l'opération « **EMF BAMBOO 7,25% Brut 2026-2029** » atteste que le document d'information examiné par la COSUMAF est complet et comporte les informations pertinentes, cohérentes, claires et compréhensibles pour les investisseurs. Le visa accordé par la COSUMAF ne constitue pas une garantie contre les risques de marché. Le document d'information est établi sous la seule responsabilité de l'émetteur.

### 1.6.2) Restrictions

Le présent document d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'achat d'instruments financiers objet de la présente émission.

Les personnes en possession du présent document sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière d'Appel Public à l'Epargne.

Chaque établissement membre du syndicat de placement n'offrira les titres objets du Document d'information à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans le pays où il formulera son offre.

Ni la COSUMAF, ni l'Emetteur, ni l'Arrangeur et Chef de file n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois et règlements par l'un des membres du syndicat de placement.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de la COSUMAF et de l'instruction N° 05-23 du 05 décembre 2023 relative au contenu du document d'information établi dans le cadre d'un appel public à l'épargne, le présent Document d'Information porte sur l'organisation de l'Emetteur, sa situation financière, son activité et l'évolution de celle-ci, ainsi que sur les caractéristiques de l'opération envisagée.

Le contenu de ce Document a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, auprès de BAMBOO-EMF SA.

Conformément aux textes en vigueur, le présent Document d'Information doit être :

- Remis ou adressé sans frais à toute personne physique ou morale dont la souscription (ou l'achat) est sollicitée ou qui en fait la demande, dans la limite du stock disponible ;
- Tenu à la disposition du public au siège de l'Emetteur et dans les établissements membres du syndicat de placement, chargés de recueillir les souscriptions (ou les achats).

Dans le présent Document d'Information, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement ou que le contexte ne s'y prête pas, toute référence à « Franc CFA » ou « XAF » vise le « Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale ».

## 1.7) Préambule

BAMBOO-EMF S.A sera désignée dans le présent Document d'Information par son nom commercial « **BAMBOO** », « l'Emetteur » ou « la Société ».

En application des dispositions de l'instruction COSUMAF N° 05-23 du 5 décembre 2023 relative au contenu du document d'information établi dans le cadre d'un appel public à l'épargne, le présent Document d'Information porte, notamment, sur l'organisation de la Société, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ledit Document d'Information a été préparé par Africa Bright Securities conformément aux modalités fixées par l'instruction de la COSUMAF cité plus haut.

Le contenu de ce Document d'Information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, ci-après :

- Les états financiers au format de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) de BAMBOO-EMF pour les exercices clos au 31 décembre sur la période allant de 2023 à 2025 ;
- Les procès-verbaux des conseils d'administration, des Assemblées Générales ordinaires, et des Assemblées Générales Extraordinaires de BAMBOO-EMF pour les exercices clos au 31 décembre sur la période allant de 2023 à 2025 ;

- Les rapports généraux des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de BAMBOO-EMF pour les exercices clos au 31 décembre sur la période allant de 2023 à 2025 ;
- Procès-verbal du Conseil d'administration de BAMBOO-EMF, autorisant l'opération d'emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne (APE) ;
- Le plan de développement stratégique de BAMBOO – EMF 2026-2031 ;
- Le business plan contenant les prévisions 2026-2028 telles qu'établies par le Management de BAMBOO-EMF.

Conformément aux dispositions de la COSUMAF, le présent Document d'information doit être mis à la disposition, sans frais, de toute personne dont la souscription est sollicitée.

## **2. COORDONNÉES ET ATTESTATIONS DES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'INFORMATION**

---

## 2.1) L'Emetteur

|                                |                                                                                          |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dénomination ou raison sociale | BAMBOO EMF S.A.                                                                          |
| Représentant légal             | MBOUI ONDO Jovite Claude Christian                                                       |
| Fonction                       | Directeur Général                                                                        |
| Adresse                        | Boulevard Triomphal Omar BONGO, en face MBOLO. Boite Postale : 16100, Libreville - Gabon |
| Numéro de téléphone            | (+241) 60 41 21 21 / 077 41 21 21                                                        |
| Adresse électronique           | <a href="mailto:service.client@bamboo-emf.com">service.client@bamboo-emf.com</a>         |

## **ATTESTATION DU REPRESENTANT DE L'EMETTEUR, RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION**

En ma qualité de Directeur Général de EMF BAMBOO SA, je soussigné, Jovite Claude Christian MBOUI ONDO, certifie par la présente la véracité des données exposées au sein de ce Document d'Information.

J'assume l'entière responsabilité du contenu ici présenté et confirme que les informations fournies reflètent fidèlement la réalité de l'entreprise. Ce document a été élaboré pour permettre aux investisseurs de disposer d'une vision transparente et complète sur :

- L'organisation et l'activité de EMF BAMBOO SA ;
- Sa structure financière, ses résultats et son patrimoine ;
- Les risques ainsi que les perspectives de développement ;
- Les caractéristiques et droits liés aux titres financiers proposés.

Je garantis qu'aucun fait significatif n'a été passé sous silence et que le document ne contient aucune mention susceptible d'en altérer la compréhension ou la portée pour le lecteur.

Fait à Libreville, le 20 avril 2026

  
**Signature**  




## 2.2) L'Arrangeur et Chef de file

|                                |                                                                                                         |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dénomination ou raison sociale | Africa Bright Securities                                                                                |
| Représentant légal             | Yves NTCHOUMOU                                                                                          |
| Fonction                       | Directeur Général                                                                                       |
| Adresse                        | 316, Rue Victoria - Immeuble Victoria (5ème étage) - Bonanjo.<br>Boite Postale 15451 Douala - Cameroun. |
| Numéro de téléphone            | (+237) 233 43 06 24                                                                                     |
| Adresse électronique           | <a href="mailto:y.ntchoumou@africabright.com">y.ntchoumou@africabright.com</a>                          |

## ATTESTATION DE L'ARRANGEUR ET CHEF DE FILE

Nous, soussignés Africa Bright Securities, agissant en qualité d'Arrangeur et Chef de file de l'opération d'Emprunt Obligataire « **EMF BAMBOO 7,25% Brut 2026-2029** », attestons avoir mis en œuvre les diligences d'usage conformément aux standards professionnels.

Ces diligences ont été effectuées dans le but de nous assurer de la sincérité, de la cohérence et de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent Document d'Information, élaboré sous notre responsabilité de conseil et d'accompagnement de l'Émetteur.

Sur la base de nos travaux et des vérifications opérées, nous certifions que les données présentées permettent aux investisseurs d'apprécier en toute transparence la situation patrimoniale et financière de la société BAMBOO-EMF SA, ainsi que les caractéristiques des titres offerts.

Fait à Douala, le 07 mai 2026



**Yves NTCHOUMOU**  
Directeur Général

## 2.3) Le Conseil juridique

|                                |                                                                                               |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dénomination ou raison sociale | CHAZAI WAMBA                                                                                  |
| Représentant légal             | Aurélie CHAZAI                                                                                |
| Fonction                       | Associée Gérante                                                                              |
| Adresse                        | Immeuble Onyx, 3ème étage, Avenue du Général de Gaulle. Boite Postale 4937 Douala - Cameroun. |
| Numéro de téléphone            | (+237) 233 43 26 17 / 697 02 62 43                                                            |
| Adresse électronique           | <a href="mailto:contact@chazai-wamba.com">contact@chazai-wamba.com</a>                        |

## ATTESTATION DE CONFORMITE ET DE REGULARITE DU CONSEIL JURIDIQUE

La présente attestation a pour objet de se prononcer quant à la légalité et à la conformité de l'opération d'emprunt obligataire par appel public à l'épargne « **EOBAMBOO-EMF 7,25% Brut 2026-2029** » envisagée par BAMBOO EMF S.A sur le marché financier de l'Afrique Centrale.

Pour ce faire, à la demande de l'Emetteur, nous soussignés, SCP CHAZAI WAMBA, Société Civile Professionnelle d'Avocats au Barreau du Cameroun, Conseil juridique de l'Emetteur, déclarons avoir mené les diligences suivantes :

- L'analyse des caractéristiques de l'Opération et le conseil de l'Arrangeur sur diverses problématiques y afférentes ;
- L'assistance dans la finalisation des éléments de la documentation de l'Opération ;

Et attestons que l'opération objet du présent Document d'Information est conforme tant aux dispositions statutaires de BAMBOO EMF, qu'à celles du Règlement Général de la COSUMAF, ainsi qu'à celles de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

A notre connaissance, les données du présent Document d'Information sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les risques et les perspectives de l'Emetteur et sur les droits attachés aux titres offerts ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Douala, le 12 mai 2026



**Pour le Conseil Juridique**

Me Aurélie CHAZAI

SCP CHAZAI WAMBA

Avenue de Gaulle, Immeuble Onyx

B.P. 4937 Douala - Cameroun

[www.chazai-wamba.com](http://www.chazai-wamba.com) / [achazai@chazai-wamba.com](mailto:achazai@chazai-wamba.com)

## 2.4) Le Commissaire aux Comptes

|                                |                                                                            |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Dénomination ou raison sociale | Cabinet Consortium AA                                                      |
| Représentant légal             | AKOUMBOU Andy Ngolebe                                                      |
| Fonction                       | Directeur Général                                                          |
| Adresse                        | Louis, descente de Jeanne EBORI. Boite Postale 6447<br>Libreville - Gabon. |
| Numéro de téléphone            | (+241) 66 00 19 74                                                         |
| Adresse électronique           | <a href="mailto:andy.akoumbou@c2agabon.com">andy.akoumbou@c2agabon.com</a> |

**Cabinet Consortium AA**  
Commissariat aux Comptes  
Cabinet d'expertise comptable et Conseil agréé  
CEMAC n° SEC 103  
Tel : 011 44 00 50 | BP : 6447  
Courriel : [contact@c2agabon.com](mailto:contact@c2agabon.com)  
[deve.manguila@c2agabon.com](mailto:deve.manguila@c2agabon.com)

**Andy AKOUMBOU**  
Commissaire aux comptes  
Expert-Comptable agréé CEMAC n° 573  
Expert Judiciaire inscrit près de la cour  
d'Appel de Libreville  
Courriel : [andy.akoumbou@c2agabon.com](mailto:andy.akoumbou@c2agabon.com)

## Attestation du Commissaire Aux Comptes

*Relative à la note d'appel, intitulée « teaser » dans le cadre de la formalisation d'un APE*

À la demande de la Direction Générale de la société BAMBOO-EMF SA, et dans le cadre de l'opération d'Appel Public à l'Épargne relative à l'Emprunt Obligataire « **EOBAMBOO-EMF 7,25% Brut 2026-2029** », nous avons procédé à l'examen des données comptables et financières figurant dans le présent Document d'Information.

Conformément aux normes professionnelles ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons jugées nécessaires. Nos travaux ont principalement consisté à vérifier la parfaite concordance des informations chiffrées avec les états financiers audités de la société.

Pour l'établissement de ce Document d'Information, les rapports d'opinion émis au titre des exercices clos le 31 décembre 2022, 2023 et 2024 ont été dûment pris en considération.

Sur la base des vérifications effectuées, nous n'avons aucune observation à formuler quant à la sincérité et à la cohérence des informations financières et comptables présentées dans ce document.

Fait à Libreville le 20 mai 2026



Associé, Expert-Comptable  
agréé CEMAC n° 573

## **3. RESUME EXECUTIF**

---

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de développement stratégique, BAMBOO EMF S.A. envisage de mobiliser 05 (cinq) milliards Francs CFA à travers l'émission obligataire « EMF BAMBOO 7,25% Brut 2026-2029 », dans le cadre d'un appel public à l'épargne sur le marché financier de l'Afrique centrale. Cette opération vise à diversifier les sources de financement de l'institution, renforcer sa structure bilancielle et soutenir la croissance de son portefeuille de crédits, dans un contexte d'expansion progressive de ses activités.

### 3.1) Caractéristiques de l'opération

|                                   |                                                         |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Emetteur                          | BAMBOO EMF S.A. — EMF de 2ème catégorie agréée au Gabon |
| Dénomination                      | EMF BAMBOO 7,25% Brut 2026-2029                         |
| Montant de l'émission             | 5 000 000 000 FCFA (Cinq milliards)                     |
| Nombre de titres                  | 5 000 000 obligations                                   |
| Valeur nominale / prix d'émission | 1 000 FCFA — émission au pair (100%)                    |
| Taux d'intérêt                    | 7,25% brut par an                                       |
| Maturité                          | 3 ans                                                   |
| Différé en capital                | 1 an                                                    |
| Paieement des intérêts            | Semestriel                                              |
| Amortissement du capital          | 1/4 du capital par semestre (années 2 et 3)             |
| Minimum de souscription           | 50 obligations (soit 50 000 FCFA)                       |
| Période de souscription           | Du 15 juillet au 12 octobre 2026                        |
| Place de cotation                 | BVMAC (compartiment obligataire)                        |
| Forme des titres                  | Dématérialisée (inscrits dans les livres du DCU)        |
| Arrangeur & Chef de file          | Africa Bright Securities (COSUMAF-SDB-02-2020)          |
| Régime fiscal                     | IRCM applicable selon pays de résidence                 |

#### 3.1.1) Tableau d'amortissement indicatif

| Date            | Capital début (MFCFA) | Intérêts (MFCFA) | Capital amorti (MFCFA) | Service de la dette (MFCFA) | Capital restant (MFCFA) |
|-----------------|-----------------------|------------------|------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| 14 octobre 2026 | 5 000                 | —                | —                      | —                           | 5 000                   |
| 13 avril 2027   | 5 000                 | 181,25           | —                      | 181,25                      | 5 000                   |
| 14 octobre 2027 | 5 000                 | 181,25           | —                      | 181,25                      | 5 000                   |
| 13 avril 2028   | 5 000                 | 181,25           | 1 250                  | 1 431,25                    | 3 750                   |
| 14 octobre 2028 | 3 750                 | 135,94           | 1 250                  | 1 385,94                    | 2 500                   |
| 13 avril 2029   | 2 500                 | 90,63            | 1 250                  | 1 340,63                    | 1 250                   |
| 14 octobre 2029 | 1 250                 | 45,31            | 1 250                  | 1 295,31                    | —                       |

### **3.1.2) Mécanismes de sécurisation**

- Nantissement total d'un compte d'opérations créditeur domicilié dans les livres d'Orabank Gabon, avec flux mensuel garanti de 500 MFCFA minimum
- Compte séquestre dédié au remboursement, abondé mensuellement du 1/6e de chaque semestrialité (principal + intérêts)
- Compte de paiement approvisionné 3 jours avant chaque échéance et transféré à la banque de règlement le jour J
- Nantissement total du compte séquestre et du compte de paiement au profit des investisseurs
- Émission de billets à ordre d'un montant équivalent à chaque échéance de l'emprunt
- Constitution d'une masse des obligataires (art. 785 OHADA) dotée de la personnalité juridique

### **3.1.3) Destination des fonds**

Les 5 milliards FCFA levés seront intégralement alloués à l'expansion du portefeuille de crédits, ciblant principalement deux segments : (i) les salariés (fonctionnaires et employés du secteur privé) et (ii) les commerçants et opérateurs du secteur informel (AGR). Cette levée accompagnera également le déploiement de solutions digitales (monétique, mobile money, interopérabilité GIMAC).

## **3.2) Présentation de l'émetteur : BAMBOO EMF S.A.**

### **3.2.1) Profil de l'émetteur**

BAMBOO EMF S.A. est un établissement de microfinance de 2ème catégorie (collecte de dépôts + octroi de crédit), constitué en Société Anonyme de droit gabonais (OHADA), agréé par la COBAC.

Opérationnelle depuis 2022, après acquisition du portefeuille de Salam Financial Exchanges (SFE), l'institution a connu une croissance organique exceptionnelle : ses comptes actifs sont passés de 6 670 en 2023 à près de 26 900 en 2025 (+303%), le plaçant dans le top 3 des ressources collectées sur la période.

Le modèle s'appuie sur quatre lignes de services complémentaires :

- Crédit (salariés, AGR, tontines) ;
- Collecte d'épargne ;
- Transferts d'argent et bancassurance, déployées via un réseau multicanal (14 agences, 70 stations banking partenaires ;
- Application mobile, et dès avril 2026 une interopérabilité CEMAC via GIMAC Pay).

### 3.2.2) Chiffres clés (fin 2025)

|                          |                                                   |
|--------------------------|---------------------------------------------------|
| Clients actifs           | > 23 900                                          |
| Réseau physique          | 14 agences + 70 stations banking                  |
| Crédits octroyés (cumul) | > 17 milliards FCFA — > 2 000 projets financés    |
| Encours de crédits       | 9 762 MFCFA                                       |
| Dépôts collectés         | 15 833 MFCFA                                      |
| Total bilan              | 18 980 MFCFA                                      |
| Résultat net 2025        | 122 MFCFA (ROE : 12,8%)                           |
| Part de marché (2024)    | ~12% des dépôts / ~9% des encours crédit au Gabon |

## 3.3) Marché de la microfinance au Gabon et positionnement

Le secteur gabonais de la microfinance compte environ 14 EMF agréés (au 31/12/2024). Le total bilan du secteur dépasse 100 milliards FCFA sur la zone CEMAC, avec un marché intérieur gabonais en croissance tirée par les dépôts (+11% annuels en moyenne) et les crédits. Le contexte macroéconomique gabonais est marqué par une reprise post-Covid consolidée (croissance du PIB réel estimée à +3% en 2025) et une transition politique post-août 2023 dont les effets restent à surveiller sur l'environnement réglementaire.

BAMBOO EMF s'est imposée en quatre années comme le 2ème ou 3ème acteur en termes de dépôts collectés sur le marché gabonais, avec une croissance organique exceptionnelle des comptes actifs (de 6 670 en 2023 à ~26 900 en 2025, soit +303%). Son positionnement différencié repose sur l'accessibilité digitale, la couverture territoriale (au second semestre 2026) et la qualité de service (Centre de Gestion Clientèle, 30 128 requêtes traitées depuis 2022)

## 3.4) Situation financière (2022 – 2025)

### 3.4.1) Compte de résultat consolidé (en MFCFA)

| Indicateur                          | 2022   | 2023   | 2024  | 2025  |
|-------------------------------------|--------|--------|-------|-------|
| Produit Net Financier (PNF)         | 114    | 1088   | 2292  | 2423  |
| Produit Global d'Exploitation (PGE) | 114    | 1126   | 2318  | 2442  |
| Résultat Brut d'Exploitation (RBE)  | -283   | 158    | 534   | 526   |
| Résultat net                        | -417   | -163   | 94    | 122   |
| ROE                                 | -40,8% | -66,3% | 11,8% | 12,9% |
| Coefficient d'exploitation          | 454%   | 109%   | 91%   | 91%   |

### 3.4.2) Bilan synthétique (en MFCFA)

| Rubrique                   | 2022  | 2023   | 2024   | 2025   |
|----------------------------|-------|--------|--------|--------|
| Total Actif                | 6 784 | 17 032 | 20 598 | 18 980 |
| Crédits à la clientèle     | 2 015 | 7 982  | 9 703  | 9 762  |
| Trésorerie actif           | 2 507 | 3 790  | 2 654  | 3 299  |
| Fonds propres              | 1 024 | 245    | 799    | 952    |
| Dépôts clientèle           | 5 288 | 13 624 | 14 728 | 15 833 |
| Ratio d'endettement global | –     | 0      | 2,25   | 1,57   |

BAMBOO EMF a franchi le seuil de rentabilité en 2024 et consolide ses résultats en 2025 (+30% de résultat net). La forte expansion des dépôts collectés (x3,0 sur 2022-2025) constitue le socle de liquidité. Le coefficient d'exploitation, qui se stabilise à 91% entre 2024 et 2025, traduit une structure de charges encore élevée, caractéristique d'une institution en phase d'investissement et de montée en puissance. Les ratios prudentiels COBAC sont respectés. L'endettement financier, introduit en 2024, demeure maîtrisé (ratio terme à 0,60 en 2025).

## 3.5) Perspectives financières 2026 – 2029

### 3.5.1) Compte de résultat prévisionnel (en MFCFA)

| Indicateur                          | 2026  | 2027  | 2028  | 2029  |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Produit Global d'Exploitation (PGE) | 3 014 | 3 894 | 4 573 | 5 484 |
| Résultat Brut d'Exploitation (RBE)  | 867   | 1 548 | 2 006 | 2 663 |
| Résultat Avant Impôt (RAI)          | 404   | 1 008 | 1 395 | 1 976 |
| Résultat Net                        | 283   | 706   | 976   | 1 383 |

### 3.5.2) Bilan prévisionnel (en MFCFA)

| Rubrique                   | 2026   | 2027   | 2028   | 2029   |
|----------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Total Actif                | 25 523 | 27 928 | 28 714 | 29 663 |
| Crédits à la clientèle     | 14 654 | 15 831 | 16 879 | 18 090 |
| Fonds propres & quasi-FP   | 1 467  | 2 172  | 3 149  | 4 532  |
| Dépôts clientèle           | 17 871 | 20 560 | 22 357 | 22 899 |
| Trésorerie passif (oblig.) | 5 000  | 4 000  | 2 000  | 1 012  |

Les projections font ressortir un basculement vers un modèle de revenus diversifié, les opérations transactionnelles (digital, transferts, monétique) devenant prédominantes dès 2026 (2 256 MFCFA). La trésorerie Passif à 5 000 MFCFA en 2026 reflète l'intégration de l'emprunt obligataire, puis se réduit progressivement jusqu'à 1 012 MFCFA en 2029 au fil des remboursements. Le renforcement des fonds propres (TCAM +63%) constitue un signal prudentiel positif pour les investisseurs.

### 3.5.3) Objectifs stratégiques 2026-2029

- Couverture géographique intégrale du Gabon au deuxième semestre 2026 ;
- Atteindre 5 000 fonctionnaires financés (marché estimé : 100 000 agents) et 2 000 femmes commerçantes ;
- Lancement de la monétique intégrale et interopérabilité CEMAC via GIMAC Pay dès avril 2026
- Maintien des ratios prudentiels COBAC sur toute la période

## 3.6) Facteurs de risques

### 3.6.1) Risques inhérents à l'activité

| Risque               | Description synthétique                                                                 | Niveau estimé        |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Stratégique</b>   | Forte dépendance à la croissance du crédit ; doublement prévu des encours post-émission | <i>Modéré-élevé</i>  |
| <b>Géopolitique</b>  | Transition politique gabonaise post-août 2023 ; risque de changement réglementaire      | <i>Modéré</i>        |
| <b>Financier</b>     | Montée du levier post-émission ; coût implicite des FP > ROE actuel (12,8% vs ~15%)     | <i>Modéré</i>        |
| <b>Opérationnel</b>  | Jeune institution (4 ans) ; montée en charge des effectifs et des processus de crédit   | <i>Modéré</i>        |
| <b>Conformité</b>    | Élargissement géographique (CEMAC) — exigences multi-régulateurs (COBAC, COSUMAF)       | <i>Faible-modéré</i> |
| <b>Cybersécurité</b> | Digitalisation accélérée ; dépendance au core banking Carthago (BFI Groupe)             | <i>Faible-modéré</i> |

### 3.6.2) Risques liés à l'opération obligataire

| Risque               | Description synthétique                                                         | Atténuation                                                                             |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Défaut</b>        | Insolvabilité ou défaillance de l'émetteur dans le service de la dette          | 5 mécanismes de sécurisation (comptes dédiés, séquestre, billets à ordre, nantissement) |
| <b>Liquidité</b>     | Profondeur du marché secondaire BVMAC limitée pour les corporate bonds          | Cotation BVMAC + contrat d'animation du marché secondaire                               |
| <b>Réglementaire</b> | Évolution du cadre COBAC/COSUMAF pouvant impacter les conditions d'exploitation | Respect continu des ratios prudentiels ; visa COSUMAF obtenu                            |

# **4. PRÉSENTATION DU CADRE GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION**

---

## 4.1) Contexte de l'opération

Afin de disposer des ressources nécessaires au financement de sa croissance et de renforcer durablement sa capacité d'intervention au service de l'inclusion financière, BAMBOO-EMF, établissement de microfinance de deuxième catégorie constitué sous forme de société anonyme, met en œuvre un plan de développement stratégique couvrant les cinq prochaines années.

Dans ce cadre, BAMBOO EMF envisage de recourir au marché financier de la CEMAC pour procéder à une émission obligataire d'un montant de 5 000 000 000 (cinq milliards) FCFA, sur une maturité de 3 ans, afin de consolider sa structure financière et de diversifier ses sources de financement. Conformément aux dispositions de ses statuts (article 32 et alinéa 32.2), la Direction Générale a sollicité et obtenu l'autorisation du conseil d'administration en date du 14 novembre 2025 pour engager cette opération. Cette dernière a approuvé l'émission et mandaté la Direction Générale pour conduire l'ensemble des démarches nécessaires à sa réalisation, conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

Conformément à la réglementation, **BAMBOO-EMF** a sollicité les services d'**Africa Bright Securities**, société de bourse agréée par la COSUMAF, de numéro d'agrément COSUMAF – SDB-02-2020, en qualité d'Arrangeur et Chef de file de l'opération.

## 4.2) Objet de l'opération et destination des fonds

Dans un contexte de croissance soutenue de son portefeuille (illustrée par l'augmentation des comptes actifs de 6 670 en 2023 à près de 26 900 en 2025) BAMBOO-EMF projette d'injecter 5 milliards de FCFA dans son activité afin de répondre plus efficacement aux besoins de financement des salariés (fonctionnaires et employés du secteur privé) et marchands. Cet apport de ressources devrait renforcer la capacité de l'institution à soutenir les ménages et les activités génératrices de revenus, représentant environ 100 000 personnes et dont l'EMF ambitionne de capter 5% dudit segment ; tout en accélérant la diffusion de solutions d'inclusion financière, notamment en matière de digitalisation des services, monétique, mobile money et transferts d'argent.

Cette opération s'inscrit dans la volonté de BAMBOO-EMF de diversifier ses sources de financement et de réduire sa dépendance au crédit bancaire classique. L'institution privilégie ainsi un financement non bancaire en monnaie locale, en mobilisant le marché financier régional pour accompagner son expansion et consolider sa solidité financière.

À cet effet, BAMBOO-EMF fait appel à l'épargne publique à travers l'émission d'un emprunt obligataire de 5 milliards de FCFA, d'une maturité de trois ans, sur le marché financier de la CEMAC. Les fonds levés permettront de conforter son positionnement en tant qu'acteur inclusif, innovant et performant, engagé au service du développement économique du Gabon.

### 4.3) Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques de l'émission obligataire par Appel Public à l'Epargne (APE) de la société sont arrêtées ainsi qu'il suit :

|                                 |                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Emetteur                        | BAMBOO EMF S.A.                                                                                                                                                                           |
| Nature de l'opération           | Emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne (APE)                                                                                                                                    |
| Dénomination                    | « EMF BAMBOO 7,25% Brut 2026-2029 »                                                                                                                                                       |
| Objet de l'opération            | Financement des crédits octroyés à la clientèle (fonctionnaires, salariés du privé et commerçants)                                                                                        |
| Montant de l'émission           | 5 000 000 000 (Cinq Milliards) FCFA                                                                                                                                                       |
| Nombre de titres                | 5 000 000 (Cinq Millions) obligations                                                                                                                                                     |
| Valeur nominale                 | 1 000 (Mille) FCFA                                                                                                                                                                        |
| Prix de souscription            | 1 000 (Mille) FCFA (100% au pair)                                                                                                                                                         |
| Période de souscription         | Du 15 juillet au 12 octobre 2026                                                                                                                                                          |
| Minimum de souscription         | 50 (Cinquante) obligations, soit 50 000 (Cinquante mille) FCFA                                                                                                                            |
| Maturité de l'emprunt           | Trois (03) ans                                                                                                                                                                            |
| Période de différé (en capital) | 1 an                                                                                                                                                                                      |
| Taux d'intérêt                  | 7,25% Brut par an                                                                                                                                                                         |
| Date de jouissance              | Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts deux jours ouvrés après la fin de la période de souscription.                            |
| Paiement des intérêts           | Les intérêts seront payables semestriellement à partir de la date de jouissance des titres.                                                                                               |
| Remboursement du capital        | 1 an de différé, puis remboursement du ¼ du capital chaque semestre pendant les deux dernières années                                                                                     |
| Banque agent                    | Orabank Gabon                                                                                                                                                                             |
| Forme de titres                 | Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central Unique (DCU), et tenus dans les livres de sociétés de bourse teneurs de comptes agréées par la COSUMAF |
| Liquidité de la valeur          | Elle sera assurée par la cotation des titres sur le compartiment obligataire de la BVMAC et la signature par l'émetteur d'un contrat d'animation du marché secondaire.                    |

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fiscalité                   | Les intérêts afférents aux présentes obligations sont assujettis à l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers conformément à la législation fiscale en vigueur dans le pays de résidence des souscripteurs. Pour ce qui est des non-résidents, les revenus des titres seront soumis à la fiscalité de leurs pays de résidence respectifs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Clause de rachat            | BAMBOO-EMF S.A se réserve le droit de racheter ses titres à tout moment selon les conditions du marché. Ces rachats seront sans conséquence pour tout souscripteur qui désirerait conserver ses titres jusqu'à l'échéance initiale et n'auront aucune incidence sur le calendrier d'amortissement initial. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Mécanisme de sécurité       | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nantissement total, au profit des investisseurs, d'un compte d'opérations domicilié dans les livres d'Orabank Gabon. Ce compte créditeur reçoit les flux liés aux opérations courantes de l'entreprise.</li> <li>2. Un Compte séquestre dédié au remboursement de l'emprunt et ouvert dans les livres d'une Orabank Gabon. Ce compte sera abondé chaque mois du 1/6e de la semestrialité correspondant au principal et/ou aux intérêts dus conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt</li> <li>3. Un compte de paiement sera ouvert dans les livres de Orabank Gabon. Ce compte sera alimenté au plus tard cinq (5) jours avant la date de jouissance du montant de la prochaine échéance. C'est à partir de ce compte que le montant de l'échéance sera transféré vers la Banque de Règlement au plus tard trois (3) jours avant l'échéance</li> <li>4. Nantissement total du Compte séquestre et du Compte de paiement au profit des investisseurs</li> <li>5. Emission de billets à ordre d'un montant équivalent à chaque échéance de l'emprunt</li> </ol> |
| Masse des obligataires      | Conformément à l'article 785 de l'acte uniforme de l'OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, les porteurs d'obligations de la présente émission pourront se regrouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique : la masse des obligataires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Privilèges des obligataires | <p>Les sûretés constituées au profit de la masse des obligataires dans le cadre du présent emprunt sont constituées en premier rang, sans concurrence d'autres sûretés de même nature, sauf stipulation contraire expressément acceptée par la masse des obligataires, et confèrent aux obligataires un rang de priorité dans le remboursement.</p> <p>En conséquence, en cas de réalisation des actifs grevés, notamment dans le cadre d'une procédure collective affectant l'Émetteur, le produit de cette réalisation sera affecté en priorité au remboursement des obligataires, dans la limite du montant des créances garanties (principal, intérêts, frais et accessoires), et ce par priorité sur tout créancier dont les droits ne primeraient pas ceux des obligataires</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

|                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                         | conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif.                                                                                                                                             |
| Méthode de placement                                                                    | Un syndicat de placement est mis en place et comprend outre toute Société de Bourse dûment agréée par la COSUMAF ou toute banque ayant souhaité y adhérer.                                                                                                          |
| Place de cotation                                                                       | Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC).                                                                                                                                                                                                        |
| Responsable de l'information et des relations avec les obligataires, la BVMAC et le DCU | TCHEOU YEMIRO – Directeur Général Adjoint                                                                                                                                                                                                                           |
| Arrangeur et Chef de file                                                               |  <p><b>AFRICA BRIGHT</b><br/>SECURITIES</p> <p>316 Immeuble Victoria (« 5ème étage), Rue Victoria, Bonanjo</p> <p>B.P. 15451 Douala – Cameroun</p> <p>Tel: (+237) 233 43 06 24</p> |

Tableau 1 : Caractéristiques de l'opération

## 4.4) Tableau d'amortissement indicatif de l'emprunt

| Date            | Capital début | Intérêt            | Capital amorti       | Service de la dette  | Capital restant |
|-----------------|---------------|--------------------|----------------------|----------------------|-----------------|
| 14 octobre 2026 | 5 000 000 000 | -                  | -                    |                      | 5 000 000 000   |
| 13 avril 2027   | 5 000 000 000 | 181 250 000        | -                    | <b>181 250 000</b>   | 5 000 000 000   |
| 14 octobre 2027 | 5 000 000 000 | 181 250 000        | -                    | <b>181 250 000</b>   | 5 000 000 000   |
| 13 avril 2028   | 5 000 000 000 | 181 250 000        | 1 250 000 000        | <b>1 431 250 000</b> | 3 750 000 000   |
| 14 octobre 2028 | 3 750 000 000 | 135 937 500        | 1 250 000 000        | <b>1 385 937 500</b> | 2 500 000 000   |
| 13 avril 2029   | 2 500 000 000 | 90 625 000         | 1 250 000 000        | <b>1 340 625 000</b> | 1 250 000 000   |
| 14 octobre 2029 | 1 250 000 000 | 45 312 500         | 1 250 000 000        | <b>1 295 312 500</b> | -               |
| <b>TOTAL</b>    |               | <b>815 625 500</b> | <b>5 000 000 000</b> | <b>5 815 625 000</b> |                 |

Tableau 2 : Tableau d'amortissement indicatif de l'emprunt

## 4.5) Instruments financiers offerts

Les instruments financiers offerts sont des titres de créance (obligations). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de BAMBOO-EMF. Tout investisseur désirant acquérir les obligations, objet de la présente émission, pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

## 4.6) Sécurisation et modalités de remboursement de l'emprunt

Le remboursement des fonds mobilisés dans le cadre de l'emprunt obligataire « EMF BAMBOO 7,25% Brut 2026-2029 » sera sécurisé par un certain nombre de mesures explicitées ci-dessous :

### 4.6.1) Mécanismes de portée générale

- Nantissement total, au profit des investisseurs, d'un compte d'opérations domicilié dans les livres d'Orabank Gabon. Ce compte créditeur reçoit les flux liés aux opérations courantes de l'entreprise ;
- L'ouverture d'un Compte séquestre dédié au remboursement de l'emprunt et ouvert dans les livres d'Orabank Gabon. Ce compte sera abondé chaque mois du 1/6e de la semestrialité correspondant au principal et/ou aux intérêts dus conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt ;
- L'ouverture d'un Compte de paiement dans les livres d'Orabank Gabon. Ce compte sera alimenté au plus tard trois (3) jours avant la date de jouissance du montant de la prochaine

échéance. C'est à partir de ce compte que le montant de l'échéance sera transféré vers la de Règlement au plus tard à l'échéance ;

- Le nantissement total du Compte séquestre et du Compte de paiement au profit des investisseurs ;
- L'émission de billets à ordre d'un montant équivalent à chaque échéance de l'emprunt.

#### 4.6.2) Constitution d'une masse des obligataires

Conformément à l'article 785 de l'acte uniforme de l'OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, les porteurs d'obligations de la présente émission pourront se regrouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique : la masse des obligataires. Le groupement constitué élira ses représentants dans chaque catégorie d'investisseurs, à l'effet de consulter périodiquement le compte séquestre de l'emprunt et de la tenir informée de l'effectivité du mécanisme de sûreté.

#### 4.6.3) Privilèges des obligataires

Les sûretés constituées au profit de la masse des obligataires dans le cadre du présent emprunt sont constituées en premier rang, sans concurrence d'autres sûretés de même nature, sauf stipulation contraire expressément acceptée par la masse des obligataires, et confèrent aux obligataires un rang de priorité dans le remboursement.

En conséquence, en cas de réalisation des actifs grevés, notamment dans le cadre d'une procédure collective affectant l'Émetteur, le produit de cette réalisation sera affecté en priorité au remboursement des obligataires, dans la limite du montant des créances garanties (principal, intérêts, frais et accessoires), et ce par priorité sur tout créancier dont les droits ne primeraient pas ceux des obligataires conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif.

#### 4.6.4) Modalités de remboursement de l'emprunt

Chaque obligation émise, de valeur faciale FCFA 1 000 (Mille), est amortissable d'un **montant semestriel constant de FCFA 250**, soit le quart de sa valeur nominale. Cet amortissement commencera après une période de différé en capital de 1 an. L'emprunt sera amorti en totalité en septembre 2029.

Chaque mois, BAMBOO-EMF abondera le compte séquestre dédié au remboursement du 1/6<sup>e</sup> de la semestrialité correspondant au principal et/ou aux intérêts dus conformément au tableau ci-dessous :

| Date                           | Capital début | Intérêt     | Capital amorti | Semestrialité | Provisions mensuelles à constituer |
|--------------------------------|---------------|-------------|----------------|---------------|------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> septembre 2026 | 5 000 000 000 | -           | -              |               |                                    |
| 1 <sup>er</sup> mars 2027      | 5 000 000 000 | 181 250 000 | -              | 181 250 000   | 30 208 333                         |
| 1 <sup>er</sup> septembre 2027 | 5 000 000 000 | 181 250 000 | -              | 181 250 000   | 30 208 333                         |
| 1 <sup>er</sup> mars 2028      | 5 000 000 000 | 181 250 000 | 1 250 000 000  | 1 431 250 000 | 238 541 667                        |

| Date                           | Capital début | Intérêt            | Capital amorti       | Semestrialité        | Provisions mensuelles à constituer |
|--------------------------------|---------------|--------------------|----------------------|----------------------|------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> septembre 2028 | 3 750 000 000 | 135 937 500        | 1 250 000 000        | <b>1 385 937 500</b> | 230 989 583                        |
| 1 <sup>er</sup> mars 2029      | 2 500 000 000 | 90 625 000         | 1 250 000 000        | <b>1 340 625 000</b> | 223 437 500                        |
| 1 <sup>er</sup> septembre 2029 | 1 250 000 000 | 45 312 500         | 1 250 000 000        | <b>1 295 312 500</b> | 215 885 417                        |
| <b>TOTAL</b>                   |               | <b>815 625 500</b> | <b>5 000 000 000</b> | <b>5 815 625 000</b> |                                    |

Tableau 3 : Modalités de remboursement de l'emprunt

Ainsi :

- **Au plus tard 5 jours avant chaque échéance de l'emprunt**, le compte séquestre sera débité du montant de l'échéance au profit du compte de paiement de l'emprunt.
- **Au plus tard 3 jours avant chaque échéance de l'emprunt**, le compte de paiement de l'emprunt sera à son tour débité pour approvisionner le compte de règlement d'Orabank Gabon dans les livres de la banque centrale.
- **A la date d'échéance de l'emprunt**, la banque de règlement, met les fonds à la disposition du Dépositaire Central Unique qui crédite les comptes des teneurs de comptes-conservateurs, qui se chargent à leur tour de reverser les sommes reçues aux investisseurs en compte dans leurs livres.

## 4.7) Déroulement de l'opération

### 4.7.1) Période de souscription

La période officielle de souscription est ouverte auprès des membres du syndicat de placement, du 15 juillet au 12 octobre 2026. Toutefois, cette période peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin après autorisation préalable de la COSUMAF. Elle pourra être close à tout moment et de façon anticipée après constat par Africa Bright Securities (ABS), Chef de file du syndicat de placement, de la souscription de la totalité des titres offerts. Le cas échéant, Africa Bright Securities informera les membres du syndicat de placement, l'Emetteur et la COSUMAF.

### 4.7.2) Conditions de souscription

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer que la provision en espèces de la souscription soit constituée en même temps que l'enregistrement de la souscription. Ils doivent s'assurer que le représentant des souscripteurs bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal, soit au titre d'un mandat valide dont il dispose. Toute souscription faite par un investisseur donnera lieu à l'inscription du nombre de titres souscrits au débit de son compte titres régulièrement ouvert dans les livres d'une société de bourse agréée par la COSUMAF.

### 4.7.3) Modalités de souscription

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés et le montant de la souscription.

Les membres du syndicat de placement sont tenus de recueillir les ordres de souscription des investisseurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs ou leur mandataire

#### **4.7.4) Identification des souscripteurs**

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer que le représentant des souscripteurs bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal, soit au titre d'un mandat valide dont il dispose. Les documents d'identification à produire sont les suivants :

| Souscripteurs                                                     | Pièces requises                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Personne physique résidente ou non-résidente en zone CEMAC        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte d'identité / Passeport</li> </ul>                                                                                                                         |
| Personne morale ayant leur siège social ou non en zone CEMAC      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation d'immatriculation au RCCM</li> <li>• Carte d'identité / Passeport du Représentant légal</li> </ul>                                                  |
| Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM) | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie de l'agrément OPCVM</li> <li>• Attestation d'immatriculation au RCCM*</li> <li>• Carte d'identité / Passeport du Représentant légal de l'OPCVM</li> </ul> |

(\*) Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Tableau 4 : Identification des souscripteurs

#### 4.7.5) Authentification des bulletins de souscription

Chaque membre du Syndicat de Placement est responsable de l'appréciation des conditions et garanties financières des investisseurs qu'il fait souscrire. Tout bulletin de souscription doit être dûment rempli et signé par le souscripteur. Tous les bulletins qui ne respectent pas les conditions générales de souscription seront frappés de nullité.

#### 4.7.6) Cotation en bourse et cessibilité des obligations

Des demandes de codification et de cotation de la valeur seront introduites respectivement auprès du DCU et de la BVMAC par l'Arrangeur et Chef de file. L'introduction en bourse devra intervenir au plus tard trois (3) mois après la clôture de la période de souscription. L'admission de la valeur à la cote de la bourse permettra d'en assurer la liquidité.

#### 4.7.7) Libellé des obligations

Le libellé des titres émis dans le cadre de cette opération par BAMBOO-EMF ainsi que leur code ISIN seront connus à l'issue du processus d'enregistrement desdits titres auprès du DCU.

#### 4.7.8) Date indicative de jouissance des titres

Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts deux (02) jours ouvrés après la fin de la période initiale de souscription.

### 4.8) Syndicat de placement

Tout investisseur intéressé par l'acquisition des titres issus de la présente opération pourra se rapprocher d'un des établissements financiers repris dans le tableau ci-dessous afin de procéder aux formalités de souscription :

| N° Agents placeurs |                                                                                     |                                           |                                                                                                                            |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cameroun           |                                                                                     |                                           |                                                                                                                            |
| 1                  |    | Africa Bright Securities                  | 316, Rue Victoria - Immeuble Victoria (« 5ème étage) - Bonanjo<br>B.P. 15451 Douala – Cameroun<br>Tel: (+237) 233 43 06 24 |
| 2                  |    | Attijari Securities Central Africa (ASCA) | Rue Njoh Njoh, lieu-dit Carrefour Soppo, Immeuble du Phare, 3ème étage, Bonapriso<br>B.P. 255 Douala Cameroun              |
| 3                  |    | Beko Capital Advisory                     | Bonanjo 620 Rue du Gouverneur Carras, Immeuble Grassfields<br>B.P. 2684 Douala - Cameroun                                  |
| 4                  |    | Elite Capital Securities Central Africa   | BASTOS – Yaoundé, Cameroun<br>B.P. 35303                                                                                   |
| 5                  |   | Fedhen Capital                            | Immeuble Indigo Bonapriso, 5ème étage, Douala-Cameroun                                                                     |
| Gabon              |                                                                                     |                                           |                                                                                                                            |
| 6                  |  | BAMBOO SECURITIES CENTRAL AFRICA          | Boulevard Triomphal Omar BONGO<br>BP 9687 Libreville - Gabon                                                               |
| 7                  |  | BGFI Bourse                               | Boulevard du Bord de Mer, 3ème étage Immeuble ODYSEE<br>BP 2253 Libreville - Gabon                                         |
| Congo              |                                                                                     |                                           |                                                                                                                            |
| 8                  |  | L'Archer Securities                       | Brazzaville, Mpila, 20ème étage, bureau 2002, Bloc A, Business Center, Tour Jumelles                                       |
| Guinée Equatoriale |                                                                                     |                                           |                                                                                                                            |
| 9                  |  | Bange Sociedad De Valores                 | Avenida De Las Naciones Unidas, N°28 Apdo 430<br>Malabo – Guinée Equatoriale                                               |
| Tchad              |                                                                                     |                                           |                                                                                                                            |
| 10                 |  | Commercial Bank Tchad - Bourse            | BP 19 Ndjaména-TCHAD                                                                                                       |

Tableau 5 : Syndicat de placement

## **4.9) Modalités de traitement des ordres**

### **4.9.1) Centralisation**

Les ordres de souscription collectés par les agents placeurs seront centralisés par le chef de file du syndicat de placement, jusqu'à la clôture des souscriptions.

La centralisation débutera le jour de l'ouverture de la période de souscription. Les membres du syndicat de placement devront chaque semaine, au plus tard le jeudi à 14 heures, transmettre au chef de file le point des souscriptions collectées à leurs guichets respectifs. La transmission se fera par le biais d'un fichier Excel conçu à cet effet et diffusé aux membres du syndicat de placement avant l'ouverture de la période de souscription.

Le chef de file procédera à la consolidation des fichiers de souscription reçus des membres du syndicat de placement et transmettra l'état récapitulatif des souscriptions, ainsi qu'un rapport hebdomadaire sur le déroulement des opérations à la COSUMAF et à l'Émetteur.

À la clôture de la période de souscription, une commission de dépouillement réunissant l'ensemble des agents placeurs et un représentant de l'émetteur procédera au dépouillement général des ordres centralisés et établira un compte rendu de clôture de l'opération à soumettre à la COSUMAF, au plus tard 8 jours après la clôture des souscriptions.

### **4.9.2) Règles d'allocation des titres**

A la date de clôture des souscriptions, dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le Syndicat de Placement à la date de clôture de l'opération serait supérieure à 5.000.000.000 (Cinq milliards) Francs CFA, l'Émetteur se réserve le droit de :

- Demander l'autorisation à la COSUMAF d'absorber totalement ou partiellement la sursouscription ;
- Ou de procéder avec l'Arrangeur et Chef de file à une réduction des souscriptions en retenant en priorité les souscriptions des personnes physiques.

Sur la part des titres restants, les souscriptions des personnes morales seront réduites au prorata des montants demandés.

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le Syndicat de Placement à la date de clôture de l'opération serait inférieure à 5.000.000.000 (Cinq milliards) Francs CFA, l'Émetteur s'engage à maintenir l'émission à hauteur des sommes collectées.

### **4.9.3) Règlement des souscriptions à l'émetteur**

Pendant la période de souscription, chaque membre du Syndicat de Placement est tenu de recueillir les ordres d'achat auprès de sa clientèle à l'aide des bulletins de souscription prévus à cet effet. Chaque souscripteur devra remettre, avant la fin de la période de souscription, le bulletin de souscription, signé auprès du (ou des) membre(s) du Syndicat de Placement de son choix. La signature de ce bulletin entraîne, à compter de la date du début des souscriptions, le versement de la provision correspondante d'un montant égal au prix unitaire de l'obligation multiplié par le nombre

d'obligations souscrites auprès du membre du Syndicat de Placement auprès duquel la souscription s'est faite.

#### **4.9.4) Déclaration des résultats de l'opération**

Le dépouillement des souscriptions et l'allocation des titres sont constatés par un procès-verbal dûment signé par les membres du Syndicat de Placement, et visé par la COSUMAF. Le procès-verbal visé par la COSUMAF est publié sous forme de communiqué destiné au public dans un journal d'annonces légales.

#### **4.9.5) Règlement-livraison des titres**

À l'issue des procédures de dépouillement des ordres de souscription et d'allocation des titres, les établissements placeurs procèdent aux débits fermes des comptes des donneurs d'ordres sur la base des quantités effectivement attribuées. La totalité des sommes collectées par les membres du syndicat de placement est transférée vers le compte de centralisation de l'opération ouvert au nom de l'émetteur par l'arrangeur et chef de file, qui aura la charge de procéder au transfert des fonds vers le compte désigné par l'émetteur via la plateforme SYGMA, au plus tard 8 jours après la clôture de la période de souscription, conformément aux dispositions du règlement général de la COSUMAF. Concomitamment au transfert des fonds vers le compte de l'émetteur, chaque établissement placeur inscrit en compte-titres individuel, au nom de chaque souscripteur, les quantités de titres attribuées à l'issue de l'allocation et s'assure d'avoir signé avec chaque donneur d'ordre, une convention de compte-titres conformément à la réglementation.

Les agents placeurs s'engagent à rembourser aux souscripteurs, dans un délai n'excédant pas trois (3) jours ouvrés à compter de la date de livraison des titres, les reliquats de fonds correspondant à la différence entre les montants nets versés à la souscription et effectivement encaissés et les montants nets correspondant à leurs allocations réelles. Ces reliquats ne seront pas rémunérés. Le remboursement du reliquat se fera par virement bancaire.

### **4.10) Charges relatives à l'opération**

#### **4.10.1) Charges supportées par l'émetteur**

L'ensemble des charges relatives à l'opération sont estimées à environ 2,8% du montant de l'opération. Ces charges comprennent les frais suivants :

- La commission d'arrangement ;
- La commission de placement ;
- Les frais de conseil financier ;
- Les frais de conseil juridique ;
- Le droit de visa payé à la COSUMAF ;
- La commission d'introduction à la BVMAC ;
- Le droit d'adhésion au DCU.

#### **4.10.2) Frais à la charge du souscripteur**

Les souscripteurs ne supporteront aucune charge dans le cadre de la souscription aux obligations de la présente opération et ne seront de ce fait redevables d'aucune charge ou commission envers l'agent

placeur. Toutefois, les souscripteurs prendront à leur charge, conformément au contrat les liant aux différentes Sociétés de Bourse, les frais relatifs à :

- La tenue de compte ;
- Le règlement livraison en cas de cession des titres sur le marché secondaire.

## **4.11) Régime fiscal**

### **4.11.1) Fiscalité applicable aux personnes physiques et morales résidentes de la zone CEMAC**

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le règlement N° 14/07-UEAC-175-CM-15 portant institution d'un régime fiscal spécifique applicable aux Opérations cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Les personnes morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal, de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime fiscal actuellement en vigueur est détaillé ci-après :

#### **a) Fiscalité des revenus**

Les revenus des placements sont soumis à l'IRCM (Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers). En effet aux termes de l'article 7 du règlement N° 14/07-UEAC-175-CM-15 portant institution d'un régime fiscal spécifique applicable aux Opérations cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), il est stipulé que « le taux de la retenue à la source sur les dividendes, intérêts des obligations à moins de cinq (5) ans de maturité et autres rémunérations provenant des valeurs mobilières privées admises à la cote de la BVMAC est fixé à 10,0%.

Cette retenue à la source est opérée par le teneur de compte au profit de l'Etat de résidence du titulaire du compte. Elle constitue un prélèvement libératoire de toute autre imposition. Ce taux est fixé à 5,0% pour les rémunérations des obligations des sociétés privées ou publiques à échéance de cinq (5) années ou plus ».

#### **b) Fiscalité des plus-values**

Aux termes de l'article 5 du règlement N° 14/07-UEAC-175-CM-15 portant institution d'un régime fiscal spécifique applicable aux Opérations cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), il est stipulé que « sont exonérés d'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières ou tout autre impôt ou prélèvement de même nature, les produits visés aux a), b), et c) ci-dessous :

- a) Les intérêts des obligations des Etats, pour les résidents de la CEMAC ;
- b) Les intérêts des obligations des collectivités locales de la CEMAC ;
- c) Les plus-values réalisées au titre de la cession des valeurs mobilières par les personnes physiques et morales visées à l'article 3.

Pour l'application de cette disposition, la plus-value s'entend du prix de cession diminué du prix d'acquisition et des frais de gestion des titres cédés.

Sont exemptées du droit d'enregistrement et du timbre les cessions des valeurs mobilières admises à la cote de la BVMAC ».

#### **4.11.2) Fiscalité applicable aux personnes physiques et morales non-résidentes de la zone CEMAC**

La fiscalité relative aux revenus de capitaux mobiliers applicable à la présente opération sera celle portant sur les valeurs mobilières dans le pays de résidence de chaque souscripteur non-résident de la zone CEMAC

### **4.12) Service financier de l'emprunt**

Le service financier de l'opération « EMF BAMBOO 7,25% Brut 2026-2029 » sera assuré par Africa Bright Securities (ABS). Les prestations qui incomberont à ABS en tant qu'agent financier sont :

#### **4.12.1) Gestion des paiements**

Il sera question de :

- S'assurer de l'abondement mensuel des sommes relatives au service de la dette dans le compte séquestre prévu à cet effet, ainsi que du virement des fonds relatifs au paiement des différentes échéances respectives dans le compte de règlement de l'emprunt et in fine, de leur mise à disposition de la banque de règlement en temps opportun ;
- En collaboration avec la banque agent et le dépositaire central unique, veiller à ce que les opérations d'encaissement au profit des investisseurs soient effectuées dans le strict respect du calendrier défini et suivant le tableau d'amortissement de l'emprunt.

#### **4.12.2) Surveillance de la conformité**

Vérifier que l'émetteur respecte les termes du document d'information de l'opération visé par la COSUMAF dans sa gestion du service de la dette.

#### **4.12.3) Communication**

En tant que de besoin, servir d'intermédiaire entre l'émetteur et les investisseurs, en transmettant des informations et des mises à jour.

### **4.13) Règlement des litiges et juridiction compétente**

La présente émission est régie par la réglementation OHADA, la réglementation en vigueur sur le marché financier de l'Afrique Centrale (CEMAC & COSUMAF) et la loi Gabonaise.

Tout différend qui pourrait survenir lors d'une phase quelconque de cette opération et pour quelque raison que ce fut, fera l'objet d'un règlement à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable dans un délai de deux (02) mois, le litige sera soumis à l'arbitrage de la COSUMAF ou le cas échéant, de tout tribunal compétent du choix de la partie plaignante.

# **5. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR : BAMBOO-EMF S.A**

---

## 5.1) Renseignements à caractère général

**BAMBOO-EMF S.A.** trouve son origine dans l'acquisition, en 2022, de SALAM FINANCIAL & EXCHANGES S.A. (SFE), un établissement de microfinance de deuxième catégorie agréé par l'arrêté n°000259/MEFSN du 9 juillet 2019. Bien que titulaire d'un agrément depuis 2019, SFE n'avait connu qu'une activité très limitée et se trouvait, au moment de son rachat par BAMBOO-EMF, en situation de quasi-arrêt opérationnel en raison des impacts de la COVID 19. En effet, l'institution ne comptait en 2022 qu'un portefeuille de crédit inférieur à 100 millions FCFA et moins d'une centaine de clients actifs.

Cette acquisition a constitué le point de départ d'un projet de transformation profonde, visant à restructurer une entité presque dormante pour en faire une institution moderne, inclusive et tournée vers l'avenir. Elle marque ainsi la volonté de bâtir une plateforme financière plus robuste, apte à soutenir une croissance durable et à répondre aux besoins d'une clientèle en quête de services digitaux et accessibles.

Basée à Libreville, BAMBOO-EMF ambitionne dès lors de se positionner en tant que ***pionnière dans la finance transactionnelle, adoptant une approche novatrice axée sur le numérique et le digital pour favoriser l'inclusion financière des populations gabonaises*** et africaines.

Avec un actionnariat composé **à plus de 95% de nationaux** et d'une vision portée vers le développement économique du Gabon, la société contribue activement à l'économie nationale du Gabon grâce aux soutiens apportés aux entreprises et aux particuliers dans la réalisation de leurs projets avec des financements adaptés à leurs besoins.

### 5.1.1) Fiche signalétique

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dénomination sociale            | BAMBOO-EMF SA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Forme juridique                 | Société Anonyme avec Conseil d'Administration                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Siège social                    | Boulevard Triomphal Omar BONGO, en face MBOLO<br>Boite Postale : 16 100, Libreville - Gabon                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Année de création               | 08 octobre 2014, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Capital social                  | Un milliard (1.000.000.000) Francs CFA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Registre du commerce            | RGLBV2014B18401                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Objet social<br>(Non exhaustif) | Conformément à l'article 2 des statuts de BAMBOO EMF, la société a pour objet tant au Gabon qu'à l'étranger : <ul style="list-style-type: none"><li>• La collecte de l'épargne ;</li><li>• Les opérations de crédit ;</li><li>• Les placements des excédents de ressources ;</li><li>• La souscription des bons de trésor ou émis par la BEAC ;</li><li>• Les opérations de change ;</li><li>• Les opérations de virement et transfert d'argent à l'international ;</li><li>• L'émission de moyen de paiement et de monnaie électronique ;</li></ul> |

|                                                                                                  |                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>La distribution de produits financiers pour le compte des tiers.</li> </ul>         |
| Numéro COBAC                                                                                     | 14                                                                                                                         |
| Arrêté ministériel                                                                               | 000259/MEFSN du 09 Juillet 2019                                                                                            |
| Consultation des documents juridiques de l'Emetteur et des rapports des commissaires aux comptes | Siège social de BAMBOO-EMF SA                                                                                              |
| Matricule fiscal                                                                                 | 737170L                                                                                                                    |
| Régime fiscal                                                                                    | L'Emetteur est soumis à l'Impôt sur les Sociétés et assujetti à la TVA                                                     |
| Exercice social                                                                                  | Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. |
| Site Internet                                                                                    | <a href="http://www.ape-bambooemf.com">www.ape-bambooemf.com</a>                                                           |
| Téléphone                                                                                        | +241 60 41 21 22/ 77 41 21 21                                                                                              |

Tableau 6 : Fiche signalétique de BAMBOO

### 5.1.2) Mission et vision de EMF BAMBOO SA

La vision de BAMBOO-EMF est de contribuer à l'émergence d'un modèle d'inclusion financière porté sur la création de valeurs durables et mieux partagées avec le client, grâce à des solutions accessibles, responsables et ancrées dans les besoins réels du marché gabonais.

La mission de la microfinance est de donner accès aux services financiers au plus grand nombre, en soutenant les fonctionnaires et commerçants encore faiblement bancarisés.

### 5.1.3) Les valeurs de BAMBOO-EMF SA

Pour accomplir sa mission l'établissement s'appuie sur six (06) valeurs fondamentales dites « **HARDIE** », à savoir :

- **Humanisme** : Client, collaborateur ou partenaire, BAMBOO-EMF place l'humain au cœur de ses priorités ;
- **Agilité** : La microfinance propose des services bancaires sur mesure à tous ;
- **Résilience** : BAMBOO-EMF accompagne ses clients à chaque étape de leur parcours ;
- **Diversité** : La diversité de son expertise confère à BAMBOO-EMF la capacité d'accompagner durablement ses clients ;
- **Innovation** : BAMBOO-EMF s'assure que chacun de ses services apporte de la valeur à ses clients ;
- **Eco Responsabilité** : la responsabilité environnementale est au centre du modèle économique de l'entreprise.

### 5.1.4) Chiffres clés

En quatre années d'activité, BAMBOO-EMF s'impose progressivement comme un acteur solide et structuré, posant méthodiquement les bases d'une croissance durable. L'institution affiche aujourd'hui :

- Plus de 23 900 clients actifs, témoignant de la confiance croissante des ménages et commerces ;
- Un réseau de 14 agences appuyé par plus de 70 stations banking, offrant une couverture étendue du territoire ;
- Une plateforme web et une application mobile, signes d'une digitalisation avancée de ses services financiers ;
- Une équipe de près de 100 collaborateurs, engagés au quotidien dans l'accompagnement des clients.

Cette dynamique d'expansion se reflète également dans son impact : **plus de 17 milliards FCFA de crédits** ont déjà été octroyés, **finançant plus de 2 000 projets** et matérialisant la vision d'innovation et d'inclusion portée par BAMBOO-EMF.

## 5.1.5) Structure et évolution du capital social et de l'actionnariat

Lors de la constitution de BAMBOO-EMF SA, il a été fait à la société un apport en numéraire par les soussignés de 100 000 000 (cent millions) Francs CFA.

Aux termes de la décision de l'Assemblée générale à caractère mixte du 31 mai 2022, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital d'une somme de 900 000 000 (neuf cents millions) Francs CFA pour le porter à 1 000 000 000 (un milliard) Francs CFA par compensation d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la société.

Ainsi, à la date de l'élaboration du présent document d'information, **le capital social de BAMBOO-EMF SA est fixé à la somme d'un milliard (1 000 000 000) Francs CFA**. Il est divisé en cent mille (100 000) actions de dix (10 000) mille F CFA chacune, entièrement libérées et numérotées de 1 à 100 000. La structure de l'actionnariat se présente comme suit :

| Actionnaires                  | Nombre d'actions | Participation (en %) |
|-------------------------------|------------------|----------------------|
| Steeve LEGNONGO               | 510 000 000      | 51%                  |
| Fabrice Habib Rody NZE BEKALE | 440 000 000      | 44%                  |
| Aboubakar HISSOUROU           | 50 000 000       | 5%                   |

Tableau 7 : Structure de l'actionnariat

## 5.2) Gouvernance de l'entreprise

### 5.2.1) Cadre légal et réglementaire

La gouvernance de BAMBOO-EMF SA découle des règles édictées par :

- L'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) : en tant que Société Anonyme, le fonctionnement de BAMBOO-EMF est régi par des règles précises qui visent à garantir l'efficacité et la transparence de sa gestion, à protéger les droits de ses actionnaires et organiser les relations entre ces derniers ;
- Le Règlement COBAC EMF R-2017/04 relatif au gouvernement d'entreprise dans les établissements de microfinance : ce texte réglementaire a pour objectif principal de renforcer la gouvernance et la transparence au sein des établissements de microfinance dans les pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;
- Les statuts de la société : en considération des textes de référence évoqués supra, la gouvernance de BAMBOO-EMF SA repose sur plusieurs organes clés, ayant chacun des rôles et responsabilités spécifiques. Les principaux organes de gouvernance de BAMBOO-EMF SA sont présentés ci-dessous :

## 5.2.2) Organigramme

L'organigramme de BAMBOO-EMF se présente comme suit :

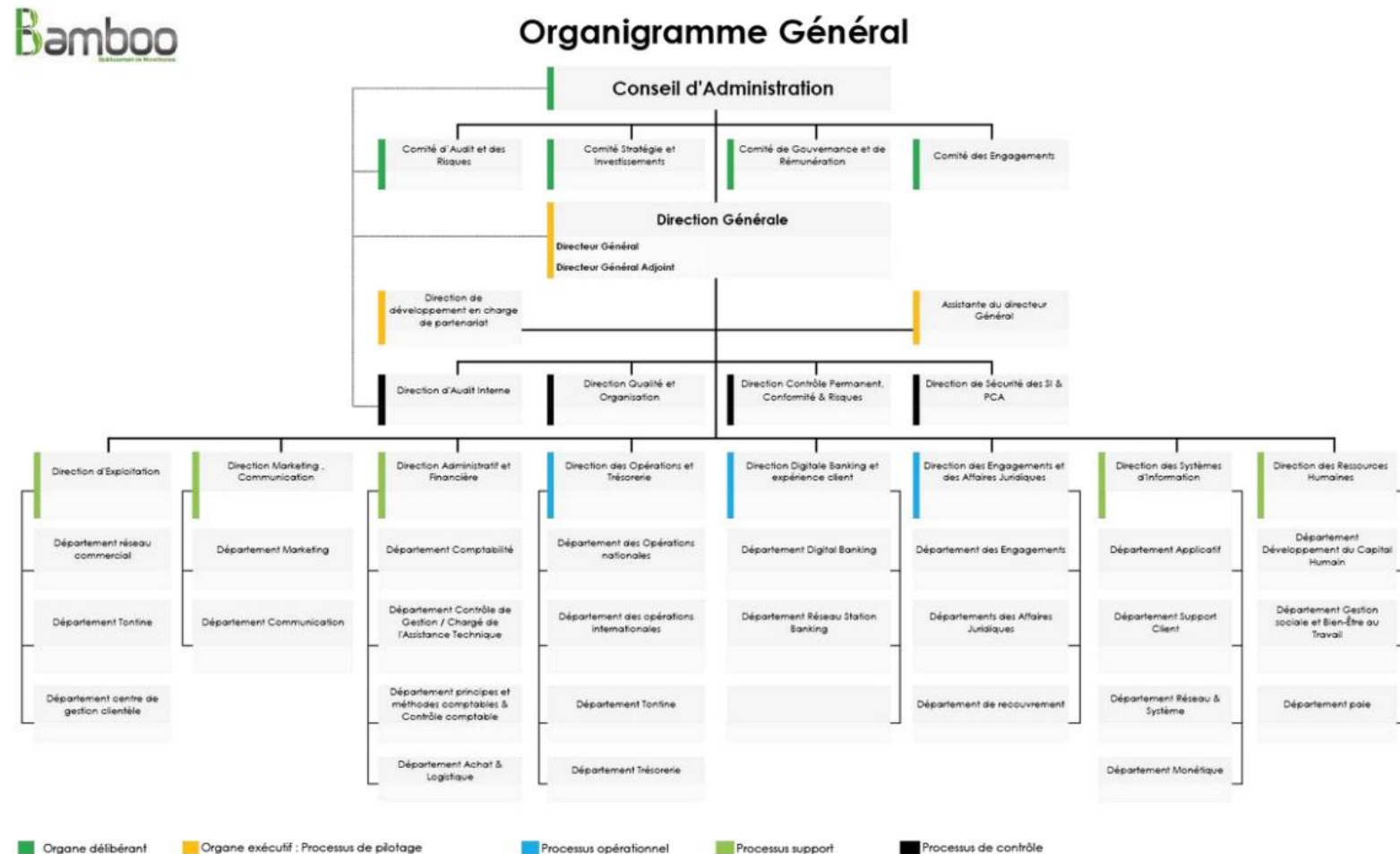


Figure 1 : Organigramme de BAMBOO-EMF

### 5.2.3) L'Assemblée Générale des Actionnaires

L'Assemblée Générale constitue l'instance collective de gouvernance au sein de laquelle les actionnaires de BAMBOO-EMF se réunissent pour statuer sur les décisions majeures relatives à la gestion de l'entreprise.

Elle a pour mission principale de se prononcer sur les résolutions touchant à la conduite de la société et occupe, à ce titre, une place centrale dans son dispositif de gouvernance.

Les statuts de BAMBOO-EMF prévoient trois catégories d'Assemblées Générales :

- **L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO)** : elle se réunit au moins une fois l'an, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prorogation de ce délai par décision judiciaire. Sur première convocation, l'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. L'AGO statue à la majorité des voix exprimées. En cas de scrutin, il n'est pas tenu compte des bulletins ou votes blancs ;
- **L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)** : celle-ci peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et autoriser notamment les fusions, scissions, apports partiels d'actifs, la transformation ainsi que la dissolution ou la prorogation de la société, dans les conditions prévues par l'Acte uniforme. Elle ne peut toutefois pas augmenter les engagements des actionnaires au-delà de leurs apports qu'avec l'accord de chaque actionnaire. Sur première convocation, l'AGE ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins la moitié du capital social et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. L'AGE statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées. En cas de scrutin, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, l'AGE qui décide d'une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, statue aux conditions de quorum et de majorité d'une AGO, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme ;
- **L'Assemblée Générale Spéciale** : s'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une AGE ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée. Les Assemblées Spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'AGE et dans le respect des dispositions de l'Acte Uniforme.

### 5.2.4) Les organes d'administration et de contrôle

#### a) Le conseil d'administration

Suivant ses statuts, le Conseil d'Administration de BAMBOO-EMF est composé de 03 (trois) membres au moins et de 12 (douze) au plus, actionnaires ou non, sous réserve de la dérogation prévue par l'Acte uniforme en cas de fusion.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées des actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et

règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Par ailleurs, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés ; il peut décider de la création de comités composés d'administrateurs chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Lors de la création d'un comité, le Conseil d'Administration peut décider que le comité pourra recueillir l'avis d'experts non-administrateurs.

Les différents comités du Conseil d'Administration existants à la date d'élaboration du présent document d'information sont les suivants :

- Le comité d'Audit et des Risques ;
- Le comité Stratégie et Investissements ;
- Le comité de Gouvernance et de Rémunération ;
- Le comité des Engagements.

Au 31 décembre 2025, la composition du Conseil d'Administration de BAMBOO-EMF SA est la suivante :

| Nom                                  | Qualité de l'administrateur           | Date d'expiration du mandat actuel |
|--------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Steeve LEGNONGO</b>               | Président du Conseil d'Administration | 31/12/2027                         |
| <b>Fabrice Habib Rody NZE BEKALE</b> | Administrateur                        | 31/12/2027                         |
| <b>Angèle FLACANDO ép MOUSSAVOU</b>  | Administrateur                        | 31/12/2027                         |
| <b>Serge Maurice PAMBOU</b>          | Administrateur                        | 31/12/2027                         |
| <b>Elvis NGBONDO SAKPO</b>           | Administrateur                        | 31/12/2027                         |
| <b>Sylvère BOUSSAMBA</b>             | Administrateur                        | 31/12/2027                         |

Tableau 8 : Composition du Conseil d'Administration

## b) La Direction générale

En son article 6, le règlement COBAC EMF R-2017/04 relatif au gouvernement d'entreprise dans les établissements de microfinance dispose que : « Des établissements de microfinance des deuxième et troisième catégories, des organes faîtières des réseaux et des établissements de microfinance de première catégorie dont le total de bilan est supérieur à 500 millions de FCFA doivent être assurées en permanence par au moins deux dirigeants agréés. »

### i) Le Directeur Général

Les dispositions des statuts de BAMBOO-EMF SA stipulent que : « Le conseil d'administration, nommé parmi ses membres ou en dehors d'eux, un Directeur Général qui doit être obligatoirement une personne physique.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la société et il la représente dans ses rapports avec les tiers. Il jouit à cet effet, des pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social, sous réserve toutefois des pouvoirs que l'Acte uniforme attribue expressément aux assemblées générales et au conseil d'administration, ainsi que des dispositions concernant les cautions, avals ou garanties.

Toute limitation de ses pouvoirs par décision du conseil d'administration ou de l'assemblée générale, est sans effet à l'égard des tiers de bonne foi.

Dans ses rapports avec les tiers, le Directeur Général engage la société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'il ne soit prouvé que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est nommé pour une durée fixée par le conseil d'administration ; il peut être révoqué, à tout moment, par ce dernier.

En cas d'empêchement temporaire ou définitif du Directeur Général, le conseil d'administration pourvoit immédiatement à remplacement. »

A la date de l'élaboration du présent document, le Directeur Général de BAMBOO-EMF est **MBOUI ONDO JOVITE CLAUDE CHRISTIAN, en fonction depuis le 08 mars 2023.**

## **ii) Les Directeurs Généraux Adjoints**

Toujours suivant les statuts, « Sur la proposition du Directeur Général, le conseil d'administration peut, pour l'assister, nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux adjoints dans les conditions prévues aux articles 471 à 476 de l'Acte uniforme. Les Directeurs Généraux Adjoints sont obligatoirement des personnes physiques ; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Lorsqu'il est administrateur, la durée du mandat du Directeur Général Adjoint ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Les Directeurs Généraux Adjoints sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, en accord avec le Directeur Général, et en cas de décès, démission ou révocation de ce dernier, ils conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

La durée du mandat et l'étendue des pouvoirs des Directeurs Généraux Adjoints sont déterminées par le conseil d'administration en accord avec le Directeur Général.

Dans leurs rapports avec les tiers, les Directeurs Généraux Adjoints ont les mêmes pouvoirs que ceux du Directeur Général. Ils engagent la société par leurs actes, y compris ceux qui ne relèvent pas de l'objet social dans les conditions et limites fixées par l'Acte Uniforme.

Les décisions du conseil d'administration ou des assemblées générales qui limitent les pouvoirs des Directeurs Généraux Adjointes ne sont pas opposables aux tiers de bonne foi.»

A la date de l'élaboration du présent document, le Directeur Général Adjoint de BAMBOO-EMF est TCHEOU YEMIRO, en fonction depuis le 08 mars 2023.

## 5.3) Présentation du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de BAMBOO-EMF est global :

- Il couvre tous les types de risques auxquels BAMBOO-EMF peut être exposé (risque de crédit et de contrepartie, risque de liquidité, risque de taux dans le portefeuille, risque informatique, risque opérationnel, risque juridique, risque de non-conformité ou réglementaire, ...) ;
- Il couvre également le recours aux prestations de services externalisées, conformément aux principes définis par la réglementation.

### 5.3.1) Principes fondamentaux et organisation du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de BAMBOO-EMF s'appuie sur ses valeurs, son code déontologique ainsi que sur les principes d'actions complémentaires suivants :

1. **Des responsabilités clairement établies** : le contrôle interne est l'affaire de chaque collaborateur, quels que soient son niveau hiérarchique et ses responsabilités. L'exercice d'une fonction d'encadrement emporte la responsabilité supplémentaire de veiller à la bonne mise en œuvre du dispositif de contrôle interne sur le périmètre encadré. Dans ce cadre, les responsabilités et les délégations nécessaires doivent être clairement définies et communiquées à l'ensemble des intervenants ;
2. **Un dispositif structuré d'identification, d'évaluation et de gestion des risques** : impliquant, entre autres, un dispositif de prise de décision, de délégation, des principes d'organisation, des contrôles, un dispositif de reporting et d'alerte, etc. ;
3. **Un contrôle et une supervision indépendants des risques** : les responsables d'activités opérationnelles ont la responsabilité finale des risques que leurs activités génèrent donc la responsabilité première de mettre en place et de faire fonctionner un dispositif d'identification, d'évaluation et de gestion des risques. Le dispositif de contrôle interne prévoit une intervention obligatoire, et le plus en amont possible, de fonctions exerçant un contrôle indépendant au titre d'un deuxième niveau de contrôle.
4. **Un contrôle indépendant, dit contrôle de second niveau**, réalisé par ladite fonction sur le dispositif mis en place par les responsables d'activités opérationnelles et sur son fonctionnement (résultat du processus d'identification et d'évaluation des risques, pertinence et conformité des dispositifs de maîtrise des risques et en particulier respect des limites fixées) ;
5. **La séparation des tâches** : elle constitue un des éléments essentiels du dispositif de maîtrise des risques. Elle consiste à attribuer certaines tâches opérationnelles contribuant à un même processus à différents intervenants rapportant à des hiérarchies différentes et/ou à séparer ces tâches par d'autres moyens, en particulier informatiques. Aussi, par exemple, les tâches d'initiation, de confirmation, d'enregistrement comptable, de règlement et de réconciliation comptable d'une transaction doivent-elles être assurées par des intervenants différents ;

6. **Une exigence de formalisation et de traçabilité** : le contrôle interne s'appuie sur des instructions des Dirigeants effectifs, des politiques et des procédures écrites et sur des pistes d'audit. À ce titre, les contrôles, leurs résultats, leur exploitation et les remontées d'informations des entités vers les niveaux supérieurs de la gouvernance sont documentés et traçables ;
7. **Un devoir de transparence** : tout collaborateur, quel que soit son positionnement, a un devoir de remonter de façon transparente, c'est-à-dire spontanément et sans délai, à un niveau supérieur dans l'organisation à laquelle il appartient ;
8. **Une gestion des Ressources Humaines prenant en compte les objectifs du contrôle interne** : les objectifs du contrôle interne doivent être pris en considération dans la gestion des carrières et des rémunérations des collaborateurs (entre autres dans le cadre du processus d'évaluation, de définition des formations, de sélection des collaborateurs pour les postes clés, et dans le cadre du dispositif de fixation des rémunérations) ;
9. **Une adaptation continue du dispositif aux évolutions** : le dispositif de contrôle interne doit être géré de façon dynamique par ses différents acteurs. Cette adaptation aux évolutions de quelque nature qu'elles soient, auxquelles BAMBOO-EMF doit faire face, doit se faire selon un cycle périodique défini à l'avance mais aussi en continu dès que les événements le justifient.

Le dispositif de contrôle interne est ainsi organisé autour de trois lignes de défense, sous la responsabilité des Dirigeants effectifs et la supervision du Conseil d'administration :



Figure 2 : Dispositif du système de contrôle interne

On y distingue :

- Le contrôle permanent, qui est la mise en œuvre en continu du dispositif de gestion des risques et est assuré par les deux premières lignes de défense ;
- Le contrôle périodique, assuré par la troisième ligne de défense, est une fonction de vérification et d'évaluation qui intervient selon un cycle d'audit propre.

### 5.3.2) Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne s'appuie sur un ensemble d'acteurs clairement identifiés, dont les missions s'articulent autour de la supervision, de l'audit et du contrôle opérationnel, comme le montre le schéma ci-dessous :

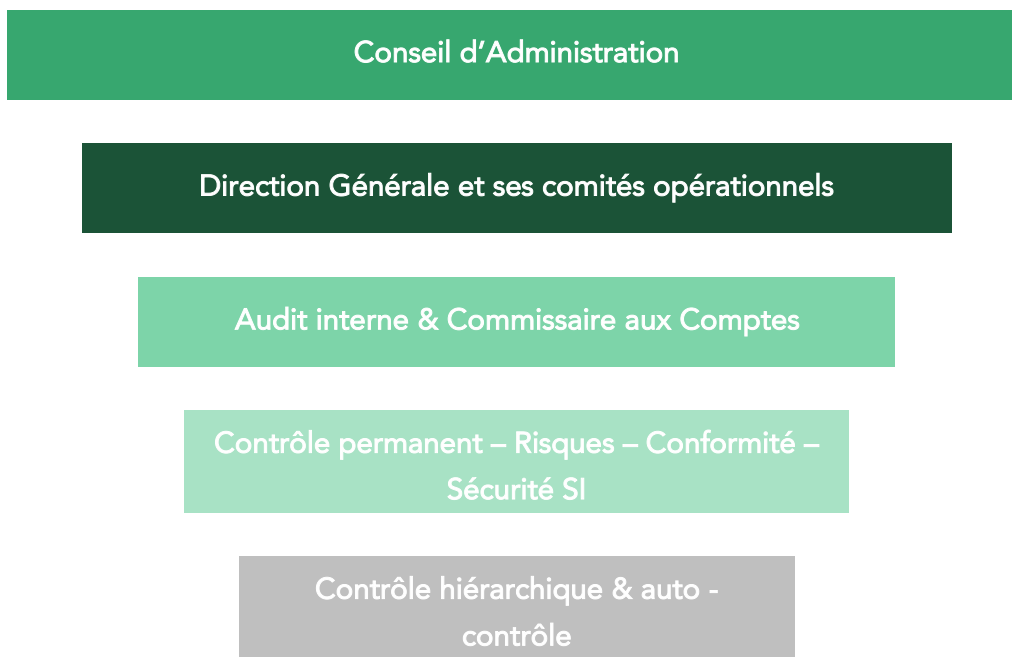


Figure 3 : Les acteurs du contrôle interne

### **a) Le Conseil d'Administration**

L'organe délibérant, le Conseil d'Administration via ses comités spécialisés en l'occurrence le Comité d'Audit, des Risques et des Engagements est responsable de l'approbation et la surveillance du système de contrôle interne. Dans ce cadre, il doit notamment :

- Définir les orientations stratégiques de l'établissement et le degré d'aversion aux risques ;
- Approuver la stratégie et la politique de l'établissement en matière de risques ;
- S'assurer de l'adéquation du capital interne au degré d'aversion aux risques et au profil de risque de l'établissement ;
- S'assurer de la mise en place d'une structure organisationnelle appropriée et des moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre du système de contrôle interne ;
- Approuver un système de rémunération compatible avec les objectifs à long terme de l'établissement et visant à prévenir les conflits d'intérêts et promouvoir une gestion efficace des risques, notamment pour des personnes dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement ;
- S'assurer que les transactions avec les parties liées, y compris les opérations avec les partenaires stratégiques sont identifiées, évaluées et soumises à des restrictions appropriées ;
- Procéder au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne ;
- Préserver les intérêts légitimes des actionnaires, des déposants et des parties prenantes ;
- S'assurer que l'établissement maintient des relations régulières avec les autorités de supervision ;
- Définir et diffuser le cadre global de la gouvernance de l'établissement, ses principes et ses valeurs, y compris en matière de déontologie, de l'intégrité et la remontée rapide des problèmes opérationnels aux niveaux les plus élevés de l'organisation.

### **b) La Direction Générale**

La Direction Générale joue un rôle central dans le dispositif du contrôle interne (Audit Interne, Contrôle Permanent, Risques, Conformité, Sécurité logique, Contrôle de gestion), étant responsable de sa conception, de sa mise en œuvre et de sa surveillance globale. Elle s'assure que le dispositif est adapté à l'entreprise, veille à la conformité des actions avec les politiques internes et communique les résultats importants au conseil d'administration. Elle doit s'assurer que les contrôles sont intégrés au quotidien de l'entreprise et que des actions correctives sont prises pour remédier aux dysfonctionnements. Dans ce cadre, elle doit notamment :

- Veiller à ce que les activités de l'établissement soient cohérentes avec ses orientations stratégiques ainsi qu'avec son degré d'aversion aux risques ;
- Etablir la structure organisationnelle appropriée et prévoir les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre du système de contrôle interne ;
- Mettre en place un dispositif d'adéquation du capital interne au degré d'aversion aux risques et au profil de risque de l'établissement ;
- Décliner les niveaux d'aversion aux risques en limites et plafonds opérationnels ;

- Assurer la communication à l'organe délibérant de toute(s) information(s) et donnée(s) pertinente(s) et nécessaire(s) à la prise de décision ;
- Mettre en place une organisation responsabilisant le personnel de l'établissement et favorisant la transparence ;
- S'assurer, en permanence, du bon fonctionnement global du dispositif de contrôle interne et prendre des mesures nécessaires à sa révision, en temps opportun, face aux évolutions ou aux insuffisances relevées ;
- Œuvrer pour l'adhésion effective de l'ensemble du personnel aux principes d'éthique et de déontologie, et promouvoir une culture de maîtrise des risques ;
- Entretenir et développer des relations régulières avec les autorités de supervision.

### **c) Le Commissaire aux Comptes (CAC)**

Le commissaire aux comptes joue un rôle crucial dans le dispositif de contrôle interne de BAMBOO-EMF car il évalue son efficacité pour garantir la fiabilité des comptes, en identifiant les faiblesses et en formulant des recommandations. Il ne se substitue pas au Contrôle interne mais l'évalue de manière indépendante pour prévenir les risques et améliorer la gouvernance, assurant ainsi la sincérité, la régularité et la conformité des informations financières.

### **d) L'Audit Interne**

L'audit interne est une fonction indépendante et objective qui évalue l'efficacité du dispositif de contrôle interne de BAMBOO-EMF, lui fournissant une assurance et des recommandations d'amélioration. Il s'agit d'un "troisième niveau de contrôle", distinct des contrôles opérationnels (niveau 1) et des fonctions de contrôle permanent, des risques et conformité (niveau 2). Son rôle est de vérifier que les processus sont conformes, que les risques sont maîtrisés et de proposer des actions correctives pour améliorer la performance et la gouvernance.

L'audit interne dispose d'une charte d'audit interne qui encadre clairement son rôle et ses règles d'intervention, assurant son indépendance et la cohérence de ses travaux au sein de l'organisation.

### **e) Le Contrôle Permanent**

Le contrôle permanent est un pilier du contrôle interne de BAMBOO-EMF, impliquant des contrôles continus à différents niveaux pour assurer la régularité, la sécurité et la validité des opérations. Il comprend des contrôles quotidiens par les opérationnels et leur hiérarchie (1er niveau), ainsi que des revues indépendantes par les fonctions comme le contrôle interne et la gestion des risques (2ème niveau), qui vérifient l'exhaustivité et l'efficacité des contrôles de premier niveau et s'assurent du respect des procédures et de la réglementation.

### **f) La Gestion des Risques**

La gestion des risques dans le dispositif de contrôle interne de BAMBOO-EMF vise à identifier, évaluer, suivre et maîtriser les risques afin de garantir sa viabilité financière, sa conformité et sa résilience. Elle a notamment la charge de l'élaboration et la mise à jour de la cartographie des risques de l'entreprise.

### **g) La Conformité**

La conformité, est une fonction essentielle du contrôle interne qui garantit le respect des règles internes et externes. Elle vise à prévenir les risques de non-conformité, à protéger l'établissement et ses clients, et à maintenir la confiance du public en prévenant les fraudes, le blanchiment d'argent et en assurant une gestion saine.

### **h) La Sécurité des Systèmes d'Information**

La sécurité des systèmes d'information (SI) est un élément fondamental du contrôle interne d'un établissement, car elle assure la fiabilité de l'information financière et opérationnelle, la conformité aux réglementations et la protection des actifs. Elle repose sur des contrôles techniques (sécurité physique et logique, sauvegardes) et organisationnels (séparation des tâches, gestion des accès) intégrés dans toutes les lignes de défense du dispositif : les contrôles opérationnels, le contrôle permanent et le contrôle périodique.

### **i) L'Auto-contrôle des unités opérationnelles et supports**

L'auto-contrôle est un élément clé du dispositif de contrôle interne d'un établissement, désignant la vérification de ses propres opérations par le titulaire du poste. Il s'agit du premier niveau de contrôle (échelon 1), avant le contrôle hiérarchique (niveau 1 échelon 2) et le contrôle permanent (deuxième niveau). Son objectif est d'assurer la qualité et la fiabilité des opérations, la conformité aux règles et la prévention des erreurs et fraudes.

## **5.4) Politique de distribution de dividendes**

### **5.4.1) Dispositions légales**

L'Acte uniforme OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) harmonise les règles juridiques se rapportant au droit des affaires en général et au droit des sociétés en particulier, entre les États membres de l'Organisation. À ce titre et concernant la politique de dividendes, l'Acte dispose que :

- Distribution des dividendes : les dividendes ne peuvent être distribués qu'à partir des bénéfices réalisés et après approbation des comptes annuels par l'assemblée générale.
- Conditions de distribution : la distribution des dividendes ne doit pas compromettre la capacité de l'entreprise à poursuivre ses activités et respecter ses engagements.
- Types de dividendes : les dividendes peuvent être distribués sous forme de dividendes en numéraire ou en actions, selon ce qui est décidé par l'assemblée générale.
- Réserves légales : les réserves légales doivent être constituées avant toute distribution de dividendes, garantissant ainsi la solidité financière de l'entreprise.
- Droit des actionnaires : les actionnaires ont un droit proportionnel sur les dividendes, basé sur le nombre d'actions qu'ils détiennent, sauf dispositions contraires prévues dans les statuts de la société.

Par ailleurs, l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales impose aux sociétés anonymes l'obligation de constituer une réserve légale annuelle équivalente à 10 % des bénéfices nets réalisés, jusqu'à ce que cette réserve atteigne 5 % du capital social.

Cela implique qu'annuellement, **10 % des bénéfices nets doivent être affectés à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci soit intégralement constituée**. Une fois cet objectif atteint, l'obligation de constituer cette réserve prend fin ; néanmoins, la société a la possibilité de continuer à l'abonder de manière volontaire.

#### **5.4.2) Dispositions statutaires**

Suivant l'article 13 des statuts de l'entreprise, « chaque action donne droit dans les bénéfices et dans l'actif net social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente ».

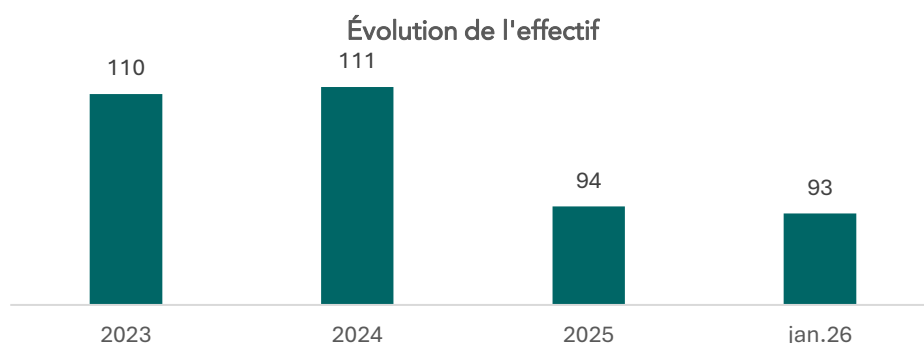
Depuis son premier exercice en 2022, l'institution n'a procédé à aucune distribution de dividendes à l'égard de ses actionnaires.

### **5.5) Capital humain**

BAMBOO-EMF comptait, au 31 janvier 2026, un effectif total de 93 salariés. Ce capital humain se répartit entre 03 catégories :

- Les **cadres** (catégories 10 et plus) ;
- Les **agents de maîtrise** (catégories 5 à 9) ;
- Les **autres employés et manœuvres** (catégories 1 à 4).

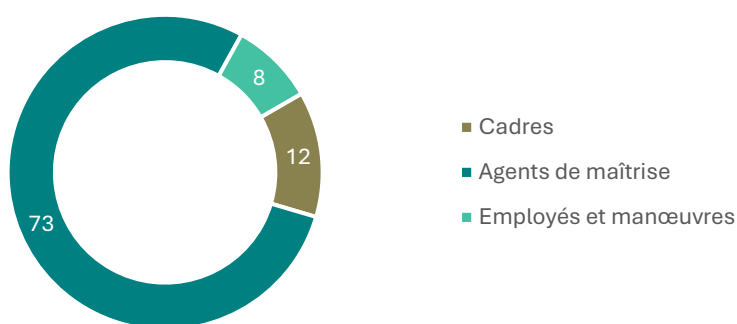
### 5.5.1) Evolution de l'effectif entre 2023 et janvier 2026



Graphique 1 : Evolution du personnel entre 2023 et janvier 2026

### 5.5.2) Répartition du personnel par catégorie professionnelle au 31 janvier 2026

Répartition du personnel par Catégorie professionnelle

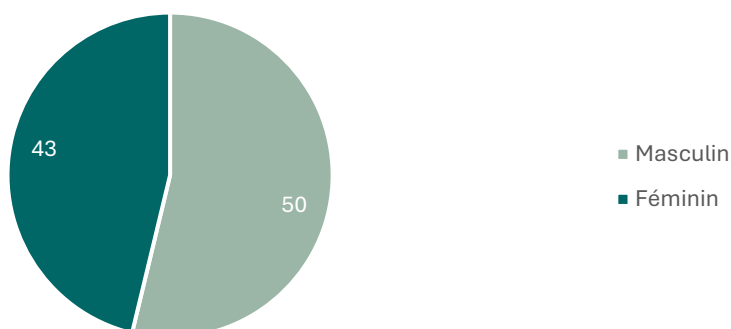


Graphique 2 : Répartition du personnel par catégorie professionnelle

### 5.5.3) Répartition par genre

La répartition des effectifs de BAMBOO-EMF par sexe est relativement équilibrée, bien que marquée par une légère prédominance masculine.

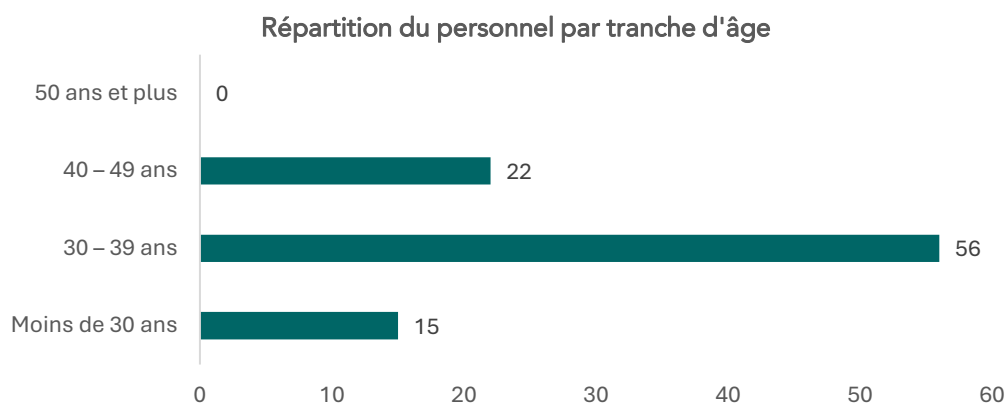
Répartition du personnel par genre



Graphique 3 : Répartition du personnel par genre

### 5.5.4) Répartition par tranches d'âge

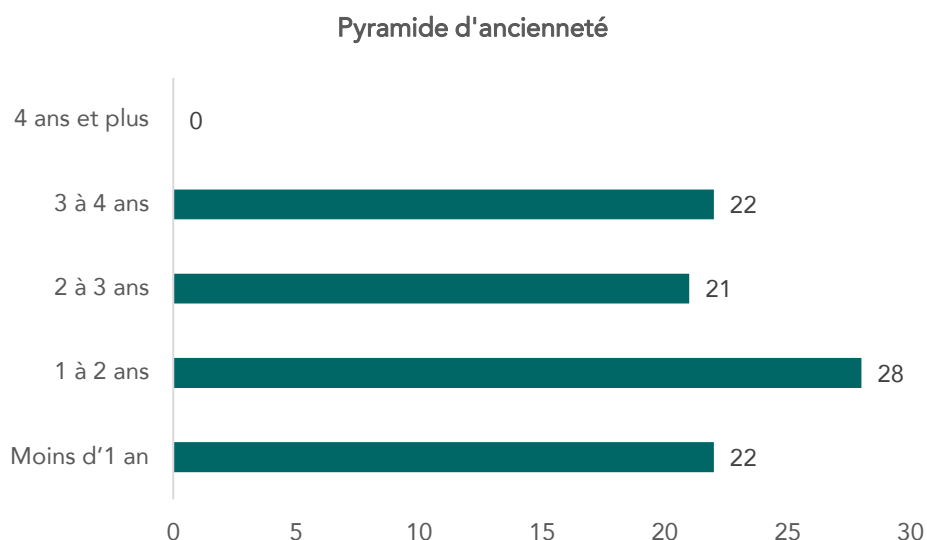
BAMBOO-EMF s'appuie sur un personnel particulièrement jeune, avec plus de trois quarts de ses salariés âgés de moins de 40 ans.



Graphique 4 : Pyramide des âges

### 5.5.5) Répartition par ancienneté

La structure de l'ancienneté témoigne de la jeunesse de BAMBOO-EMF : 100 % du personnel comptabilise moins de 4 ans de présence au sein de l'entreprise.



Graphique 5 : Répartition du personnel par ancienneté

## 5.6) Système d'information

Dans le cadre de son activité au quotidien, BAMBOO EMF s'appuie sur **Carthago**, un système d'information robuste et fourni par BFI Groupe, qui est un acteur majeur des services technologiques aux institutions financières en Afrique.

Afin de s'assurer de l'opérationnalité maximale de son système d'information, BAMBOO EMF a signé, en février 2024, un contrat de maintenance avec BFI Groupe. Ce dernier porte aussi bien sur la

correction des anomalies constatées lors de l'exploitation et la maintenance évolutive que sur transfert de compétence.

Carthago couvre aussi bien le Core Banking que les moyens de paiements et le reporting réglementaire. A date, les faits marquants de son exploitation sont les suivants :

- Un taux de disponibilité de l'application supérieur à 99% grâce à une architecture redondante et des procédures d'exploitation et de sécurité IT respectées et contrôlées ;
- La réduction des incidents de plus de 60% du fait des formations aux utilisateurs et personnels informatiques ;
- La réduction des délais de prise en charge.

### 5.6.1) Le Core Banking

L'application **Carthago Core-Banking** est un Progiciel de Gestion Intégré qui couvre l'ensemble des activités de la banque de détail, de corporate banking, des institutions financières spécialisées dans l'immobilier et bien d'autres encore. L'architecture du Core-Banking est modulaire, chaque module fonctionne de manière totalement autonome et est intégré au système d'information à travers l'Interface Généralisée (IG). Cette interface pourvoit un ensemble de connecteurs nécessaires à la communication avec tous les types d'applications y compris les modules de Carthago. L'application bancaire compte plusieurs composantes :

- **Référentiel** : C'est le module de gestion de l'entrée en relation clientèle, il permet d'identifier le tiers et toutes ses relations avec l'institution. C'est aussi ce module qui permet de renseigner les paramètres généraux de fonctionnement de l'établissement.
- **Comptabilité** : Le module comptabilité permet de générer l'information comptable de l'institution à partir de toutes les opérations sur les modules métiers au courant de la journée. Il se compose en trois (03) principaux menus :
  - Le paramétrage comptable : qui permet de mettre en place l'ensemble des paramètres nécessaires au fonctionnement du module comptable notamment, la gestion des comptes, les schémas comptables, les règles d'imputations... ;
  - L'interprétation comptable : permet au module comptabilité de traduire les opérations financières en écritures comptables et impacter les comptes ;
  - La gestion des écritures comptables : ce menu donne la possibilité aux comptables d'effectuer des opérations comptables à travers des OD avec ou sans masque, des opérations d'ajustements... ;
  - Le reporting : C'est l'ensemble des états et listings tels que les grand-livres, les balances, les journaux d'opérations...
- **Dépôts à vue et Epargne** : C'est le module des gestions des comptes clients et des opérations financières. Dans ce module offre également le processus de gestion des opérations en agence ;
- **Engagements** : Carthago Engagement permet de gérer tout le workflow de crédit depuis l'agence avec les différents niveaux de validation. Ce module est composé de plusieurs menu :
  - Carthago Instruction : Ce menu permet de gérer le cycle de vie d'une demande de financement ;
  - Carthago Garantie : Toutes les garanties proposées par client en couverture du risque crédit sont pris en charge dans ce menu ;

- Carthago crédit : Ce menu permet de gérer le cycle de vie du crédit depuis le déblocage jusqu'à la clôture du prêt y compris le cas échéant les modifications et la gestion du contentieux et du recouvrement ;
- Carthago Risque : Permet de gérer les opérations de déclassement et de provisionnement du portefeuille des créances douteuses.
- **La banque digitale** : ce module permet d'enregistrer et de gérer au niveau back-office toutes les demandes et les ordres donnés par le client sur son application Mobile ou Web ;
- **Le Mobile Banking** : C'est le module de self-service utilisateur adapté pour les téléphones Android et IOS ;
- **Le Web Banking** : C'est le module de self-service utilisateur adapté pour les ordinateurs et tablettes.

### 5.6.2) Les moyens de paiement

**Carthago Compensation-Centre** est une solution de gestion des moyens de paiement qui a pour objectif la modernisation des moyens d'échange inter et intra établissements financiers (établissements de crédit, établissements de paiement et établissements de microfinance) à travers la suppression des échanges physiques des valeurs, le dénouement rapide (24 heures) des opérations de compensation et le virement instantané (24/7).

Carthago Compensation-Centre est un système centralisé et sécurisé d'échanges et de règlement des opérations domestiques et transfrontalières de paiement entre les établissements participants, permettant la gestion de bout en bout du système central de télé-compensation.

### 5.6.3) Le reporting réglementaire

La solution **Carthago Réglementaire** est une solution destinée aux établissements de crédit, de paiement et de microfinance, répondant aux besoins des normes (IAS/IFRS) et aux nouvelles dispositions réglementaires mises en place par le régulateur.

Carthago Réglementaire est un outil de reporting fiable et évolutif permettant la confection des déclarations réglementaires et statistiques conformément aux pré-requis du système de supervision.

## 5.7) Historique de BAMBOO-EMF sur le marché financier de l'Afrique Centrale

A la date de rédaction du présent document, BAMBOO-EMF n'est jamais intervenue sur le marché financier de l'Afrique Centrale en qualité d'émetteur faisant appel à l'épargne.

## 5.8) Notation de crédit de l'Emetteur BAMBOO-EMF

Aucune notation financière n'a été attribuée à BAMBOO-EMF par une agence spécialisée à la date d'établissement du présent dossier.

# **6. PRESENTATION DU MARCHE DE LA MICROFINANCE AU GABON**

---

## 6.1) Evolutions des principaux agrégats macroéconomiques

Les agrégats Macroéconomiques les plus couramment utilisés pour analyser la performance et la situation économique des pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) sont :

- **Le Produit Intérieur Brut (PIB)** : qui mesure la valeur totale des biens et services produits dans une économie sur une période donnée, il reflète l'évolution quantitative de l'activité économique.
- **Le solde budgétaire** : qui correspond à la différence entre les recettes publiques (impôts, taxes, revenus divers...) et les dépenses publiques (fonctionnement, salaires, investissements, subventions...) ; il renseigne sur la discipline budgétaire et la capacité d'un Etat à financer ses politiques sans accroître son niveau d'endettement.
- **La dette publique** : qui représente l'ensemble des engagements financiers contractés par l'Etat, tant internes qu'externes. Elle peut être exprimée en valeur absolue ou en pourcentage du PIB, afin d'évaluer sa soutenabilité.
- **Le solde extérieur courant** : qui mesure la différence entre les exportations et les importations de biens et services ; les revenus primaires (investissements, salaires) et les transferts courants (aides, transfert de fonds). Il reflète la capacité d'un pays à financer ses échanges avec le reste du monde.
- **Les réserves de change** : qui représentent les avoirs internationaux détenus par la banque centrale (devises, or, position au Fonds Monétaire International (FMI)...). Elles sont généralement exprimées en mois d'importations, indicateur clé pour mesurer la capacité d'un pays à faire face à un choc externe.

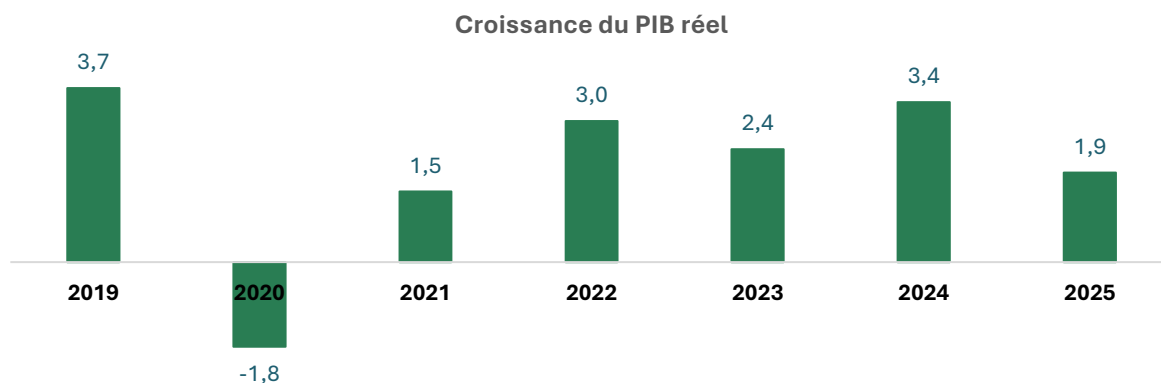
Les agrégats macroéconomiques constituent les piliers de l'analyse économique. Leur suivi permet d'apprécier :

- La dynamique de croissance (PIB réel) ;
- La gestion des finances publiques (solde budgétaire, dette) ;
- La stabilité externe (solde courant, réserves) ;
- La stabilité interne (inflation).

Dans le cadre de notre analyse une lecture conjointe de ces indicateurs macroéconomiques de l'Etat du Gabon offre une vision cohérente de la santé économique du pays.

### 6.1.1) Evolution des principaux agrégats macroéconomiques

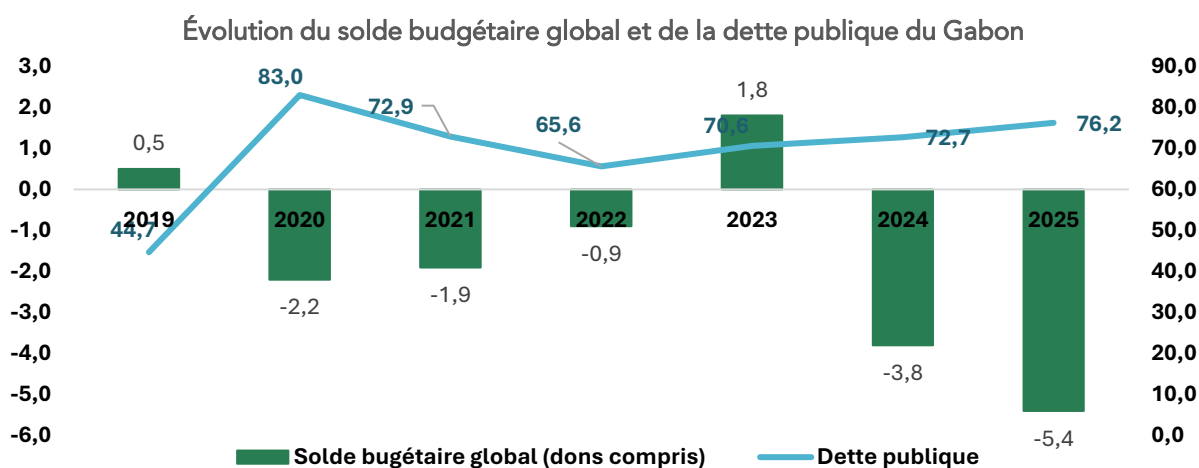
Sur la période 2019-2025, l'économie gabonaise a été marquée par une succession de chocs externes et de réajustements internes, révélant une forte exposition au cycle pétrolier et une vulnérabilité persistante des équilibres budgétaires. Après une croissance robuste en 2019 (+3,7%), le pays a enregistré une contraction en 2020 (-1,8%) sous l'effet de la pandémie de Covid-19, avant un redressement progressif en 2021 (+1,5%) et une accélération en 2022 (+3,0%). En 2023, la croissance s'établit à 2,4%, traduisant une normalisation progressive du rythme d'activité. Les projections pour 2024-2025 anticipent une dynamique modérée, avec un rebond en 2024 (+3,4%) suivi d'un ralentissement à 1,9% en 2025.



Graphique 6 : Taux de croissance du PIB réel

La trajectoire budgétaire sur la période reflète une alternance entre consolidation ponctuelle et tensions récurrentes. À l'excédent de 2019 (+0,5%) succèdent trois années de déficit, atteignant un creux en 2020 (-2,2%) puis se réduisant progressivement jusqu'en 2022 (-0,9%). L'année 2023 marque un retour en excédent (+1,8%). Toutefois, les projections pour 2024 et 2025 indiquent une nouvelle détérioration avec des déficits de respectivement -3,8% et -5,4% du PIB, soulignant des pressions persistantes sur les finances publiques, en lien avec une structure de dépenses rigide et une forte dépendance aux recettes extractives.

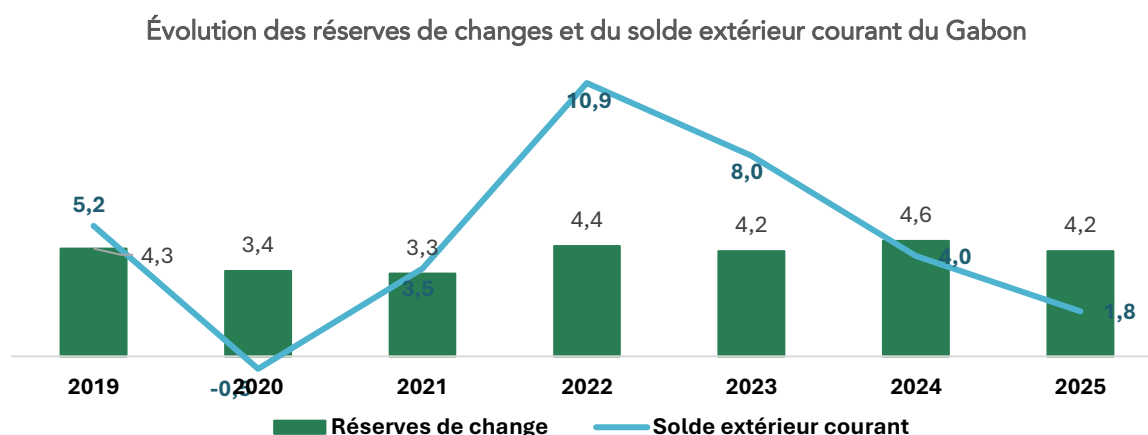
Cette situation pèse sur la dette publique, qui a connu un pic en 2020 (83% du PIB) avant de refluer à 65,6% en 2022 puis de remonter à 70,6% en 2023. Les prévisions pour 2024 (72,7%) et 2025 (76,2%) témoignent d'une aggravation de la vulnérabilité budgétaire.



Graphique 7 : Evolution du solde budgétaire et du taux d'endettement

Sur le plan externe, les comptes extérieurs affichent une amélioration notable à partir de 2021, soutenue par des termes de l'échange favorables, avec un solde courant culminant à 10,9% du PIB en 2022 avant de s'établir à 8% en 2023. Cette embellie se résorbe toutefois graduellement dans les projections, avec des excédents ramenés à 4,0% en 2024 puis 1,8% en 2025. Les réserves de change oscillent entre 3,3 et 4,6 mois d'importations sur la période, traduisant un niveau globalement adéquat

mais sensible aux fluctuations externes. L'inflation reste maîtrisée, oscillant entre 1% et 4,3%, avec des prévisions faibles pour 2024-2025 (1,2% et 1,4%).



Graphique 8 : Evolution du solde extérieur et des réserves de change

### 6.1.2) Perspectives économiques

En 2026, les perspectives traduisent un contraste marqué entre une croissance économique modérée et une détérioration des équilibres macroéconomiques fondamentaux. La croissance du PIB réel est attendue à 2,6%, soit une progression modérée mais insuffisante pour compenser les fragilités structurelles.

Le déficit budgétaire atteindrait 7,2% du PIB, un niveau nettement plus dégradé que les années précédentes, suggérant une accentuation des tensions de trésorerie et une augmentation probable du recours à l'endettement.

La dette publique devrait ainsi atteindre 82% du PIB, franchissant un seuil préoccupant pour une économie à base productive restreinte et dépendante des cycles externes. Sur le plan extérieur, la position se détériorerait avec un solde courant légèrement négatif (0,3%) et un recul des réserves de change à 3,8 mois d'importations, réduisant le coussin de sécurité face aux chocs internationaux.

L'inflation resterait cependant maîtrisée à 2,5%, confirmant que le risque majeur ne provient pas des prix mais du déséquilibre budgétaire et de l'érosion progressive des indicateurs extérieurs.

En synthèse, le Gabon aborde 2026 avec une croissance résiliente mais insuffisante, dans un contexte de dégradation budgétaire marquée, de hausse de l'endettement, et de fragilisation progressive de sa position extérieure. Le rétablissement de marges budgétaires, la diversification économique et la mobilisation accrue des ressources internes apparaissent comme les leviers essentiels pour restaurer la soutenabilité macroéconomique.

## 6.2) Activités de la Microfinance au Gabon

### 6.2.1) Définition

Le Règlement n°01/02/CEMAC/UMAC/COBAC en son article 1 définit la Microfinance comme **« une activité exercée par des entités agréées n'ayant pas le statut de banque ou d'établissement financier tel que défini à l'Annexe à la convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la Réglementation Bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale et qui pratiquent, à titre habituel, des opérations de crédit et ou de collecte de l'épargne et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel. »** elle vise à promouvoir l'inclusion financière et le développement économique.

Ainsi, les Etablissements de Microfinance (EMF) sont considérés comme **« des entités qui pratiquent à titre habituel des opérations de crédit et ou de collecte de l'épargne et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant en marge du circuit bancaire traditionnel. »**

### **6.2.2) Présentation du Cadre réglementaire des Etablissements de Microfinance (EMF)**

Le cadre réglementaire régissant l'exercice et le contrôle de l'activité des établissements de microfinance dans la CEMAC, repose principalement sur le nouveau règlement CEMAC N°01/17/CEMAC/UMAC/COBAC adopté le 27 septembre 2017, ainsi que sur plusieurs textes d'application (règlements et instructions COBAC) qui visent à renforcer la solvabilité et la stabilité du secteur tout en garantissant une protection adéquate pour les épargnants et les emprunteurs. Ces règlements fixent non seulement le cadre juridique et les règles de gestion des établissements de microfinance, mais aussi les normes prudentielles déterminantes pour l'exercice de l'activité.

Onze (11) nouveaux règlements et une (01) instruction, relatifs à ce nouveau règlement CEMAC, ont été adoptés la même année. Ils portent principalement sur des dispositions de l'ancien règlement CEMAC (règlement N° 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC de 2002) qui ont été extraites dudit texte afin d'assouplir les modalités de mise à jour.

Cependant, certains règlements COBAC issus de l'ancien règlement CEMAC, notamment ceux relatifs aux normes de gestion et règles prudentielles, cadrent toujours avec la nature de l'activité et les profils de risques des établissements de microfinance de la CEMAC (des évolutions restent tout de même envisageables dans le futur). Ainsi, ces règlements COBAC n'ont pas été modifiés à la suite du nouveau règlement CEMAC, et restent toujours en vigueur.

Comme mentionné préalablement, les activités des microfinances en zone CEMAC ont longtemps évolué dans un cadre juridique et réglementaire inadapté, ce qui a conduit à un développement de ce secteur pratiquement sans normes prudentielles claires pendant plusieurs années. Cette situation a non seulement permis un développement anarchique des établissements de microfinance, mais a également conduit à de nombreuses faillites qui ont mis en péril l'épargne d'une couche de la population déjà vulnérable.

Pour remédier à cette situation, les chefs d'État de la CEMAC ont confié, à partir de 2002, à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) la mission d'élaborer un cadre réglementaire commun fondé sur des principes visant à protéger les clients et à renforcer la résilience des établissements de microfinance (EMFs), compte tenu de la nature plus risquée de leurs activités par rapport à celles des banques. Cette initiative a permis au régulateur de poser les premières bases de

la réglementation prudentielle, révisée en 2017, afin de renforcer certains aspects du dispositif prudentiel déjà en place.

Bien que le champ d'application de ces normes englobe tous les établissements de microfinance, quelle que soit leur catégorie, certaines spécificités ont été apportées par le régulateur en raison de l'importance des activités de certains EMFs et de la taille plus modeste des activités d'autres, afin d'adapter la régulation en fonction de leurs risques spécifiques.

Le dispositif des normes prudentielles des établissements de microfinance de la zone CEMAC est fixé par plusieurs règlements de la COBAC. Le tableau ci-dessous, présente quelques normes prudentielles les plus importantes du dispositif en vigueur :

| Normes                                                                         | Explication                                                                                                                                                                                                               | Seuils                        |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Ratio couverture des risques                                                   | Les EMF sont tenus de respecter en permanence un rapport minimum entre le montant de leurs fonds propres nets ou fonds patrimoniaux nets et celui des risques qu'ils encourent                                            | 10%                           |
| Ratio couverture des immobilisations                                           | Il contraint les EMF à présenter en permanence une couverture minimale des immobilisations par les ressources permanentes                                                                                                 | 100%                          |
| Limitation des prises de participation                                         | Limite les participations des EMF dans une entreprise, ceci en fonction des fonds propres nets et fonds propres patrimoniaux nets                                                                                         | 5%                            |
|                                                                                | Limite les participations des EMF pour l'ensemble de leurs participations détenues, ceci en fonction des fonds propres nets et fonds propres patrimoniaux nets                                                            | 15%                           |
| Limitation des opérations autorisées à titres accessoires                      | Le montant annuel des produits issus de ce type d'opération ne peut excéder un plafond défini en fonction du produit d'exploitation                                                                                       | 20%                           |
| Limitation des concours octroyés aux actionnaires, dirigeants, administrateurs | Il interdit aux EMF d'accorder à un de ses apparentés (actionnaires, dirigeants...) au-delà d'un certain plafond en fonction des fonds propres nets.                                                                      | 20% (EMF Cat. 2 et 3)         |
|                                                                                |                                                                                                                                                                                                                           | 30% (EMF Cat. 1) <sup>1</sup> |
| Ratio division des risques                                                     | Il interdit aux EMF de s'engager (ensemble des risques encourus) en faveur d'un même bénéficiaire, au-delà d'une proportion de leur fonds propres nets ou fonds patrimoniaux nets                                         | 15% (EMF Cat. 1)              |
|                                                                                |                                                                                                                                                                                                                           | 25% (EMF Cat. 2 et 3)         |
|                                                                                | Il interdit aux EMF de s'engager en faveur d'un ensemble de bénéficiaires ayant reçu chacun des concours supérieurs à 10% des fonds propres nets (EMF Catégorie 2 et 3), au-delà d'une proportion de leurs fonds propres. | 8 fois les fonds propres nets |
| Coefficient de couverture des crédits par les ressources disponibles           | Les EMF sont tenus de respecter en permanence un rapport minimum entre leurs emplois (engagements y compris) et leurs ressources                                                                                          | 70% (EMF Cat. 1 et 2)         |
|                                                                                |                                                                                                                                                                                                                           | 65% (EMF Cat. 1) <sup>2</sup> |
| Ratio relatif aux lignes de financement                                        | Les EMF sont tenus de respecter en permanence un rapport minimum entre le niveau des ressources propres (fonds propres nets pour les EMF cat. 2) et les lignes de financement                                             | 50%                           |
| Ratio de liquidité (à court terme)                                             | Il exige aux EMF de présenter en permanence un rapport minimum entre leurs disponibilités et leurs exigibilités à moins de trois mois (3 mois)                                                                            | 100%                          |

<sup>1</sup> Uniquement pour les EMF de première catégorie, dont les bénéficiaires ne participent pas aux délibérations d'octroi des crédits.

<sup>2</sup> Uniquement pour les EMF de première catégorie, affiliées à un réseau (hors organes faitiers)

Les établissements de Microfinance du Gabon sont placés sous la supervision de plusieurs institutions :

- **Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC)** : responsable de la mise en place du cadre réglementaire applicable aux activités des microfinances.
- **La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)** : responsable de la définition de la réglementation applicable aux systèmes financiers décentralisés (SFD) et à leurs organes de surveillance et de contrôle ;
- **La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)** : responsable de la supervision, de l'organisation et des activités des systèmes financiers décentralisés dans les pays de la CEMAC, ainsi que de leur contrôle ;
- **Le Ministère de l'Economie, des Finances, de la Dette et des Participations, Chargé de la Lutte Contre la Vie-Chère (MEFDPCLC) du Gabon** : qui est l'autorité nationale en charge de la microfinance (agrément, suivi opérationnel, lutte contre les opérateurs non autorisés).

### 6.2.3) Typologies des Etablissements de Microfinance (EMF)

En zone CEMAC, les établissements de microfinance sont regroupés en trois principales catégories à savoir : Première, Deuxième et Troisième catégorie.

Cette catégorisation permet de distinguer les structures pouvant exercer une activité d'épargne et de crédit (première et deuxième catégories) de celles ayant exclusivement une activité de crédit (troisième catégorie). Aussi, la réglementation s'adapte en fonction de cette catégorisation dans la mesure où le dispositif réglementaire est plus contraignant pour les établissements de première et de deuxième catégorie, afin de garantir une bonne gestion des risques et de protéger les avoirs des épargnants.

En outre, il était aussi important de distinguer parmi ces structures exerçant une activité d'épargne et de crédit, les structures solidaires dont les services sont destinés uniquement à leurs membres (première catégorie) et des structures commerciales faisant appel à l'épargne publique (deuxième catégorie). Ainsi, les établissements de microfinance de deuxième catégorie, parce qu'ils font appel à l'épargne publique, sont soumis à un dispositif réglementaire encore plus exigeant que les deux autres catégories. Les établissements de microfinance peuvent organiser leur activité soit de manière indépendante, soit à l'intérieur d'un réseau (entendu comme un ensemble d'établissements agréés, animés par un même objectif et ayant volontairement choisi de se regrouper afin d'adopter une organisation et des règles de fonctionnement communes).

Les formes juridiques obligatoires associées aux établissements de microfinance sont les sociétés coopératives et les sociétés anonymes avec conseil d'administration.

Les principales caractéristiques des établissements de microfinance en fonction des différentes catégories sont présentées dans le tableau ci-dessous :

|                               | EMF 1 <sup>ère</sup> catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | EMF 2 <sup>ème</sup> catégorie                                                                                                                                   | EMF 3 <sup>ème</sup> catégorie                                                                                                                                    |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forme juridique</b>        | Sociétés coopératives avec Conseil d'administration                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Société Anonyme avec Conseil d'Administration                                                                                                                    | Société Anonyme avec Conseil d'Administration                                                                                                                     |
| <b>Capital social minimum</b> | Aucun                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 300 millions FCFA                                                                                                                                                | 150 millions FCFA                                                                                                                                                 |
| <b>Mode d'organisation</b>    | Organisation en réseau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Organisation en indépendant                                                                                                                                      | Organisation en indépendant                                                                                                                                       |
| <b>Collecte de l'épargne</b>  | Uniquement auprès de leurs membres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Auprès du grand public (tiers)                                                                                                                                   | Pas de collecte                                                                                                                                                   |
| <b>Octroi du crédit</b>       | Uniquement à leurs membres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Au grand public (tiers)                                                                                                                                          | Au grand public (tiers)                                                                                                                                           |
| <b>Autres</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elles sont tenues de constituer dès leur création un fonds de solidarité destiné à faire face aux pertes ;</li> <li>• Chaque réseau doit se doter d'un organe faîtier qui joue un rôle de promotion, d'encadrement, de formation et de surveillance ;</li> <li>• Le nombre minimum de membres d'un réseau d'EMF est de cinq (05) entités affiliées à un organe faîtier, dont deux ayant au moins deux (02) ans d'activité ;</li> <li>• L'organe faîtier d'un réseau disposant d'excédent de liquidité peut réaliser des placements auprès des banques commerciales de l'Etat d'implantation et de la BEAC</li> </ul> | Les établissements de microfinance de deuxième catégorie peuvent effectuer des placements auprès des banques commerciales de l'Etat d'implantation et de la BEAC | Les établissements de microfinance de troisième catégorie peuvent effectuer des placements auprès des banques commerciales de l'Etat d'implantation et de la BEAC |

Tableau 10 : caractéristiques des établissements de microfinance en fonction des différentes catégories

## 6.3) Panorama du marché de la microfinance Gabonais à fin 2024

Entre 2020 et 2024, force est de constater une évolution fluctuante du nombre d'Établissements de Microfinance (EMF) agréés par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ; après un niveau élevé en 2020 (620), le secteur enregistre une forte contraction en 2021 (488), probablement liée à des fermetures, retraits d'agréments ou consolidations. À partir de 2022, le nombre d'établissements remonte progressivement (491), puis plus nettement en 2023 (521), avant de se stabiliser en 2024 au même niveau (521). L'ensemble reflète un secteur en phase de réajustement puis de stabilisation, où les sorties initiales semblent avoir été suivies d'un regain de dynamisme et d'une normalisation structurelle.

Avec ses 18 EMF, le Gabon ne représente que 3,5% du paysage régional. Malgré cette faible représentativité, le Gabon s’impose comme un acteur stratégique majeur dans la zone CEMAC en termes de structure financière. Cette influence, qui se traduit par un total bilan particulièrement élevé au regard du nombre restreint d’établissements, repose sur une dynamique exceptionnelle de mobilisation de l'épargne.

### 6.3.1) Evolution du total bilan

Le total bilan des EMF de la zone CEMAC est passé de 1291 milliards de FCFA à 2061 milliards de FCFA entre 2020 et 2024, marquant une progression annuelle moyenne de 9,8%.

Dans ce contexte de croissance régionale, le Gabon s’est distingué par une dynamique particulièrement remarquable. En affichant une progression annuelle moyenne de 12,4%, le pays démontre une progression locale supérieure à celle observée chez ses pairs.

Avec un total bilan de 198 milliards de FCFA en 2024, le secteur de la microfinance gabonaise représente 9,6% de l’activité globale de la zone CEMAC contre 8,2% un an plus tôt. Ceci confirme le rôle croissant des EMF du Gabon dans l’inclusion financière dans la sous-région.

Le tableau ci-après présente les principaux agrégats financiers des Etablissements de Microfinance (EMF) en zone CEMAC qui ont eu un impact sur la structure bilantielle de ces derniers.

| Agrégats                | 2020    | 2021      | 2022      | 2023      | 2024      |
|-------------------------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Dépôts                  | 977 579 | 1 075 989 | 1 306 007 | 1 488 716 | 1 515 545 |
| Crédits Bruts           | 656 535 | 716 448   | 891 926   | 952 462   | 1 039 360 |
| Créances en souffrances | 126 803 | 109 581   | 146 157   | 163 308   | 177 812   |
| Provisions constituées  | 77 599  | 71 481    | 75 568    | 76 796    | 82 212    |
| Crédits nets            | 578 936 | 644 967   | 816 358   | 875 666   | 957 148   |
| Valeurs immobilisées    | 114 582 | 115 827   | 147 532   | 166 101   | 164 114   |
| Trésorerie nette        | 444 794 | 514 858   | 605 390   | 688 343   | 743 374   |

Tableau 11 : Principaux agrégats financiers des Etablissements de Microfinance

L’évolution desdits agrégats financiers entre 2020 et 2024 confirme une dynamique d’expansion soutenue du secteur, portée par une progression sensiblement dans les mêmes proportions des dépôts (+11,6% TCAM) et des crédits bruts (+12,2% TCAM).

La croissance légèrement plus rapide de l’encours de crédit par rapport à celle des ressources indique une intensification de l’activité d’intermédiation, cohérente avec l’élargissement de la base clientèle mais susceptible, si elle persiste, de créer une pression future sur la liquidité.

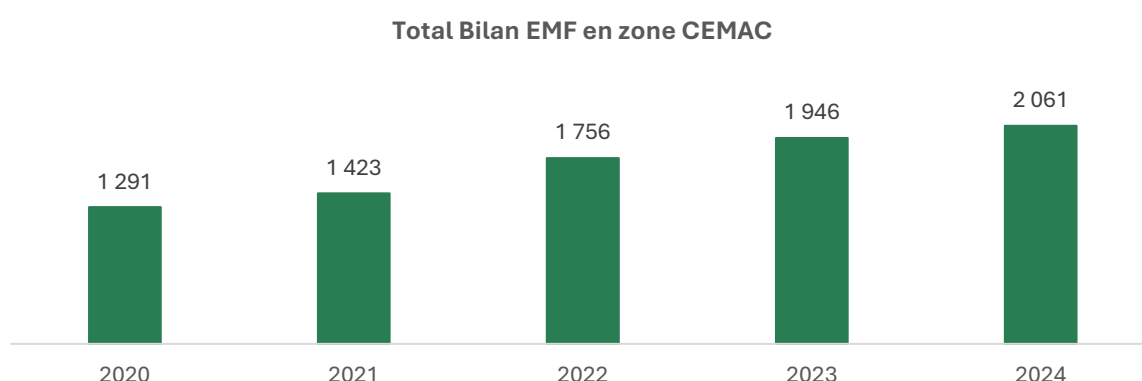
La qualité du portefeuille montre une évolution contrastée : les créances en souffrance progressent à un rythme modéré (+8,8% TCAM), inférieur à celui des crédits, ce qui traduit une stabilité relative du

risque de crédit. Toutefois, le point critique réside dans la dynamique de provisionnement : les provisions n'augmentent que de 1,5% en moyenne, bien en-deçà de la progression des créances douteuses.

Cette divergence produit un affaiblissement mécanique du taux de couverture, révélateur d'un sous-provisionnement structurel pouvant masquer une détérioration latente du portefeuille et réduire la capacité d'absorption des pertes. Malgré cette faiblesse prudentielle, les crédits nets croissent fortement (+13,4% TCAM), rythme supérieur à celui des crédits bruts, ce qui résulte d'un provisionnement insuffisant et entraîne une amélioration artificielle du volume d'actifs productifs, avec un impact favorable de court terme sur les indicateurs de performance mais au détriment de la prudence financière.

Par ailleurs, les valeurs immobilisées progressent de 9,4% en moyenne, reflet d'un cycle d'investissement structurel (infrastructures, digitalisation, renforcement du réseau), cohérent avec l'expansion opérationnelle mais potentiellement générateur de pressions sur les charges et la rentabilité si le niveau d'activité venait à ralentir dans le futur. La trésorerie nette, en hausse de 13,7%, indique une gestion de liquidité maîtrisée et un renforcement des buffers, permettant au secteur de soutenir son activité tout en préservant un profil de liquidité satisfaisant.

Globalement, le secteur affiche une croissance robuste et équilibrée, soutenue par une intermédiation dynamique et une amélioration de la liquidité, mais demeure pénalisé par une insuffisance de provisionnement, principal point de fragilité prudentielle sur la période analysée.

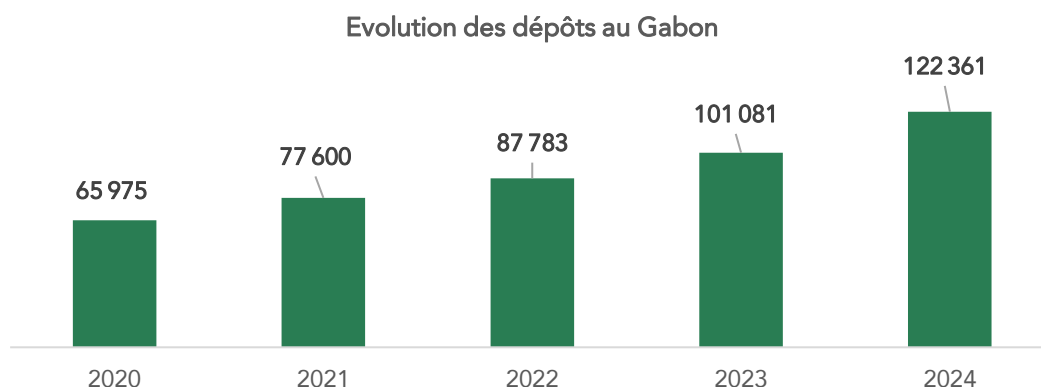


Graphique 9 : Total bilan des EMF en zone CEMAC

### 6.3.2) Evolution des dépôts

Les dépôts collectés par les Établissements de Microfinance (EMF) auprès de la clientèle dans la zone CEMAC se sont établis à 1.515 milliards Francs CFA à fin 2024 contre 977,6 milliards Francs CFA à fin 2021, soit une progression annuelle moyenne de 9,2%. Dans cet environnement en pleine expansion, le Gabon s'illustre par un dynamisme nettement supérieur à celui de la sous-région avec une croissance annuelle moyenne de 13,1% sur la même période.

Au terme de l'exercice 2024, le volume des dépôts au Gabon atteint 122,4 milliards de FCFA, représentant 8,1% du volume global des ressources mobilisés par les établissements de microfinance de la zone CEMAC contre 6,79% un an plus tôt. Ceci confirme une trajectoire ascendante des Établissements de Microfinance (EMF) au Gabon.



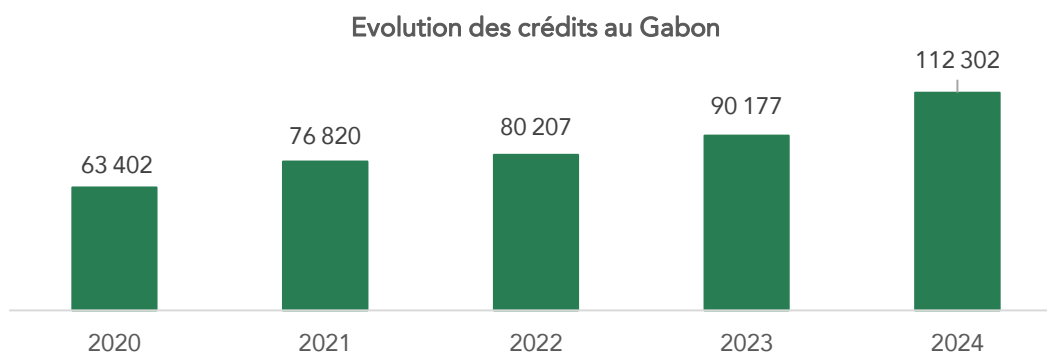
Graphique 10 : Evolution des dépôts au Gabon

### 6.3.3) Évolution des crédits à la clientèle

Entre 2020 et 2024, l'encours global des crédits accordés par les EMF en zone CEMAC est passé de 656,5 milliards de FCFA à 1039,4 milliards de FCFA marquant une progression annuelle moyenne de 9,6%.

Avec une croissance annuelle moyenne de 12,1% sur cette même période, le Gabon surpasse la moyenne de la sous-région, illustrant le rôle croissant des EMF gabonais dans l'accompagnement des agents économiques.

Au terme de l'exercice 2024, les EMF du Gabon montrent un encours total des crédits s'élevant à 112,3 milliards de FCFA. Cette performance permet au pays de détenir 10,8% des parts du marché de la zone CEMAC contre 9,5% un an plus tôt et franchissant ainsi la barre symbolique des 10%.



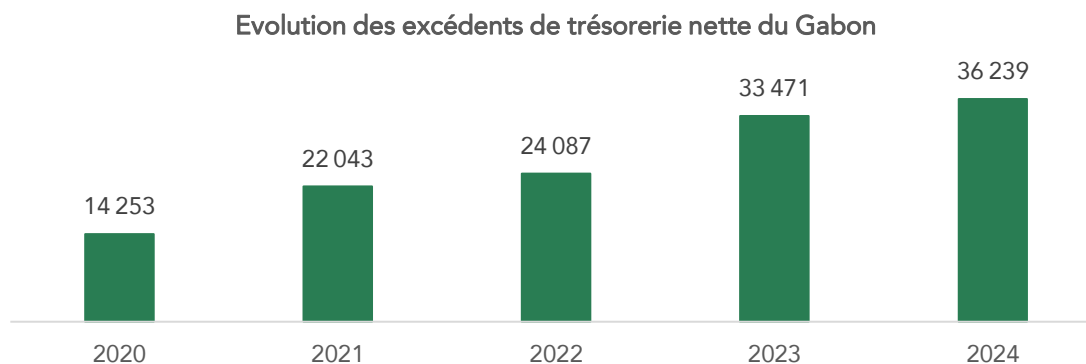
Graphique 11 : Evolution des crédits au Gabon

### 6.3.4) Evolution de la trésorerie nette

La gestion de la trésorerie des EMF de la zone CEMAC a enregistré une progression robuste entre 2020 et 2024. L'excédent de trésorerie nette à l'échelle régionale est passé de 444,8 milliards de FCFA à 743,4 milliards de FCFA, affichant ainsi une croissance annuelle moyenne de 10,8%.

Le Gabon se distingue particulièrement sur cette période par une croissance annuelle moyenne de 20,5%, une performance qui surclasse largement la performance moyenne de la sous-région.

Avec un excédent de trésorerie de 36 milliards en 2024, le Gabon se situe à la 3<sup>ème</sup> place du podium, derrière le Cameroun (339 milliards de FCFA) et le Congo (348 milliards de FCFA). Ceci montre que même si le Gabon enregistre une croissance très rapide, l'écart avec les leaders sous-régionaux que sont le Congo et le Cameroun reste considérable.



*Graphique 12 : Evolution des excédents de trésorerie nette au Gabon*

# **7. ACTIVITÉ DE BAMBOO-EMF S.A**

---

BAMBOO-EMF œuvre activement pour renforcer l'inclusion financière des entreprises, des professionnels et des particuliers gabonais encore insuffisamment servis par les solutions bancaires classiques. L'institution accompagne aujourd'hui plus de 23 900 clients actifs grâce à une offre de crédits adaptée à chaque segment de marché. En 2026, cet appui représente plus de 17 milliards FCFA de financements, soutenant plus de 2 000 projets à travers le pays.

Forte d'un réseau de 14 agences, de plus de 70 stations banking et d'une application mobile, BAMBOO-EMF a fait le choix stratégique de la proximité et du digital. Ce maillage territorial permet d'offrir à sa clientèle diverses solutions de dépôts et d'épargne, ainsi qu'un large éventail de services complémentaires tels que le transfert d'argent, le mobile money, la tontine ou encore le cash delivery.

Animée par une vision avant-gardiste et une gestion rigoureuse, BAMBOO-EMF propose aujourd'hui une offre de services complète, inclusive et résolument tournée vers les besoins de ses clients.

## 7.1) Produits et services

### 7.1.1) Offre de crédit

L'activité de crédit est au cœur du modèle économique de BAMBOO-EMF. La microfinance déploie une offre de financement destinée aussi bien aux entreprises et professionnels qu'aux particuliers, avec pour objectif principal de soutenir l'activité économique, l'auto-emploi et l'amélioration des conditions de vie des ménages :

#### a) Les crédits aux entreprises et aux professionnels

BAMBOO-EMF propose des solutions de financement spécifiquement destinées aux **entreprises**, afin de soutenir le développement des activités génératrices de revenus. Ces crédits visent principalement :

- Le financement du cycle d'exploitation (fonds de roulement) ;
- L'acquisition d'équipements ou d'actifs productifs (investissements) ;
- L'avance sur bon de commande ;
- L'avance sur facture ;
- Le crédit spot ;
- Les cautions et garanties.

Aux femmes commerçantes, aux marchands et aux professionnels de la mobilité, l'établissement propose des **crédits journaliers** qui s'adaptent parfaitement aux contraintes opérationnelles des bénéficiaires, tant en matière de montants que de modalités de remboursement.

Cette approche permet à BAMBOO-EMF de jouer un rôle d'accompagnement financier auprès des micro-entreprises, très peu couvertes par le système bancaire classique, et de contribuer ainsi à la dynamisation du tissu économique local.

#### b) Les crédits aux particuliers

BAMBOO-EMF a mis en place une gamme de crédits à destination des particuliers, pour répondre à des besoins personnels ou familiaux. Ces financements se déclinent comme suit :

- Crédit de consommation ;

- Crédit d'investissement ;
- Avance sur salaire ;
- Cautions et garanties.

## 7.1.2) Offre de collecte de dépôts

L'offre de collecte s'articule autour de deux grandes catégories : les comptes de dépôt à vue, les comptes de dépôt à terme et les comptes tontines.

### a) Les comptes de dépôt à vue

BAMBOO-EMF propose une palette diversifiée de comptes à vue, pensée pour accompagner l'ensemble de ses segments de clientèle :

- **Les comptes courants :**
  - **Comptes courants particuliers :**
    - Pack BAMBOO-EMF : pour les salariés des secteurs public et privé ;
    - Pack Academia : pour les jeunes ;
    - Pack Liberté : pour les seniors/retraités ;
    - Pack VIP : une offre exclusive avec des produits et services taillés sur mesure ;
    - Pack Duo : une offre pour mutualiser les revenus et dépenses des ménages ;
    - Pack Medium : pour les personnes économiquement faibles.
  - **Comptes courants professionnels :**
    - Pack Créateur : une offre d'accompagnement au démarrage d'une activité ;
    - Pack Boost : vise à booster la croissance des PME, TPE et entreprises individuelles ;
    - Pack Envergure : destiné aux entreprises et aux institutionnels ;
    - Pack Community : destiné aux ONG et aux associations à but non lucratif.
- **Les comptes d'épargne :** avec un taux de rémunération pouvant atteindre 4% net, cette catégorie comprend :
  - Compte Épargne BAMBOO-EMF ;
  - Compte Épargne Jeune BAMBOO-EMF ;
  - Compte Épargne Diaspora.
- **Les plans d'épargne :** il s'agit d'une solution d'épargne qui permet, au terme de la phase d'épargne, de bénéficier d'un prêt à un taux préférentiel. Avec un taux de rémunération allant jusqu'à 5% net, on y retrouve :
  - Plan Épargne Étude ;
  - Plan Épargne Logement ;
  - Plan Épargne Véhicule ;
  - Plan Épargne autres projets ;
  - Plan Épargne Financement (Entreprise).

### b) Les comptes de dépôt à terme

BAMBOO-EMF propose des comptes de dépôt à terme qui permettent à sa clientèle de déposer des fonds sur un compte et pour une durée déterminée, avec une rémunération allant jusqu'à 7% net.

Ces DAT donnent lieu au paiement d'intérêts pouvant être :

- **Précompté :** versement des intérêts à l'ouverture du DAT ;
- **Périodique :** versement des intérêts mensuels, trimestriels ou semestriels ;

- **A terme** : versement des intérêts à l'échéance.

### c) Les comptes tontine

La tontine est un mécanisme d'épargne solidaire et participatif qui permet à des individus de cotiser régulièrement une somme d'argent pendant une période déterminée afin de constituer progressivement un capital. Dans le cadre des institutions de microfinance, ce système est généralement structuré sous forme de collecte journalière ou périodique auprès des clients.

À BAMBOO-EMF, la tontine constitue un produit d'épargne de proximité permettant aux commerçants, artisans, PME, associations et ménages d'épargner progressivement tout en bénéficiant d'un suivi sécurisé de leurs fonds.

#### i) Les avantages de la tontine

| Pour BAMBOO EMF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Pour les clients                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Permet une mobilisation importante de l'épargne locale ;</li><li>• Contribue à l'augmentation du portefeuille client ;</li><li>• Renforce la proximité et la fidélisation de la clientèle ;</li><li>• Améliore la disponibilité des ressources financières pour le financement d'autres activités ;</li><li>• Favorise la promotion d'autres produits financiers (crédit, comptes d'épargne, services digitaux).</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Facilite l'épargne grâce à des cotisations régulières et accessibles ;</li><li>• Encourage la discipline financière et la gestion responsable des revenus ;</li><li>• Permet la constitution d'un capital pour financer des projets ou des besoins importants ;</li><li>• Offre une solution adaptée aux populations non bancarisées ;</li><li>• Assure une sécurisation des fonds grâce à l'encadrement par une institution financière.</li></ul> |

Tableau 12 : Avantages de la tontine pour BAMBOO-EMF et ses clients

L'épargne générée par la tontine permet également de soutenir l'activité de crédit. En effet, les clients disposant d'un historique de cotisation régulier peuvent bénéficier de crédits adossés à leur épargne tontine.

Cette approche permet donc de :

- Réduire le risque de crédit ;
- S'appuyer sur un historique financier réel des clients ;
- Renforcer la relation de confiance entre l'institution et sa clientèle.

#### ii) Analyse de l'évolution

L'activité de tontine à BAMBOO EMF a connu une croissance significative entre 2024 et 2025 :

- La collecte totale est passée de **1 804 331 100 FCFA** en 2024 à **2 987 292 200 FCFA** en 2025, soit une augmentation de **1 182 961 100 FCFA**, correspondant à une progression d'environ **65,6 %** ;
- Le nombre de souscriptions est passé de **2 139** en 2024 à **3 405** en 2025, soit une augmentation de **1 266 souscriptions**, représentant une croissance d'environ **59,2 %**.

Cette évolution traduit une adhésion croissante des clients au produit de tontine proposé par la microfinance. Elle reflète également l'efficacité des actions commerciales et la confiance des clients dans ce mécanisme d'épargne.

### 7.1.3) Service de transfert d'argent

BAMBOO-EMF est le relais de plusieurs services de transfert d'argent, à savoir :

- Western Union
- RIA
- Juba Express
- Kori Money Transfer

### 7.1.4) Produits de bancassurance

BAMBOO-EMF fournit quelques services de bancassurance, par le biais de plusieurs compagnies d'assurance :



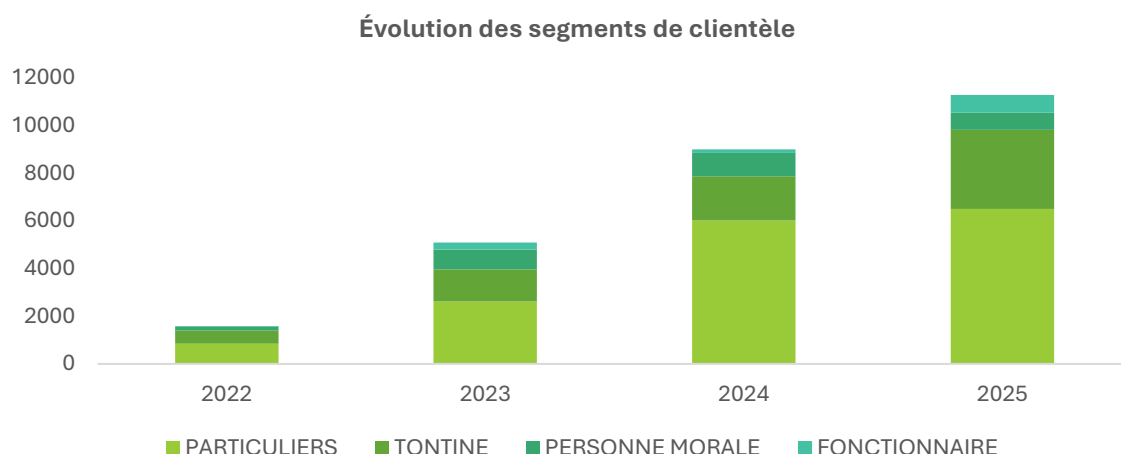
Figure 4 : Produits de bancassurance

## 7.2) Clientèle et performance commerciale

Si BAMBOO-EMF a hérité du portefeuille initial de SFE lors de sa reprise, l'institution a su, depuis 2022, démontrer sa capacité à bâtir une base clientèle solide et en forte expansion. En un peu moins de quatre ans, elle est ainsi passée d'environ 1 400 clients à plus de 23 900, témoignant de la pertinence de son positionnement et de la qualité de son offre. Cette clientèle dynamique se répartit aujourd'hui en quatre segments majeurs :

- **14 274 particuliers**, cœur historique de l'activité ;
- **6975 tontines**, principalement des commerçants ;
- **2706 personnes morales**, majoritairement des PME ;
- Enfin, un segment plus spécifique mais stratégique composé de **1 164 fonctionnaires** ayant domicilié leurs salaires dans les livres de la microfinance.

Cette progression illustre la capacité de BAMBOO EMF à adresser simultanément des besoins variés, tout en consolidant la diversification et la résilience de son portefeuille. Le graphique ci-dessous montre l'évolution annuelle des nouveaux clients depuis l'ouverture :



Graphique 13 : Evolution des segments de clientèle

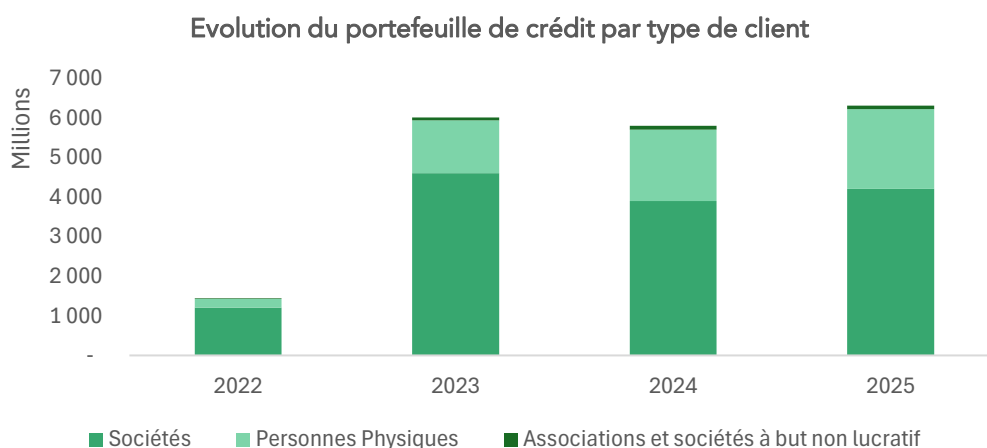
Le graphique ci-dessus met en évidence deux évolutions significatives dans la dynamique de développement de la clientèle de la microfinance :

- D'une part, l'intensification notable des efforts commerciaux déployés par BAMBOO-EMF pour structurer et faire émerger le segment des fonctionnaires, qui n'existait pas au moment du rachat ;
- D'autre part, la forte progression du segment des tontines montre clairement que les commerçants adhèrent de plus en plus à l'offre de l'institution.

L'évolution du portefeuille de crédit illustre bien ces évolutions :

| Portefeuille de crédit par type de client   |                      |                      |                      |                      |
|---------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Libellés                                    | 2022                 | 2023                 | 2024                 | 2025                 |
| Sociétés                                    | 1 205 845 175        | 4 610 689 625        | 3 907 823 144        | 4 216 701 455        |
| Personnes Physiques                         | 224 039 925          | 1 332 326 638        | 1 802 607 057        | 2 014 865 251        |
| Associations et sociétés à but non lucratif | 16 486 994           | 76 728 285           | 96 291 941           | 84 370 437           |
| <b>TOTAL CREDITS</b>                        | <b>1 446 372 093</b> | <b>6 019 744 549</b> | <b>5 806 722 142</b> | <b>6 315 937 143</b> |

Tableau 13 : Portefeuille de crédit par type de client



Graphique 14 : Evolution du portefeuille de crédit par type de client

Tout ceci tend à confirmer la cohérence des choix stratégiques retenus par l'entreprise pour la présente opération.

Par ailleurs, BAMBOO-EMF finance prioritairement les services, le transport et la logistique, comme le montre le tableau ci-dessous :

| Portefeuille de crédit par secteur |                      |                      |                      |                      |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Libellés                           | 2022                 | 2023                 | 2024                 | 2025                 |
| Services                           | 306 839 764          | 1 437 217 224        | 1 573 746 924        | 1 660 519 346        |
| Transport & logistique             | 55 609 127           | 752 166 606          | 1 051 246 361        | 1 103 407 028        |
| Commerce                           | 392 106 249          | 733 123 300          | 578 819 073          | 557 724 429          |
| BTP & génie civil                  | 66 957 164           | 812 028 775          | 461 963 987          | 483 335 254          |
| Médecine                           | 25 452 142           | 412 787 360          | 447 744 505          | 476 384 942          |
| Industrie                          | 39 944 953           | 423 559 682          | 398 937 620          | 473 830 157          |
| Hébergement et immobilier          | 191 594 205          | 274 371 695          | 282 661 420          | 401 330 696          |
| Agriculture et agro-industrie      | 18 721 970           | 109 415 879          | 146 700 476          | 227 310 388          |
| Informatique                       | 27 478 323           | 323 741 554          | 266 023 600          | 226 651 100          |
| Loisirs et tourisme                | 128 441 510          | 267 082 101          | 215 880 675          | 210 304 888          |
| Restauration                       | 5 603 037            | 85 957 061           | 83 440 440           | 177 489 288          |
| Mécanique auto et commerce auto    | 183 137 698          | 260 419 645          | 146 605 344          | 160 925 496          |
| Education                          | 4 485 953            | 127 873 666          | 152 951 718          | 156 724 132          |
| <b>TOTAL CREDITS</b>               | <b>1 446 372 093</b> | <b>6 019 744 549</b> | <b>5 806 722 142</b> | <b>6 315 937 143</b> |

Tableau 14 : Portefeuille de crédit par secteur

## 7.3) Réseau de distribution

### 7.3.1) Réseau en propre

BAMBOO-EMF dispose de **14 agences physiques réparties** sur le territoire national, et réparties dans les villes suivantes :

- Libreville (Hypérion Boulevard, Carrefour Jiji, Petit Paris, PK12, Marché d'Akanda, Owendo)
- Ntoun
- Port-Gentil
- Lambaréné
- Mouila
- Franceville
- Moanda
- Makokou
- Tchibanga

Depuis 2024, BAMBOO-EMF a massivement investi dans son réseau d'agences, afin d'être plus près de sa clientèle :

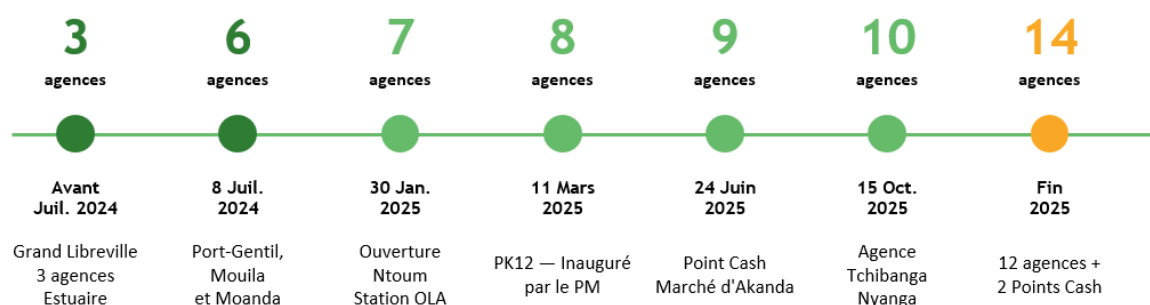


Figure 5 : Evolution du réseau d'agences

Une extension du réseau d'agences est par ailleurs prévue au Gabon, notamment à Cocobeach dès mars 2026, et plus tard à Libreville (Rond-point de nzeng-ayong), Oyem, Mayumba, Koulamoutou et Lastourville.

### 7.3.2) Réseau digital (Digital Banking)

L'application BAMBOO EMF Mobile constitue un canal numérique intégré permettant d'accéder à une partie significative de l'offre de produits et services de l'institution, notamment :

- Compte courant & compte épargne ;
- Dépôt à Terme ;
- Compte e-Tontine (épargne digitalisée et sécurisée) ;
- Transferts d'argent ;
- Dépôts et retraits mobile money ;
- Cartes prépayées ;
- Cash delivery ;
- Mise à disposition ;
- Demande de crédit en ligne ;
- Virements internes et interbancaires ;
- Financements de découvert.

L'analyse de l'évolution de l'activité du canal Digital Banking de BAMBOO-EMF sur la période 2022-2025, sur la base des données de transactions effectuées par ce canal, à savoir l'ensemble des opérations digitales enregistrées : retraits et dépôts via les agences, opérations Mobile Money (Airtel, Moov), recharges cartes (Orabank, UBA), et mises à disposition de fonds, est présentée ci-dessous :

#### a) Synthèse des indicateurs clés (2022-2025)

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs par année. Le Taux de Croissance Annuel Composé (TCAC) est calculé sur 3 ans (de 2022 à 2025) :

| Indicateur       | 2022     | 2023     | 2024      | 2025      | TCAC      |
|------------------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|
| Volume (FCFA)    | 2,65 Mds | 9,95 Mds | 12,74 Mds | 13,87 Mds | 74%       |
| Total Operations | 11 116   | 46 127   | 106 007   | 166 282   | 146%      |
| Taux d'Echec (%) | 23.83%   | 22.44%   | 14.81%    | 14.08%    | -9,75 pts |
| Comptes Actifs   | 1 291    | 3 020    | 5 168     | 6 912     | 75%       |

Tableau 15 : Evolution et synthèse des indicateurs clés du digital banking

## b) Évolution annuelle des performances

Le tableau suivant présente les taux de variation d'une année sur l'autre pour les principaux indicateurs :

| Indicateur       | 2022->2023 | 2023->2024 | 2024->2025 | Tendance |
|------------------|------------|------------|------------|----------|
| Volume           | +276%      | +28%       | +9%        | Hausse   |
| Total Operations | +315%      | +130%      | +57%       | Hausse   |
| Comptes Actifs   | +134%      | +71%       | +34%       | Hausse   |

Tableau 16 : Evolution annuelle des performances de l'activité de digital banking

La croissance du volume et des opérations est soutenue sur l'ensemble de la période mais marque une décélération à partir de 2024. Le volume des opérations échouées en valeur absolue augmente mécaniquement avec le total des opérations ; en proportion, le taux d'échec recule de 23,83% à 14,08%, signalant une amélioration réelle de la fiabilité de la plateforme.

## c) Qualité des opérations

Le taux d'échec des opérations s'est amélioré de manière continue sur la période, passant de 23,83% en 2022 à 14,08% en 2025 :

| Indicateur       | 2022   | 2023   | 2024    | 2025    | Evol.  |
|------------------|--------|--------|---------|---------|--------|
| Total Operations | 11 116 | 46 127 | 106 007 | 166 282 | Hausse |
| OPS Echoues      | 3 537  | 13 424 | 18 485  | 27 558  | Hausse |
| Taux d'Echec     | 23.83% | 22.44% | 14.81%  | 14.08%  | Baisse |

Tableau 17 : Evolution de la qualité des opérations

En 2025, sur 195 934 opérations soumises, 155 873 ont été validées (79,5%), 27 473 rejetées (14,0 %), 10 409 impactées (5,3 %) et 1 530 annulées. Les types Dépôt Airtel Money (38,5 % d'échec) et Dépôt Moov Money (41,2 %) affichent les taux les plus élevés du portefeuille et constituent **un axe d'amélioration prioritaire**.

## d) Tendances majeures

- La croissance du volume transactionnel est forte sur la période (TCAC +73 %), avec un saut majeur entre 2022 et 2023, puis connaît une progression plus modérée ;
- L'intensification des usages Mobile Money (Airtel, Moov) est la tendance structurelle la plus marquée : le retrait Airtel Money devient le premier type d'opération par volume en 2025 ;
- La base clientèle numérique est stable (72,4 % d'activation), indiquant que la progression des volumes repose sur l'intensification des usages et non sur l'acquisition de nouveaux utilisateurs actifs ;

- L'amélioration du taux d'échec (-9,75 points en 3 ans) constitue un signal positif sur la qualité de service, même si certains types d'opérations affichent encore des niveaux élevés ;
- Le nombre de comptes actifs, en forte progression (1 291 en 2022 à 6 912 en 2025), reste nettement inférieur au nombre total d'abonnés digitaux (19 552), ce qui indique un potentiel d'intensification encore important.

### 7.3.3) Réseau en partenariat avec les tiers

Le concept « **station banking** » désigne un réseau de points de services partenaires (commerces, bureaux de transfert, agences multiservices) habilités à réaliser des opérations bancaires courantes pour le compte de BAMBOO-EMF : dépôts, retraits, paiements et ouvertures de compte.

La microfinance dispose de 58 stations banking, listés ci-dessous :

|                       |                         |                           |
|-----------------------|-------------------------|---------------------------|
| 1. OPTIMUS TRANSFERT  | 21. I BUSINESS SERVICES | 41. UN POUR TOUS          |
| 2. JELANI SERVICE     | 22. MENSY SERVICES      | 42. All Exchange Services |
| 3. OBS                | 23. CAPAY               | 43. JOSY SERVICES         |
| 4. NDD                | 24. NM EXPRESS          | 44. SILVO GLOBAL          |
| 5. H-SERVICE          | 25. BIOS MULTISERVICES  | 45. STATION INTERNE       |
| 6. FAMIO              | 26. ANGEL TRAVELS       | 46. GRACE SERVICE         |
| 7. MAN CONSULTING     | 27. VERDI               | 47. OGOOUE TRAVELS        |
| 8. PINGO EXPRESS      | 28. DIENOU SERVICES     | 48. TETEL EXCELLENCE      |
| 9. YMB I              | 29. MBOLO SERVICE PLUS  | 49. PREMIUM SERVICE       |
| 10. EXPRESS NEGOCE    | 30. MISSILE SERVICES    | 50. TONER CENTER          |
| 11. COMPLEXE 2 M      | 31. AVANTAGE ASSURANCE  | 51. YENDE SERVICES        |
| 12. NAP SERVICES      | 32. 2BN CONSULTING      | 52. MONEY BANK            |
| 13. BUREAUTIQUE ADOTE | 33. 2BN LOG             | 53. ETS PRECIOUS          |
| 14. UJV TRANSFERT     | 34. GBEG TRAVEL         | 54. LEUX DEUX FRERES      |
| 15. KING TRAVELS      | 35. OROS Transport      | 55. SISSOKO SERVICES PLUS |
| 16. KNET WORKING      | 36. Daoula Services     | 56. ONA TECHNOLOGIE       |
| 17. WILLY ELECTRONIC  | 37. LADY's AFRICA       | 57. NEO STAR              |
| 18. NIMAGA SERVICES   | 38. EMMANUEL SOLUTION   | 58. 3D BUSINESS           |
| 19. DESTINATION GABON | 39. AMA GROUP           |                           |
| 20. CODAH             | 40. INTOUCH GABON       |                           |

Tableau 18 : Liste de stations banking

L'image ci-dessous présente la répartition des stations banking à travers le pays :

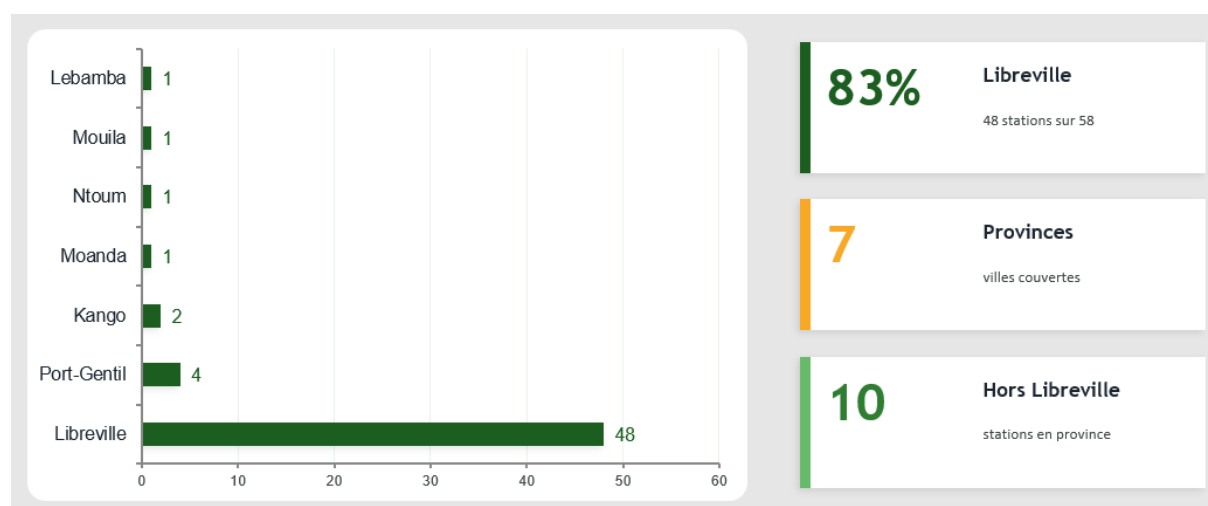


Figure 6 : Répartition des stations banking

## 7.4) Centre de Gestion Clientèle

Afin de soutenir son développement commercial, la microfinance a mis sur pied un **Centre de Gestion Clientèle (CGC)**, dont la mission principale est d'améliorer l'expérience clientèle de l'entreprise, en transformant chaque interaction client en un levier de performance commerciale, de rétention de la clientèle et d'usage actif des services. Ce dispositif institutionnel de contrôle permet de mesurer, encadrer et corriger l'expérience réellement vécue par le client sur l'ensemble des points de contact : expérience en agence, expérience digitale, respect des délais et engagements du Back Office et satisfaction client.

Depuis 2022, le CGC a pris en charge l'ouverture de **7 612 comptes en ligne**, dont 4 978 sont actifs en mars 2026 (65%). Chaque ouverture de compte par voie digitale fait l'objet d'un contact proactif visant à finaliser la régularisation administrative, présenter l'institution et accompagner la prise en main des services. Ce mécanisme d'activation contribue directement à la conversion des comptes ouverts en clients engagés.

Sur la même période, le CGC a traité avec succès **30 128 requêtes réparties** comme suit :

- 14 218 assistances à la prise en main du digital (47%) ;
- 12 150 demandes d'informations traitées (40%) ;
- 1 670 réclamations traitées et résolues (5,5%) ;
- 2 180 autres requêtes (7,5%).

Le CGC intervient également sur des activités à forte valeur ajoutée, notamment :

- Sensibilisation des clients tontiniers ;
- Relances des échéances crédits en impayés ;
- Activation des cartes prépayées et recharges en ligne ;
- Suivi et conversion des prospects ;
- Prise en charge des opérations défectueuses ;
- Campagnes de rétention et de fidélisation ;
- Réalisation d'enquêtes de satisfaction semestrielles.

**Ces actions positionnent le CGC comme un acteur transversal et stratégique de BAMBOO-EMF.**

## 7.5) Partenariats

BAMBOO-EMF s'appuie sur un ensemble structuré de partenariats stratégiques organisés en plusieurs catégories : partenaires techniques, partenaires financiers et de paiement, assurances, partenaires de transfert d'argent et autres partenaires.

### 7.5.1) Partenaires techniques

Les partenaires techniques interviennent dans le déploiement et la maintenance des infrastructures informatiques et digitales de BAMBOO EMF.

Parmi ceux-ci, BFI Groupe se distingue comme étant le partenaire majeur, dans la mesure où il fournit à BAMBOO EMF des solutions technologiques essentielles à son activité, à l'instar du Core banking.

### **a) BFI Groupe**

Banque et Finance International (BFI Groupe), est un groupe Africain fondé en 1994, spécialisé dans l'édition et l'intégration de logiciels financiers destinés aux banques et institutions financières. BFI s'est forgé une réputation dans le secteur bancaire et financier dans le monde en général et en Afrique en particulier. Grâce à ces produits et ces partenariats, l'entreprise est présente dans plus de 30 pays dont plus de la moitié en Afrique, ce qui témoigne d'une connaissance approfondie des exigences réglementaires et commerciales ainsi du contexte socio-culturel du secteur financier et bancaire dans ces zones géographiques.

L'activité de BFI Groupe repose sur des compétences technologiques de haute qualité permettant d'assurer un accompagnement sur les différents aspects technologiques des projets. Le groupe s'inscrit dans un processus d'amélioration continue des compétences technologiques.

BFI offre des services et produits sur l'ensembles des activités bancaires et financières notamment le Core-Banking, les systèmes et moyens de paiement de banques centrales et les participants, les solutions des marchés des capitaux, et les applications de gestion des reportings réglementaires pour les régulateurs et les assujettis. Ces solutions sont actuellement exploitées au sein d'entités connues dont quelques-unes sont listées ci-après :

- La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) qui exploite les solutions des systèmes et moyens de paiement ;
- La Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC) qui exploite la solution de reporting réglementaire ;
- La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) ;
- La Commission Bancaire de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest ;
- Le groupe BGFIBANK exploite le module de Banque Digitale ;
- La Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) utilise l'ensemble du Core-Banking ;
- La Banque Postale du Congo utilise l'ensemble du Core-Banking.

Plusieurs institutions financières exploitent l'une des solutions de BFI :

- Le Trésor du Congo ;
- La Caisse de Garantie du Gabon ;
- La poste Gabonaise.

BFI Groupe a développé une expertise forte dans les domaines de la gestion des projets de déploiement des solutions, de maintenance des solutions et de formation.

Cette expertise a été démontrée lors du déploiement du Core-Banking (Carthago) au sein de BAMBOO EMF en 2022 dans une démarche projet Agile qui a engagé les deux équipes projets BAMBOO EMF et BFI dans le partage de vision, l'organisation, la planification et l'exécution. Dans toutes ces étapes BFI a assuré le partage d'expérience et le transfert de compétence qui a permis aux équipes de BAMBOO EMF d'avoir un certain niveau d'autonomie sur la prise en main technique et fonctionnelle de l'application.

### **b) Les autres partenaires techniques**

| Partenaires             | Description                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>MyTouchPoint</b>     | Application panafricaine de services financiers digitaux regroupant recharges téléphoniques, paiements de factures, transferts d'argent et solutions d'assurance, accessible via mobile money, carte bancaire.                                            |
| <b>Onafriq</b>          | Plus grand réseau de paiements digitaux d'Afrique, spécialisé dans l'interopérabilité mobile money, les paiements transfrontaliers, l'émission et le traitement de cartes, les décaissements domestiques et les services de change, présent dans 43 pays. |
| <b>Digittech Africa</b> | Pionnière du paiement en ligne sécurisé au Gabon, elle propose des solutions de paiement digital, de recharge de cartes Visa prépayées et de gestion des inscriptions en ligne, avec des intégrations Airtel Money, Moov Money, Visa et Mastercard.       |
| <b>B-ITSECURES</b>      | Entreprise gabonaise de cybersécurité intervenant dans l'audit des systèmes d'information, l'intégration de dispositifs de sécurité, la supervision opérationnelle et la formation, selon les référentiels ISO 27001, COBIT, PCI DSS, etc.                |

Tableau 19 : Partenaires techniques

### 7.5.2) Partenaires financiers et de paiement

BAMBOO-EMF entretient des relations bancaires avec plusieurs établissements de crédit locaux, à l'instar de **AFG Bank Gabon, Orabank Gabon, UBA Gabon et Ecobank Gabon** auprès desquels BAMBOO-EMF détient des comptes d'opérations.

S'agissant des partenaires de paiement, BAMBOO-EMF collabore avec des organisations fournissant des solutions de paiement électronique, telles que le **GIMAC** pour les instruments de paiement, ainsi qu'**Airtel Money et Moov Money** pour les services de mobile money.

### 7.5.3) Assurances

BAMBOO-EMF collabore également avec des compagnies d'assurance et des courtiers, notamment **Bamboo Assur, SUNU Assurance, AXA, SAMBA Assurance, NSIA, SCG – Ré, Sanlam, etc.**, pour la fourniture de produits de bancassurance.

### 7.5.4) Partenaires de transfert d'argent

Les partenaires de transfert d'argent sont :

| Partenaires          | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Western Union</b> | Leader mondial incontesté du transfert d'argent depuis 1851, Western Union opère dans plus de 200 pays via un réseau de 500 000 agents et génère un chiffre d'affaires annuel de 4,1 milliards de dollars pour plus de 300 millions de transactions. Sa domination s'appuie sur une notoriété unique et une accessibilité maximale, y compris pour les populations peu digitalisées, au prix toutefois de tarifs sensiblement plus élevés que ses concurrents. |

| Partenaires                | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>RIA Money Transfer</b>  | Troisième opérateur mondial du secteur et filiale du groupe américain Euronet Worldwide, RIA dispose d'un réseau de 507 000 points de vente dans 165 pays et traite plus de 40 milliards de dollars de transactions annuelles. Elle se distingue par une politique tarifaire agressive et une orientation marquée vers les marchés émergents et la diaspora africaine, faisant d'elle le challenger le plus direct de Western Union sur le segment cash. |
| <b>KORI Money Transfer</b> | Acteur africain de référence sur les espaces UEMOA et CEMAC, KORI Money Transfer anime un réseau de plus de 500 agences dans 50 pays et traite un volume mensuel dépassant 6 milliards de francs CFA. Ses atouts sont sa connaissance fine des marchés locaux, son offre multicanale (cash, bancaire et mobile money) et sa proximité culturelle avec la clientèle cible.                                                                                |
| <b>Juba Express</b>        | Fondé en 2009 au Royaume-Uni, Juba Express s'est imposé comme l'un des opérateurs à la croissance la plus rapide sur les corridors Europe-Afrique et Moyen-Orient-Afrique, avec 150 000 points de vente dans plus de 100 pays. Son intégration native avec plusieurs services mobile money lui confère un avantage concurrentiel fort sur le segment digital, renforcé par des tarifs parmi les plus compétitifs du marché.                              |

Tableau 20 : Partenaires de transfert d'argent

### 7.5.5) Autres partenaires

Parmi les autres acteurs contribuant à la performance commerciale et opérationnelle de BAMBOO-EMF, on retiendra surtout **Total Energies Gabon**, pour son rôle majeur dans le déploiement des stations banking à travers le pays.

# **8. SITUATION FINANCIÈRE DE BAMBOO-EMF**

---

Cette section propose une évaluation analytique et prospective de la situation financière de BAMBOO – EMF, intégrant une analyse critique de ses performances récentes, de ses indicateurs financiers fondamentaux (rentabilité, liquidité, solvabilité, efficacité opérationnelle) et de ses perspectives de développement. Elle vise à apprécier, sur une base quantitative et qualitative, la robustesse de son modèle économique et la soutenabilité de sa trajectoire de développement.

L’analyse repose sur une approche dynamique, combinant :

- Les états financiers audités des exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les comptes provisoires de l’exercice 2025.

## 8.1) Analyse de la production de crédits

### 8.1.1) Evolution de la production à fin 2025

| Production de crédit          |               |               |               |               |
|-------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Libellés                      | 2022          | 2023          | 2024          | 2025          |
| Production de crédits         | 1 713 200 000 | 7 343 807 641 | 4 815 075 112 | 3 184 715 087 |
| Encours de crédit             | 2 028 278 255 | 8 035 020 125 | 9 830 882 560 | 9 964 982 876 |
| Nombre de dossiers de crédits | 78            | 817           | 641           | 752           |

Tableau 21 : Evolution de la production de crédit

L’évolution de l’activité de crédit sur la période 2022–2025 met en évidence une phase d’expansion très rapide en 2023 suivie d’un réajustement progressif du rythme de production, tandis que le portefeuille de crédits atteint progressivement un niveau de maturité.

En 2023, la production de crédits enregistre une accélération exceptionnelle, passant de 1,7 milliard Francs CFA à 7,3 milliards Francs CFA, soit une progression de 328,7 %, portée par une forte intensification de l’activité commerciale, matérialisée par un bond du nombre de dossiers de crédits de 78 à 817 (+947,4 %). Cette dynamique se traduit mécaniquement par une hausse significative de l’encours de crédits, qui atteint 8,0 milliards Francs CFA (+296,1 %).

À partir de 2024, l’activité entre dans une phase de normalisation, avec une production de crédits en recul à 4,8 milliards Francs CFA (-34,4 %) puis 3,2 milliards Francs CFA en 2025 (-33,9 %). Cette inflexion traduit un ajustement du rythme d’octroi de crédit après la phase d’expansion initiale, ainsi qu’une gestion plus sélective du portefeuille dans un contexte de consolidation des encours existants.

Malgré ce ralentissement de la production annuelle, le portefeuille de crédits poursuit sa progression, atteignant 9,96 milliards Francs CFA en 2025, avec un Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) de 70,0 % sur la période (2022-2025). Cette évolution traduit l’effet cumulatif des crédits octroyés lors de la phase de forte croissance, ainsi qu’un niveau de renouvellement des encours désormais plus modéré.

En conclusion, la trajectoire observée reflète un passage d’une phase d’hyper-croissance de la production à une phase de stabilisation du portefeuille, caractérisée par un stock d’actifs désormais significatif et proche de 10 milliards Francs CFA, susceptible de soutenir durablement la génération de revenus financiers, sous réserve du maintien de la qualité du portefeuille.



### 8.1.2) Evolution du portefeuille de créances à fin 2025

Les créances saines de BAMBOO-EMF ont connu une progression remarquable entre 2022 et 2024, passant de 1,97 milliard Francs CFA à 9,07 milliards Francs CFA, soit une multiplication par 4,6 en deux exercices, portée par l'accélération soutenue de la production de crédits sur la période. L'exercice 2025 marque toutefois une inflexion notable, avec un léger repli des créances saines à 8,75 milliards Francs CFA (-3,5%), cohérent avec le ralentissement observé de la production de crédits nouveaux et la maturation naturelle du portefeuille existant.

Les créances en souffrance affichent une trajectoire haussière sur l'ensemble de la période, progressant de 53,6 millions Francs CFA en 2022 à 1,21 milliard Francs CFA en 2025. Cette évolution, bien que significative en valeur absolue, doit être appréciée à la lumière d'un élément correcteur majeur.

BAMBOO-EMF a adopté une démarche proactive de couverture du risque, en constituant des garanties cash sur créances en souffrance à hauteur de 400 millions Francs CFA en 2024 et 751 millions Francs CFA en 2025. Ramenées à leur exposition nette de ces garanties, les créances en souffrance s'établissent à 357 millions Francs CFA en 2024 et 460 millions Francs CFA en 2025, des niveaux sensiblement plus contenus. Il convient de souligner que le taux de couverture des créances en souffrance par les garanties cash atteint 62% en 2025, témoignant d'une gestion prudente et anticipative du risque de contrepartie.

Le ratio de créances en souffrance brutes (NPL) présente une trajectoire en dents de scie sur la période : après une dégradation à 5,6% en 2023, il s'améliore significativement à 3,6% en 2024, reflétant la forte croissance du portefeuille sain, avant de se redresser à 4,6% en 2025, sous l'effet conjugué du ralentissement de la production de crédits nouveaux et de la progression des impayés sur le segment PME/PMI.

Corrigé des garanties cash constituées, le NPL net s'établit à un niveau nettement plus favorable, illustrant la résilience effective du portefeuille une fois les mécanismes de couverture pris en compte.

La dégradation du portefeuille est structurellement portée par le segment PME/PMI, composé en grande partie de fournisseurs d'entreprises publiques et parapubliques, subissant des délais de règlement anormalement longs qui génèrent des tensions de trésorerie en cascade, se répercutant mécaniquement sur leur capacité de remboursement.

| Suivi du portefeuille de créances               |               |               |               |               |
|-------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Libellés                                        | 2022          | 2023          | 2024          | 2025          |
| Créances saines                                 | 1 974 699 297 | 7 586 781 538 | 9 073 679 063 | 8 753 514 188 |
| Créances en souffrance                          | 53 578 958    | 448 238 587   | 757 203 497   | 1 211 468 688 |
| Garanties cash sur créances en souffrance       |               |               | 400 000 000   | 751 000 000   |
| Créances en souffrance nettes de garanties cash | 53 578 958    | 448 238 587   | 357 203 497   | 460 468 688   |
| <b>Non-performance loans (NPL)</b>              | <b>2,6%</b>   | <b>5,6%</b>   | <b>3,6%</b>   | <b>4,6%</b>   |

Tableau 22 : Suivi du portefeuille de créances

La trajectoire du NPL sur les prochains exercices constituera un indicateur déterminant de la qualité de la gestion des risques de l'institution. Deux leviers apparaissent prioritaires : d'une part, le renforcement du dispositif de recouvrement sur le portefeuille en souffrance existant ; d'autre part, une politique de sélection et de diversification sectorielle des nouvelles originations, de nature à réduire la concentration du risque sur le segment PME/PMI et à améliorer structurellement le profil de risque du portefeuille.

### 8.1.3) Evolution du coût du risque à fin 2025

| Coût du risque                                       |               |               |               |               |
|------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Libellés                                             | 2022          | 2023          | 2024          | 2025          |
| Dotations aux provisions sur créances à la clientèle | 13 000 000    | 45 080 000    | 77 225 756    | 75 000 000    |
| Pertes sur créances                                  |               |               |               |               |
| Reprises aux provisions sur créances clientèle       | -             | -             | -             | -             |
| Récupération des créances douteuses                  | -             | -             | -             | -             |
| Coût du risque                                       | 13 000 000    | 45 080 000    | 77 225 756    | 75 000 000    |
| Encours moyen de crédit                              | 2 028 278 255 | 5 031 649 190 | 8 932 951 343 | 9 897 932 718 |
| Coût du risque (taux)                                | 0,64%         | 0,90%         | 0,86%         | 0,76%         |

Tableau 23 : Evolution du coût du risque

Sur la période 2022–2025, le coût du risque de l'établissement a connu une progression structurelle très marquée, reflétant à la fois une expansion rapide du portefeuille de crédits et une montée en charge des risques associés. Les dotations aux provisions sur créances clientèle constituent l'intégralité du coût du risque, en l'absence de pertes directes sur créances, de reprises de provisions ou de récupérations des créances douteuses.

Entre 2022 et 2025, le coût du risque passe de 13,0 millions Francs CFA à 75,0 millions Francs CFA, soit un TCAM de 79,35%, évolution largement corrélée à la croissance soutenue de l'encours moyen de crédit qui progresse de 2,03 milliards FCFA à 9,90 milliards FCFA sur la période (TCAM : 69,62 %).

Cette dynamique reflète essentiellement l'élargissement rapide du portefeuille de crédits, impliquant un ajustement progressif du niveau de provisionnement afin d'accompagner l'augmentation de l'exposition au risque.

Les dotations aux provisions connaissent une hausse très marquée entre 2022 et 2024 :

- +246,8 % en 2023, à 45,1 millions Francs CFA ;
- +71,3 % en 2024, à 77,2 millions Francs CFA.

Cette évolution suggère une phase d'ajustement prudentiel du provisionnement dans un contexte d'accélération de la production de crédit.

L'absence de reprises ou de récupérations des créances douteuses indique que le coût du risque repose exclusivement sur les dotations, ce qui renforce le caractère conservateur de la politique de provisionnement.

Les dotations aux provisions s'établissent à 75,0 millions FCFA au titre de l'exercice 2025, en légère contraction de 2,9% en glissement annuel, et ce en dépit d'une croissance soutenue des encours de crédit (+10,8%), témoignant d'une apparente détente du coût du risque.

Toutefois, cette normalisation du taux d'effort de provisionnement ne saurait être interprétée comme le reflet d'une amélioration structurelle de la qualité des actifs. En effet, la progression significative des créances en souffrance met en évidence une insuffisance de couverture, imputable à un défaut d'anticipation de BAMBOO-EMF quant à l'exposition de son portefeuille PME/PMI aux perturbations de la chaîne de règlement public. Les dysfonctionnements constatés sur les flux de paiements étatiques ont exercé des pressions de liquidité substantielles sur la clientèle cible, dégradant ainsi la qualité du portefeuille de manière non pleinement couverte à ce stade.

Malgré la hausse en valeur absolue des dotations, le coût du risque (en taux %) demeure contenu sur l'ensemble de la période tel que le présente le tableau ci-dessous :

| Années             | 2022  | 2023  | 2024  | 2025  |
|--------------------|-------|-------|-------|-------|
| Coût du risque (%) | 0,64% | 0,90% | 0,86% | 0,76% |

Tableau 24 : Coût annuel du risque

Après une dégradation ponctuelle en 2023 liée à la montée en charge du portefeuille, le ratio s'inscrit dans une trajectoire d'amélioration, confirmant une maîtrise relative du risque de crédit.

En synthèse, la progression du coût du risque apparaît davantage liée à la montée en puissance de l'activité de crédit qu'à une dégradation structurelle de la qualité des actifs, le ratio de coût du risque restant globalement maîtrisé et orienté à la baisse en fin de période.

## 8.2) Analyse de la rentabilité et la situation patrimoniale de BAMBOO – EMF

### 8.2.1) Compte de résultat de BAMBOO – EMF 2022 – 2025

BAMBOO - EMF suit une trajectoire cohérente avec celle d'une institution en phase de développement et de structuration : après deux exercices d'amorçage (2022 et 2023), l'institution a atteint l'équilibre dès 2024 et confirme sa progression en 2025. Cette évolution témoigne d'une montée en puissance maîtrisée, portée par une base de dépôts en forte croissance. Comme pour toute structure en expansion, la diversification des revenus et le renforcement du dispositif de provisionnement constituent des axes de consolidation naturels, déjà engagés, qui soutiendront la robustesse des résultats futurs.

| Compte de résultat (en MFCFA)      |      |       |       |       |
|------------------------------------|------|-------|-------|-------|
| Libellés                           | 2022 | 2023  | 2024  | 2025  |
| Produits d'exploitation financière | 282  | 1 445 | 2 802 | 3 156 |

| Compte de résultat (en MFCFA)                |              |              |              |              |
|----------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Libellés                                     | 2022         | 2023         | 2024         | 2025         |
| Charges d'exploitation financière            | (168)        | (358)        | (510)        | (733)        |
| <b>Produit Net Financier (PNF)</b>           | <b>114</b>   | <b>1 088</b> | <b>2 292</b> | <b>2 423</b> |
| Produits sur opérations accessoires          | -            | 113          | 31           | 20           |
| Charges sur opérations accessoires           | -            | (74)         | (5)          | (1)          |
| <b>Revenus nets / opérations accessoires</b> | <b>-</b>     | <b>38</b>    | <b>27</b>    | <b>19</b>    |
| <b>Produit Global d'Exploitation (PGE)</b>   | <b>114</b>   | <b>1 126</b> | <b>2 318</b> | <b>2 442</b> |
| Charges de personnels                        | (123)        | (495)        | (742)        | (788)        |
| Autres charges générales d'exploitation      | (247)        | (433)        | (1 004)      | (1 128)      |
| Impôts et taxes                              | (26)         | (40)         | (38)         | -            |
| <b>Résultat Brut d'exploitation (RBE)</b>    | <b>(283)</b> | <b>158</b>   | <b>534</b>   | <b>526</b>   |
| Reprises sur amort. & prov.                  | -            | -            | -            | -            |
| Dotations aux amort                          | (119)        | (270)        | (336)        | (318)        |
| Dotations aux prov.                          | (13)         | (45)         | (77)         | (75)         |
| Produits Exceptionnels                       | -            | 11           | 71           | 36           |
| Charges Exceptionnelles                      | (0,25)       | (5)          | (73)         | (18)         |
| <b>Résultat Avant Impôts (RAI)</b>           | <b>(415)</b> | <b>(152)</b> | <b>118</b>   | <b>150</b>   |
| Impôts sur les sociétés                      | (2)          | (11)         | (24)         | (28)         |
| <b>Résultat Net</b>                          | <b>(417)</b> | <b>(163)</b> | <b>94</b>    | <b>122</b>   |

Tableau 25 : Comptes de résultat 2022-2025

### **a) Évolution du Produit Global d'Exploitation (PGE)**

Le Produit Net Financier (PNF) enregistre une progression exceptionnelle sur la période, passant de 114 millions Francs CFA en 2022 à 2 423 millions Francs CFA en 2025, soit un Taux de Croissance Annuel Moyen de 177,31%. Cette performance traduit la montée en puissance rapide de l'activité d'intermédiation, portée par une croissance soutenue des encours de crédits à la clientèle. Les produits d'exploitation financière progressent de 282 millions Francs CFA à 3 156 millions Francs CFA (TCAM de +124%), tandis que les charges financières, bien qu'en hausse régulière (168 à 733 millions Francs CFA, TCAM de +63%), croissent à un rythme inférieur, préservant l'essentiel de la marge d'intermédiation.

Le Produit Global d'Exploitation (PGE) suit une trajectoire similaire, progressant de 114 à 2 442 millions Francs CFA (TCAM de +178,03%).

### **b) Evolution du Résultat Brut d'exploitation**

Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) illustre une amélioration nette de l'efficacité opérationnelle. Initialement déficitaire en 2022 (-283 millions Francs CFA), il redevient positif dès 2023 (158 millions Francs CFA) pour atteindre 526 millions Francs CFA en 2025. Sur les deux exercices où le calcul est pertinent, le RBE affiche un TCAM de 83% entre 2023 et 2025, témoignant d'une amélioration structurelle rapide de la rentabilité opérationnelle. L'analyse des revenus met en évidence un ralentissement des produits d'exploitation financière (+13% en 2025 après +94% en 2024), reflétant une baisse du rythme de croissance des revenus d'intérêts. Cette évolution est cohérente avec une contraction de la production de crédit, qui limite la génération de nouveaux encours productifs et, par conséquent, la progression des intérêts perçus. Le PNF suit cette tendance avec une croissance contenue à +6% en 2025, après une phase d'expansion rapide sur les exercices précédents. Le coefficient d'exploitation, après une amélioration sensible en 2023, se stabilise à 91% sur les exercices 2024 et 2025, reflétant une structure de charges cohérente avec le stade de développement de l'institution. Ce niveau, caractéristique d'un EMF en phase d'investissement et de déploiement commercial, traduit la priorité accordée à la consolidation de l'appareil productif et à l'élargissement de la base clientèle. La trajectoire vers une pleine efficacité opérationnelle est ainsi engagée, à mesure que la croissance des revenus viendra progressivement absorber le poids des charges de structure.

### **c) Evolution des dotations aux amortissements et provisions**

Sur la période 2022-2025, Les dotations aux amortissements et aux provisions suivent une trajectoire haussière, progressant respectivement à un TCAM de +39% (-119 à -318 millions Francs CFA) et +79% (-13 à -75 millions Francs CFA). Cette évolution est cohérente avec la croissance des investissements et des encours, mais elle traduit également une montée progressive du coût du risque. La légère détente observée en 2025 sur ces deux lignes, les dotations aux amortissements reculent de 336 à 318 millions Francs CFA et les provisions de 77 à 75 millions Francs CFA, constitue un premier signal positif de stabilisation.

### **d) Evolution du Résultat net**

Le résultat net marque le passage à la rentabilité à partir de 2024 (94 millions Francs CFA), se consolidant à 122 millions Francs CFA en 2025, soit une progression de 30% en un an. Cette amélioration valide la pertinence du modèle économique et la réussite de la phase de montée en

charge. Rapporté aux fonds propres, il génère un ROE de 12,8% en 2025, premier exercice où cet indicateur atteint un niveau économiquement significatif. Toutefois, ce niveau demeure en deçà du coût implicite des fonds propres dans la zone CEMAC, généralement estimé à 15%, indiquant que l'établissement ne crée pas encore pleinement de valeur pour ses actionnaires. Un potentiel d'optimisation substantiel demeure, notamment en matière de maîtrise des charges générales, d'amélioration du coefficient d'exploitation et de diversification des sources de revenus.

Dans l'ensemble, la lecture des grandes masses du compte de résultat de BAMBOO-EMF met en évidence un établissement en phase de transition réussie vers la rentabilité, porté par une dynamique commerciale particulièrement soutenue. L'enjeu des prochains exercices sera de transformer cette dynamique de croissance en rentabilité durable, ce qui supposera une maîtrise rigoureuse des coûts opératoires, une gestion proactive du risque de crédit, dont la qualité reste à confirmer sur la durée, et une diversification progressive des revenus, conditions indispensables pour inscrire durablement la performance dans le temps et créer de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

## 8.2.2) Analyse des indicateurs de performance et de structure financière

### a) Présentation du Bilan de BAMBOO – EMF (2022 – 2025)

| Bilan (en MFCFA)                  |              |               |               |               |
|-----------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Libellés                          | 2022         | 2023          | 2024          | 2025          |
| <b>ACTIF</b>                      |              |               |               |               |
| Actif immobilisé                  | 1 411        | 1 825         | 1 746         | 1 050         |
| Actif circulant                   | 2 866        | 11 418        | 16 199        | 14 632        |
| <i>Dont Crédit à la clientèle</i> | 2 015        | 7 982         | 9 703         | 9 762         |
| Trésorerie actif                  | 2 507        | 3 790         | 2 654         | 3 299         |
| <b>Total Actif</b>                | <b>6 784</b> | <b>17 032</b> | <b>20 598</b> | <b>18 980</b> |
| <b>PASSIF</b>                     |              |               |               |               |
| Capitaux propres                  | 641          | 580           | 514           | 636           |
| Dettes financières & provisions   | -            | -             | 552           | 567           |
| Passif circulant                  | 6 143        | 16 450        | 18 633        | 16 960        |
| <i>Dont dépôt de la clientèle</i> | 5 288        | 13 624        | 14 728        | 15 833        |
| Trésorerie passif                 | -            | 2             | 899           | 816           |
| <b>Total Passif</b>               | <b>6 784</b> | <b>17 032</b> | <b>20 598</b> | <b>18 980</b> |

Tableau 26 : Bilans 2022 - 2025

BAMBOO-EMF affiche une trajectoire de croissance soutenue entre 2022 et 2024, portée principalement par une expansion agressive de l'activité de crédit et une collecte de dépôts dynamique. L'exercice 2025 marque cependant un point d'inflexion, avec une contraction du total bilan de 7,9% (de 20 598 à 18 980 millions Francs CFA)

La croissance du bilan sur la période 2022–2024 est intégralement tirée par l'actif circulant, qui progresse de +466% en deux ans (de 2 866 à 16 199 millions Francs CFA), reflétant une politique d'octroi de crédits particulièrement offensive. Le crédit à la clientèle, principal moteur, passe de 2 015 millions Francs CFA en 2022 à 9 703 millions Francs CFA en 2024, soit une multiplication par 4,8 avant de se stabiliser à 9 762 millions Francs CFA en 2025 (+0,6%). Cette quasi-stagnation du portefeuille de crédits en 2025 suggère une approche plus sélective dans l'origination.

L'actif immobilisé connaît une trajectoire inverse : après un pic à 1 825 millions Francs CFA en 2023 en phase d'investissement soutenu, il recule significativement à 1 050 millions Francs CFA en 2025 (42,5% sur deux ans), ceci du fait des amortissements et des cessions d'actifs effectués par l'entreprise.

La trésorerie Actif oscille entre 2 507 et 3 790 millions Francs CFA sur la période, sans tendance claire, mais demeure à un niveau confortable (3 299 millions Francs CFA en 2025), assurant une liquidité opérationnelle suffisante.

Le passif circulant, dominé par les dépôts clientèle, constitue l'essentiel du financement. Les dépôts progressent de 5 288 millions Francs CFA en 2022 à 15 833 millions Francs CFA en 2025, soit une multiplication par 3,0 témoignant d'une franchise commerciale en forte expansion et d'une capacité à collecter des ressources stables. Cette dynamique est particulièrement notable en 2025, où les dépôts progressent encore de +7,5% malgré la contraction du total bilan, signe d'une bonne rétention clientèle.

Sur la question des fonds propres, la trajectoire est plus contrastée qu'il n'y paraît. Avec un niveau initial de 1 024 millions Francs CFA en 2022, les fonds propres subissent une chute brutale à 245 millions Francs CFA en 2023, soit une érosion de 76% en un exercice, ce qui se traduit par des pertes nettes importantes et des investissements en fonds propres. Un redressement s'amorce ensuite, avec une remontée à 799 millions Francs CFA en 2024 puis à 952 millions Francs CFA en 2025, suggérant un retour à la profitabilité et une opération de recapitalisation.

La trésorerie passif, nulle jusqu'en 2023, fait son apparition en 2024 avec un montant de 899 millions Francs CFA avant de reculer légèrement à 816 millions Francs CFA en 2025, signalant un recours ponctuel au refinancement interbancaire ou à des lignes de trésorerie externes.

En synthèse, BAMBOO-EMF a un profil financier en reconstruction, après une année 2023 manifestement difficile qui a failli compromettre sa solidité bilancielle. La chute des fonds propres à 245 millions Francs CFA, soit moins d'un quart de leur niveau d'entrée, constitue l'événement central de la période sous revue, et conditionne la lecture de l'ensemble de la trajectoire.

Le redressement engagé depuis 2024 est réel et mérite d'être souligné : avec 952 millions Francs CFA de fonds propres en 2025, la Microfinance a non seulement absorbé le choc de 2023, mais se rapproche progressivement de son niveau de capitalisation initial ; couplé à une collecte de dépôts toujours dynamique (+7,5% en 2025) et à un portefeuille de crédits stabilisé, ce redressement dessine les contours d'un retour à une trajectoire opérationnelle plus saine.

Faisant suite à cette analyse, force est de constater que BAMBOO-EMF connaît une forte croissance du total bilan en 2023 (+151%) suivie d'un ralentissement en 2024 (+20,9%) puis d'un repli en 2025 (-20,9%). Cette dynamique en « pic puis correction » paraît liée principalement à :

- L'évolution de l'actif circulant (notamment le crédit à la clientèle) ;
- L'augmentation du passif circulant (dépôts de la clientèle) ;
- Une trésorerie caractérisée par une forte volatilité, évoluant d'une situation excédentaire vers des niveaux plus contraints, principalement sous l'effet de l'expansion rapide du portefeuille de crédits, fortement consommateur de liquidités, couplé à un facteur structurel marqué par des retraits significatifs de dépôts dans un contexte d'incertitude (période électorale au Gabon).

## b) Présentation des flux de trésorerie de BAMBOO – EMF (2022 – 2025)

| Flux de trésorerie                                                       | 2022                 | 2023                 | 2024                   | 2025               |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|------------------------|--------------------|
| Resultat d'exploitation                                                  | - 401 760 203        | - 112 350 198        | 197 271 706            | 207 833 962        |
| Amortissements et provisions (sauf celles portant sur l'actif circulant) | 119 286 971          | 270 243 752          | 336 310 744            | 317 822 664        |
| Dotations aux provisions sur actif circulant                             | - 13 000 000         | - 45 080 000         | - 77 225 756           | - 75 000 000       |
| Reprises de provisions sur actif circulant                               | -                    | -                    | -                      | -                  |
| Produits exceptionnels                                                   | -                    | 10 606 027           | 71 369 565             | 35 797 277         |
| Charges exceptionnelles                                                  | - 329 366            | - 4 729 098          | - 73 251 776           | - 18 383 628       |
| Impôts sur les sociétés                                                  | - 2 351 000          | - 11 036 167         | - 24 179 000           | - 27 994 000       |
| <b>Capacité d'autofinancement</b>                                        | <b>- 298 153 598</b> | <b>107 654 316</b>   | <b>430 295 483</b>     | <b>440 076 275</b> |
| <b>Trésorerie induite par la variation du BFR</b>                        | <b>3 369 121 967</b> | <b>1 755 714 799</b> | <b>- 2 598 280 119</b> | <b>105 955 320</b> |
| <b>Variation de trésorerie liée à l'exploitation (A)</b>                 | <b>3 070 968 369</b> | <b>1 863 369 115</b> | <b>- 2 167 984 636</b> | <b>334 120 955</b> |
| Acquisition d'immobilisations                                            | - 717 220 354        | - 1 033 259 737      | - 716 673 362          | - 279 085 574      |
| Cession d'immobilisations                                                | 119 286 971          | 348 753 596          | 459 989 310            | 657 278 668        |
| <b>Flux de trésorerie d'investissement</b>                               | <b>- 597 933 383</b> | <b>- 684 506 141</b> | <b>- 256 684 052</b>   | <b>378 193 094</b> |
| <b>Trésorerie induite par la variation du BFR lié à l'investissement</b> |                      | -                    | -                      | -                  |
| <b>Variation de trésorerie liée à l'activité d'investissement (B)</b>    | <b>- 597 933 383</b> | <b>- 684 506 141</b> | <b>- 256 684 052</b>   | <b>378 193 094</b> |
| Augmentation capital                                                     |                      | 900 000 000          | -                      | -                  |
| Emissions d'emprunts                                                     | 34 155 142           | - 798 589 863        | 392 326 128            | -                  |
| Découvert                                                                | -                    | -                    | -                      | -                  |
| Subventions d'investissements reçues                                     | -                    | -                    | -                      | -                  |
| Remboursement des emprunts                                               | -                    | -                    | -                      | -                  |
| Dividendes distribués                                                    | -                    | -                    | -                      | -                  |
| <b>Variation de trésorerie liée à l'activité de financement (C)</b>      | <b>34 155 142</b>    | <b>101 410 137</b>   | <b>392 326 128</b>     | <b>-</b>           |
| <b>Variation globale de la Trésorerie</b>                                | <b>2 507 190 128</b> | <b>1 280 273 111</b> | <b>- 2 032 342 560</b> | <b>712 314 049</b> |

Tableau 27 : Tableaux de flux de trésorerie 2022-2025

La période 2022-2025 retrace un cycle complet de crise, de redressement et de normalisation financière, dont la lecture des flux de trésorerie permet d'apprécier la profondeur et la solidité.

L'exercice 2022 s'ouvre sur une situation préoccupante : le résultat d'exploitation est négatif à -401,8 millions Francs CFA et la capacité d'autofinancement atteint -298,2 millions Francs CFA, traduisant une entreprise structurellement déficitaire. Paradoxalement, la variation globale de trésorerie affiche un solde positif de +2 507 millions Francs CFA, en raison d'une libération exceptionnelle du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) de +3 369 millions Francs CFA qui compense largement la Capacité d'Autofinancement (CAF) négative. Ce flux, de nature conjoncturelle, dissimule la réalité d'une performance opérationnelle dégradée et ne saurait être interprété comme un signe de bonne santé financière. Les investissements restent significatifs à -717 millions Francs CFA nets de cessions, tandis que le financement externe demeure marginal (+34 millions Francs CFA d'emprunts).

L'exercice 2023 marque un tournant opérationnel. Le résultat d'exploitation se redresse à -112,4 millions Francs CFA (-72%) et la CAF devient positive à +107,7 millions Francs CFA, portée par une montée en puissance des amortissements (+127% à 270 millions Francs CFA) qui reflète les investissements réalisés. La libération du BFR reste soutenue à +1 756 millions Francs CFA, générant un flux d'exploitation de +1 863 millions Francs CFA. Sur le plan financier, une augmentation de capital de 900 M est réalisée et par la même occasion partiellement absorbée par des remboursements nets d'emprunts (-799 millions Francs CFA), ce qui induit un flux de financement net de +101 millions Francs CFA. Cette recapitalisation est décisive : elle reconstitue les fonds propres dégradés par les pertes accumulées et offre à BAMBOO-EMF les conditions de sa transformation. La variation globale de trésorerie demeure positive à +1 280 millions Francs CFA, bien que structurellement encore dépendante des flux de BFR.

Au cours de l'année 2024, la performance opérationnelle franchit un cap décisif avec un premier résultat d'exploitation positif à +197,3 millions Francs CFA, propulsant la CAF à +430,3 millions Francs CFA (+300%). Toutefois, ce succès opérationnel s'accompagne d'une absorption massive du BFR à -2 598 M, signe probable d'une reprise d'activité entraînant une reconstitution des encours clients et des stocks. Cette tension, conjuguée à des charges exceptionnelles élevées (-73,3 millions Francs CFA) et à un impôt sur les sociétés en forte hausse (-24,2 millions Francs CFA), conduit à un flux d'exploitation négatif de -2 168 millions Francs CFA. Pour y faire face, l'entreprise recourt à de nouveaux emprunts (+392 millions Francs CFA) et poursuit ses cessions d'actifs (+460 millions Francs CFA), permettant de contenir la dégradation.

L'exercice 2025 confirme l'entrée dans une phase de maturité financière. La CAF se stabilise à +440 millions Francs CFA (+2%), le résultat d'exploitation progresse modérément à +207,8 millions Francs CFA (+5%), signe d'une rentabilité opérationnelle désormais ancrée. Le BFR, après les tensions de 2024, se libère légèrement (+106 millions Francs CFA), contribuant à un flux d'exploitation positif de +334 millions Francs CFA, cette fois solidement adossé à la performance réelle de l'entreprise. La politique d'investissement marque un tournant majeur : les acquisitions s'effondrent à -279 millions Francs CFA (-61%) tandis que les cessions atteignent leur plus haut niveau à +657 millions Francs CFA (+43%), rendant le flux d'investissement positif pour la première fois à +378 millions Francs CFA. Enfin, le flux de financement est nul, aucun appel aux prêteurs, ni aux actionnaires n'étant nécessaire. La variation globale de trésorerie redevient positive à +712 millions Francs CFA, cette fois portée par des ressources internes durables.

**c) Présentation de l'évolution du hors – bilan de BAMBOO –  
EMF (2022 – 2025)**

| Engagement Hors Bilan (en millions FCFA) |                                                   | 2022                            |                                | 2023                            |                                | 2024                            |                                | 2025                            |                                |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| N°<br>Ordre                              | Libellés                                          | Montant<br>garanties<br>données | Montant<br>garanties<br>reçues | Montant<br>garanties<br>données | Montant<br>garanties<br>reçues | Montant<br>garanties<br>données | Montant<br>garanties<br>reçues | Montant<br>garanties<br>données | Montant<br>garanties<br>reçues |
| 1                                        | Engagement des correspondants                     | -                               | -                              | -                               | -                              | -                               | -                              | -                               | -                              |
| 2                                        | Engagement de la clientèle                        | 456                             | 456                            | 2 764                           | 2 764                          | 4 184                           | 4 184                          | 3 978                           | 3 978                          |
| 3                                        | Engagement de crédit bail                         | -                               | -                              | -                               | -                              | -                               | -                              | -                               | -                              |
| 4                                        | Ops sur titres et valeurs affectées en garanties  | -                               | -                              | -                               | -                              | -                               | -                              | -                               | -                              |
| 5                                        | Engagement reçus de l'Etat et des organes publics | -                               | -                              | -                               | -                              | -                               | -                              | -                               | -                              |
| 6                                        | Opérations en devises                             | -                               | -                              | -                               | -                              | -                               | -                              | -                               | -                              |
| 7                                        | Engagement par signature douteux                  | -                               | -                              | 17                              | 17                             | -                               | -                              | -                               | -                              |
| <b>Total</b>                             |                                                   | <b>456</b>                      | <b>456</b>                     | <b>2 780</b>                    | <b>2 780</b>                   | <b>4 184</b>                    | <b>4 184</b>                   | <b>3 978</b>                    | <b>3 978</b>                   |

Tableau 28 : Evolution du Hors Bilan 2022-2025

Les engagements hors bilan de l'entreprise présentent une structure particulièrement homogène sur la période, dans la mesure où les garanties données et les garanties reçues sont en parfaite symétrie à chaque exercice, le total des engagements donnés étant systématiquement égal au total des engagements reçus. Cette configuration indique que l'entreprise opère dans un cadre de garanties adossées, où chaque engagement consenti est intégralement couvert par une contrepartie reçue, ce qui limite significativement le risque net encouru.

La totalité des engagements hors bilan est portée par un seul poste : les engagements de la clientèle. En 2022, ces engagements s'établissent à un niveau encore modeste de 456 millions Francs CFA, avant de connaître une progression spectaculaire en 2023 avec un bond à 2 764 millions Francs CFA, soit une multiplication par six en un seul exercice. Cette accélération se poursuit en 2024 où les engagements atteignent leur plus haut niveau à 4 184 millions Francs CFA, avant d'amorcer un léger repli en 2025 à 3 978 millions Francs CFA (-5%). La dynamique sur quatre ans reste néanmoins très soutenue, avec un engagement total multiplié par près de neuf entre 2022 et 2025, ce qui témoigne d'une activité de garantie en forte expansion, cohérente avec la reprise opérationnelle observée sur la même période dans les flux de trésorerie.

Les engagements hors bilan de l'entreprise reflètent une activité de cautionnement et de garantie en forte croissance, intégralement couverte par des contreparties symétriques, ce qui maintient le risque net à zéro sur l'ensemble de la période. La légère contraction de 2025 (-5%) pourrait signaler une

première phase de consolidation après une croissance rapide. Le point de vigilance principal reste la capacité de l'entreprise à maintenir la qualité de ses contreparties à mesure que le volume des engagements croît, afin d'éviter une résurgence des engagements douteux observée ponctuellement en 2023.

#### d) Return On Equity (ROE)

Le Return On Equity (ROE) mesure la rentabilité des capitaux propres. Il exprime la capacité de l'établissement à générer du profit pour chaque franc de fonds propres engagé.

La formule de calcul de ce ratio est la suivante : **ROE = Résultat Net / Capitaux Propres**

La norme COBAC fixe un seuil **minimum de 15%** pour considérer qu'un Etablissement de Microfinance (EMF) est suffisamment rentable pour ses actionnaires.

| Ratios                 | Normes COBAC | 2022   | 2023   | 2024  | 2025  |
|------------------------|--------------|--------|--------|-------|-------|
| Return On Equity (ROE) | > 15%        | -40,8% | -66,3% | 11,8% | 12,9% |

Tableau 29 : ROE 2022-2025

Le Return On Equity (ROE) met en évidence une trajectoire de rentabilité des fonds propres en nette amélioration sur la période, bien que demeurant en deçà des standards réglementaires et de marché. Fortement négatif en 2022 (-40,8%) et 2023 (-66,3%), le ratio reflète une phase de démarrage caractérisée par des pertes significatives, dans un contexte de montée en charge de l'activité et de structure de coûts encore peu optimisée. Cette situation traduit une destruction de valeur pour l'actionnaire sur les deux premiers exercices, cohérente avec un modèle en phase d'investissement.

À partir de 2024, le ROE redevient positif (11,8%) et s'améliore en 2025 (12,9%), traduisant le retour à la rentabilité nette et la montée en régime opérationnelle observée au niveau du compte de résultat. Cette inflexion confirme la capacité de l'établissement à générer des profits sur ses fonds propres et marque une transition vers un modèle créateur de valeur. Néanmoins, le niveau atteint reste inférieur à la norme COBAC (>15%), ce qui indique une rentabilité encore insuffisante au regard des exigences prudentielles et des attentes investisseurs.

Cette situation s'explique par un double effet : d'une part, un niveau de résultat net encore modéré malgré la forte croissance de l'activité ; d'autre part, une base de fonds propres relativement faible, qui amplifie mécaniquement la volatilité du ratio. Si le rebond du ROE est un signal positif, il doit être interprété avec prudence, car il repose sur une structure bilantielle encore fragile et potentiellement sous-capitalisée.

#### e) Return On Assets (ROA)

Le Return On Assets (ROA) mesure l'efficacité avec laquelle un établissement utilise l'ensemble de ses actifs pour générer du profit. Il exprime la rentabilité économique globale, indépendamment de la structure de financement

La formule de calcul de ce ratio est la suivante : **ROA = Résultat Net / Total Actif**

La norme COBAC exige un seuil **minimum de 3%** pour attester d'une utilisation suffisamment productive des actifs.

| Ratios                        | Normes COBAC   | 2022  | 2023  | 2024 | 2025 |
|-------------------------------|----------------|-------|-------|------|------|
| <b>Return On Assets (ROA)</b> | <b>&gt; 3%</b> | -6,0% | -0,9% | 0,5% | 1,0% |

Tableau 30 : ROA 2022-2025

Au cours de l'année 2022, la Microfinance a enregistré un ROA de -6%, traduisant ainsi des actifs massivement sous-productifs, en d'autres termes, pour un franc d'actif détenu, la Microfinance génère une perte de 6 centimes. Combiné à un total bilan de seulement 6 784 millions Francs CFA et un résultat net de -417 millions Francs CFA, ce ratio traduit une phase de démarrage difficile où les actifs sont encore largement improductifs. Les investissements engagés ne génèrent pas encore de rendement.

En 2023, la Microfinance a enregistré un ROA de -0,9% contre -6% l'année précédente, soit une progression de 5,1 points de pourcentage en glissement annuel. Cette progression se traduit principalement par une croissance respective de 857% et de 891% du Produit Net Financier (PNF) et du Produit Global d'Exploitation (PGE).

En 2024, le ROA de BAMBOO-EMF devient positif et s'établit à 0,5%. Le résultat net bénéficiaire (+94 millions Francs CFA) combiné à un bilan de 20 598 millions Francs CFA confirme que les actifs commencent à produire de la valeur. Toutefois, à 0,5%, l'établissement est encore 6 fois en dessous de la norme COBAC de 3%, ce qui indique que la productivité des actifs reste très faible.

Le ROA s'est établi à 1,0% en 2025 contre 0,5% en 2024, soit une progression de 0,5 point de pourcentage en glissement annuel. Cette performance résulte principalement de la progression du résultat net (+31%) et de la légère contraction du bilan (-7,7%). Cependant, avec 2 points d'écart par rapport à la norme, la trajectoire actuelle ne permettra pas d'atteindre 3% à court terme au rythme observé.

## f) Fonds de Roulement (FR)

Le tableau ci-après présente l'évolution du Fonds de Roulement (FR) de la Microfinance BAMBOO-EMF sur la période 2022 – 2025 :

| Fonds de roulement (millions Francs CFA) |              |                |              |            |  |
|------------------------------------------|--------------|----------------|--------------|------------|--|
| Libellés                                 | 2022         | 2023           | 2024         | 2025       |  |
| Ressources stables                       | 641          | 580            | 1 066        | 1 203      |  |
| Emplois stables                          | 1 411        | 1 825          | 1 746        | 1 050      |  |
| <b>Fonds de Roulement</b>                | <b>- 770</b> | <b>- 1 245</b> | <b>- 679</b> | <b>135</b> |  |

Tableau 31 : Evolution du Fonds de Roulement entre 2022 et 2025

Sur la période analysée, la structure financière de l'entité a connu une transformation significative, passant d'un fonds de roulement (FR) fortement négatif en 2022 (-770 millions Francs CFA) à un FR positif en 2025 (+135 millions Francs CFA). Cette trajectoire, bien que marquée par des fluctuations, traduit un rééquilibrage progressif de la structure bilancielle.

Au cours de la période 2022 – 2023, on constate une dégradation du fonds de roulement ; celui-ci s'est détérioré, passant de -770 à -1 245 millions Francs CFA (+61,8%). Cette dégradation résulte

d’une double dynamique défavorable : d’un côté, les emplois stables progressent fortement (+29,4%), traduisant vraisemblablement un effort d’investissement significatif ; de l’autre, les ressources stables reculent de 9,5%, ce qui signifie que ces investissements n’ont pas été financés par des ressources longues adéquates.

De 2023 à 2024, force est de constater une amélioration sensible du fonds de roulement qui est passé de – 1 245 à – 679 millions Francs CFA, soit une amélioration de 45,5%. Cette reprise s’explique principalement par une forte progression des ressources stables (+83,9%), qui doublent presque en un an. Les emplois stables, quant à eux, reculent légèrement (-4,3%), ce qui amplifie l’effet positif. Malgré cette amélioration, le Fonds de Roulement (FR) reste négatif, signalant une structure financière encore fragile.

De 2024 à 2025, le Fonds de Roulement (FR) de la Microfinance devient positif ; ce dernier s’est établi à 154 millions Francs CFA à fin 2025. Cette inflexion résulte principalement d’une baisse de 39,9% des emplois stables et d’une progression de 12,8% des ressources stables, ce qui consolide l’équilibre de la structure.

Globalement, la période se caractérise par un assainissement progressif de la structure financière. Après trois exercices de tension, BAMBOO-EMF parvient en 2025 à couvrir ses emplois stables par des ressources durables, ce qui améliore son équilibre financier à long terme et réduit son exposition au risque de tension de trésorerie.

### g) Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Le tableau ci-après présente l’évolution du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) de la Microfinance BAMBOO-EMF sur la période 2022 – 2025 :

| Besoin en fonds de roulement (en millions FCFA) |                |                |                |              |
|-------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|
| Libellés                                        | 2022           | 2023           | 2024           | 2025         |
| Actif circulant                                 | 2 866          | 11 418         | 16 199         | 14 632       |
| Passif circulant                                | 6 143          | 16 450         | 18 633         | 16 960       |
| <b>BFR</b>                                      | <b>- 3 277</b> | <b>- 5 032</b> | <b>- 2 434</b> | <b>2 328</b> |

Tableau 32 : Evolution du BFR entre 2022 et 2025

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) ressort structurellement négatif sur l’ensemble de la période, traduisant un modèle d’exploitation fortement générateur de ressources à court terme. Cette configuration est typique des établissements financiers où les ressources de la clientèle (passif circulant) excèdent les emplois à court terme, conférant une position de liquidité structurellement favorable.

L’actif circulant connaît une expansion entre 2022 et 2024 (2 866 à 16 199 millions Francs CFA), avec un pic de croissance en 2023 (+298%), en ligne avec la montée en puissance de l’activité de crédit. En 2025, le repli de 9,7% observé traduit résulte principalement d’une baisse de 33,9% de la production de crédit. Sur l’ensemble de la période, la croissance annuelle moyenne (TCAM) demeure élevée (+72%), illustrant une dynamique commerciale soutenue.

En parallèle, le passif circulant progresse également de manière significative (6 143 à 18 633 millions Francs CFA entre 2022 et 2024), porté par la forte collecte des dépôts clientèle. La croissance est toutefois moins rapide que celle de l'actif circulant, notamment à partir de 2024, avant un léger repli en 2025 (-9,0%).

Dans ce contexte, le BFR négatif se creuse fortement en 2023 (-5 032 millions Francs CFA), sous l'effet combiné de la forte croissance des ressources et de l'expansion de l'activité. À partir de 2024, une amélioration notable est observée (-2 434 millions Francs CFA), puis une relative stabilisation en 2025 (-2 328 millions Francs CFA). Cette évolution traduit un rééquilibrage progressif entre emplois et ressources, avec une moindre dépendance aux excédents de passif circulant.

En conclusion, la situation de BFR constitue un atout structurel en matière de liquidité, mais son évolution récente appelle à une vigilance accrue quant à l'équilibre entre croissance des crédits et capacité de collecte. L'enjeu pour BAMBOO-EMF sera de maintenir un niveau de BFR négatif soutenable, tout en optimisant l'allocation des ressources pour soutenir la rentabilité sans dégrader le profil de liquidité.

## 8.2.3) Les Ratios d'endettement

### a) Endettement global

L'analyse de la structure financière sur la période 2022-2025 met en évidence une évolution marquée du profil d'endettement de la société, caractérisée par l'apparition progressive d'un levier financier à partir de 2024.

| Endettement global (en millions FCFA) |       |      |      |      |
|---------------------------------------|-------|------|------|------|
| Libellés                              | 2022  | 2023 | 2024 | 2025 |
| Dettes (a)                            | -     | -    | 552  | 567  |
| Trésorerie passif (b)                 | -     | 2    | 899  | 816  |
| Fonds propres (c)                     | 1 024 | 245  | 799  | 952  |
| Ratio d'endettement global ((a+b)/c)  | -     | 0    | 1,82 | 1,45 |

Tableau 33 : Evolution du ratio d'endettement global entre 2022 et 2025

La structure financière évolue de manière significative à partir de 2024, avec une montée rapide du levier après une période 2022–2023 caractérisée par une absence quasi totale d'endettement. En 2024, le ratio d'endettement global s'établit à 2,25, reflétant un niveau d'engagements financiers (dettes et trésorerie Passif) supérieur à deux fois les fonds propres. Cette configuration traduit un recours aux financements externes pour soutenir la croissance de l'activité, dans un contexte de montée en puissance du bilan.

En 2025, le ratio recule à 1,57, sous l'effet combiné d'une baisse des engagements financiers (baisse des dettes et de la trésorerie Passif) et d'un renforcement notable des fonds propres, qui atteignent 952 millions Francs CFA. Cette évolution traduit un rééquilibrage progressif de la structure financière, avec une meilleure capacité d'absorption des risques.

### b) Endettement à terme

L'analyse de l'endettement à terme sur la période 2022-2025 met en évidence une évolution progressive de la structure de financement de BAMBOO-EMF, marquée par l'introduction de dettes financières à partir de 2024, après deux exercices caractérisés par une absence totale d'endettement financier.

| Endettement à terme (en millions Francs CFA) |       |      |      |      |
|----------------------------------------------|-------|------|------|------|
| Libellés                                     | 2022  | 2023 | 2024 | 2025 |
| Dettes (a)                                   | -     | -    | 552  | 567  |
| Fonds propres (b)                            | 1 024 | 245  | 799  | 952  |
| Ratio d'endettement global (a/b)             | -     | -    | 0,69 | 0,60 |

Tableau 34 : Evolution du ratio d'endettement à terme entre 2022 et 2025

L'année 2024 marque l'introduction d'un endettement à terme significatif (897 millions Francs CFA), consécutif à la mise en place d'un financement bancaire amortissable sur 4 ans auprès d'une banque locale, destiné à accompagner le développement des activités. Cette opération constitue un tournant dans la politique de financement, en introduisant un levier structurant dans le bilan.

En 2025, l'encours des dettes financières à terme diminue à 674 millions Francs CFA, traduisant la mise en œuvre du calendrier d'amortissement de la facilité. Cette évolution, conjuguée à la progression des fonds propres, contribue à améliorer le profil de solvabilité et à réduire la pression sur la structure bilancielle.

#### **8.2.4) Analyse des ratios réglementaires**

Les Etablissements de Microfinance (EMF) de 2ème catégorie sont des établissements qui collectent l'épargne du public et accordent des crédits. Ils sont soumis à un dispositif prudentiel spécifique, élaboré par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) avec la souplesse nécessaire à l'établissement de normes adaptées à la diversité des établissements.

Le corpus réglementaire de la COBAC impose le respect de plusieurs ratios prudentiels aux établissements de microfinance de deuxième catégorie, à l'instar de BAMBOO - EMF S.A. Les ratios les plus critiques sont les suivants :

##### **a) Ratio de fonds propres**

Également appelé ratio de solvabilité ou ratio de capital dans les régulations bancaires, ce ratio constitue un indicateur essentiel de la solidité financière d'un établissement de crédit. Il permet d'évaluer la capacité d'une institution à honorer ses obligations financières et à absorber les pertes éventuelles, sans compromettre la stabilité. Ce ratio est calculé en rapportant les fonds propres aux actifs pondérés en fonction des risques, c'est-à-dire des actifs tenant compte des risques de crédit, de marché et opérationnel.

Il permet ainsi d'apprécier dans quelle mesure les fonds propres de l'établissement peuvent couvrir les risques associés à ses actifs. L'objectif de ce ratio est de mesurer la capacité de l'institution à encaisser les pertes en cas de défaillance ou de fluctuations défavorables du marché. Un ratio élevé témoigne d'un établissement plus robuste et mieux préparé à résister à des chocs financiers, tandis qu'un ratio faible suggère que l'établissement pourrait rencontrer des difficultés à honorer ses engagements en cas de crise.

##### **b) Ratio de couverture des immobilisations**

Ce ratio est un indicateur financier qui évalue la capacité d'un établissement de microfinance à financer ses immobilisations (actifs à long terme tels que les équipements, les biens immobiliers ou les investissements) à partir de ses ressources permanentes (fonds propres, dettes à long terme...). Il permet ainsi de mesurer la solidité financière de l'institution en termes de financement de ses actifs durables.

Un ratio élevé indique que les immobilisations de l'établissement sont largement couvertes par des ressources stables et permanentes, ce qui renforce sa robustesse financière et sa capacité à faire face à d'éventuels besoins de financement à long terme. A l'inverse, un ratio faible suggère que l'institution pourrait financer une proportion importante de ses immobilisations par des ressources à court terme, ce qui accroît son risque de liquidité et de solvabilité, car elle pourrait rencontrer des difficultés à honorer ses obligations de paiement à court terme.

##### **c) Ratio de liquidité**

Le Ratio de liquidité dans le contexte d'un établissement de microfinance mesure la capacité de cette institution à faire face à ses obligations financières à court terme, en particulier en cas de retrait de dépôts ou de besoin immédiat de liquidités. Il indique dans quelle mesure l'établissement est capable de transformer rapidement ses actifs en liquidités sans perte importante de valeur.

| Ratio                          | Norme réglementaire | 2022R | 2023R  | 2024R | 2025R* |
|--------------------------------|---------------------|-------|--------|-------|--------|
| Coef d'exploitation            | <75%                | 454%  | 109%   | 91%   | 91%    |
| Couverture des risques         | >10%                | 32%   | 6%     | 10%   | 12%    |
| Norme de capitalisation        | >15%                | 9%    | 3%     | 5%    | 6%     |
| Couverture des immobilisations | >100%               | 45%   | 28%    | 56%   | 113%   |
| Couverture des crédits         | >70%                | 45%   | 65%    | 69%   | 61%    |
| ROE (Return on Equity)         | >15%                | -65%  | -31%   | 10%   | 10%    |
| ROA (Return on Assets)         | >3%                 | -6%   | -0,90% | 0,50% | 1%     |

(\*) Les données de 2025 sont issues des états financiers provisoires au 31 décembre 2025

Tableau 35 : Evolution des ratios réglementaires entre 2022 et 2025

Les ratios réglementaires reflètent une entreprise encore en phase de lancement et d'investissement. Entre 2022 et 2025, les indicateurs enregistrent une amélioration progressive, bien qu'ils demeurent globalement en deçà des standards attendus. Cette évolution traduit néanmoins une trajectoire positive vers un modèle plus solide et progressivement aligné sur les exigences du secteur.

# **9. PERFORMANCES EXTRA-FINANCIÈRES**

---

BAMBOO-EMF s'engage résolument en faveur du développement durable, convaincu qu'une croissance économique saine repose sur la conciliation des impératifs économiques, sociaux et environnementaux. Cette conviction se traduit concrètement dans l'exercice de ses métiers : les considérations environnementales sont pleinement intégrées aux décisions de financement, et une attention particulière est portée aux investissements contribuant à la protection de l'environnement.

Pour ancrer cette ambition dans ses pratiques, BAMBOO-EMF s'est dotée **d'une politique environnementale** et **d'un système de gestion des risques environnementaux et sociaux** incluant un programme de formation structuré à destination de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants de la microfinance.

## 9.1) Principes de la politique environnementale

La politique de BAMBOO-EMF en matière de gestion environnementale comprend un ensemble de principes et d'engagements visant à améliorer sa performance en la matière dans ses métiers, en adoptant une approche d'évaluation environnementale des projets qu'elle finance et dans sa gestion, en intégrant les bonnes pratiques environnementales dans son système de management.

Les principes suivants sous-tendent sa politique :

- L'acquisition et l'utilisation d'instruments d'aide à la décision dans la prise en compte des considérations environnementales comme un élément de la gestion du risque en matière d'investissement, et dont on peut citer **l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)** et le **Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES)** ;
- S'assurer de la prise en compte de l'évaluation environnementale lors de la conception du projet/opération et l'octroi de crédit afin de réduire le risque environnemental ;
- Contribuer autant que possible à la réalisation des objectifs du gouvernement ou des institutions en matière de protection de l'environnement et de développement durable ;
- Favoriser le financement de projets visant à concourir à la lutte contre la pollution et à la protection de l'environnement ;
- Soutenir les programmes d'investissement visant la maîtrise de l'énergie par l'adoption ou la substitution d'énergies alternatives moins polluantes ;
- Améliorer le portefeuille clients de BAMBOO-EMF en veillant à encourager davantage ceux qui tiennent compte de la composante environnementale dans l'exercice ou dans le développement de leur activité ;
- Respecter la législation environnementale en vigueur et les autres engagements auxquels l'entreprise a volontairement souscrit en la matière, au niveau international et dans chacun des territoires où elle intervient ;
- Intégrer de manière cohérente la politique de l'environnement dans l'ensemble des processus de prise de décision et des actions mises en œuvre par l'organisation, tout en promouvant l'amélioration continue du comportement environnemental des personnes ;
- Diffuser la politique environnementale auprès du Conseil d'Administration, du personnel, des organisations partenaires, des fournisseurs, ainsi que de tout autre partie intéressée ou acteur public en général ;

Cette politique est ainsi conçue afin de susciter au sein de l'organisation une réflexion permanente sur les questions environnementales, et contribuer ainsi à améliorer la qualité et l'impact de l'activité.

## 9.2) Système de gestion des risques environnementaux et sociaux (SGRES)

### 9.2.1) Démarche générale

La démarche suivie par BAMBOO-EMF s'articule autour de l'identification des risques liés au projet, sa catégorisation, la vérification de la non-appartenance du projet à la liste d'exclusion interne, ainsi que l'évaluation, la mitigation et le suivi des risques sociaux et environnementaux du projet à l'aide d'outils appropriés.

En cas de non-conformité du projet, un plan d'action correctif est établi et discuté avec le client afin d'atténuer les impacts négatifs éventuels du projet à financer. Ce plan précise toutes les actions nécessaires pour que le projet soit conforme. Les dispositions de ces actions correctives sont par la suite incluses dans les clauses du contrat de crédit et les conditions d'exigibilité de déblocage des financements. Une date d'achèvement cible pour chaque action donnée est notamment fixée.

#### a) Les types de risques

Le SGRES s'articule autour de trois risques :

- Les risques Environnementaux (impacts sur l'environnement naturel) ;
- Les risques Sociaux (impacts sur les individus et l'environnement social) ;
- Les risques de Gouvernance (liés à l'organisation sociale et au respect de la réglementation).

#### b) Les impacts potentiels des risques sur BAMBOO-EMF et ses clients

| Risques ESG                                                                                                                                                                                                | Risques pour le Client                                                                                         | Risques pour BAMBOO-EMF                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Gouvernance</b>                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                |                                                                                                        |
| Non-respect de la législation<br>Non-respect du permis d'exploitation<br>Corruption et pratiques déloyales                                                                                                 | Perte de réputation<br>Annulation du marché<br>Retrait de permis<br>Mouvements sociaux                         | Défaut de paiement<br>Poursuites judiciaires<br>Perte de réputation                                    |
| <b>Social</b>                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                |                                                                                                        |
| Violation des droits de l'homme<br>Conditions de travail indécentes<br>Atteinte à la santé publique<br>Atteinte à la sécurité publique<br>Formation insuffisante<br>Non-respect des cultures et traditions | Poursuites juridiques<br>Pertes de productivité<br>Heurts riverains<br>Boycott clients<br>Cessation d'activité | Défaut de paiement<br>Pertes financières<br>Réputation<br>Perte de clientèle<br>Poursuites judiciaires |
| <b>Environnement</b>                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                |                                                                                                        |
| Surconsommation d'eau<br>Pollution d'eau<br>Non-gestion des déchets                                                                                                                                        | Poursuites juridiques<br>Suspension de permis<br>Cessation d'activité                                          | Dévalorisation des actifs garantie<br>Poursuites judiciaires<br>Réputation                             |

| Risques ESG                                                                                                                             | Risques pour le Client                     | Risques pour BAMBOO-EMF                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Dégradation du paysage<br>Dégradation de la biodiversité<br>Pollution des sols<br>Surconsommation d'énergie<br>Emissions atmosphériques | Boycott des clients<br>Perte de réputation | Difficultés de mobilisation de ressources |

Tableau 36 : Impacts potentiels des risques sur BAMBOO-EMF et ses clients

### c) Etapes clés d'instruction d'un crédit en tenant compte du SGRES

Le SGRES intervient dans le processus global d'analyse de l'octroi de crédit de BAMBOO-EMF :

|                                                                         |                                                 |                                                                             |                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b><br>Ouvverture du dossier par le chargé de clientèle            | <b>2</b><br>Analyse du Chef d'agence commercial | <b>3</b><br>Analyse des risques ESG : classification du projet              | <b>4</b><br>Analyse juridique : veiller au respect de la réglementation et proposer des garanties |
| <b>5</b><br>Chargé de clientèle : négociation des mesures d'atténuation | <b>6</b><br>Comité de premier niveau : décision | <b>7</b><br>Chargé de clientèle : négociation des conditions de financement | <b>8</b><br>Comité de premier niveau : décision finale                                            |
| <b>9</b><br>Juridique : finalisation de la convention                   | <b>10</b><br>Mise en place du crédit            | <b>11</b><br>Suivi des engagements                                          | <b>12</b><br>Reporting                                                                            |

■ Étapes clés du SGRES

■ Étapes standard du processus de crédit

Tableau 37 : Etapes clés d'instruction d'un crédit en tenant compte du SGRES

#### 9.2.2) Etapes clés du SGRES

##### 1. Identifier les Risques Environnementaux et Sociaux

A cette étape, les activités et les projets soumis sont scrupuleusement identifiés conformément à la liste d'exclusion établie et mise à jour en interne. Dans le cas où le client est impliqué dans une des activités mentionnées de cette liste, la demande de crédit est automatiquement rejetée.

##### 2. Catégoriser l'opération en fonction des risques identifiés

Si le projet ne fait pas partie de la liste d'exclusion, il est alors procédé à la catégorisation de risque du projet. Ces règles reposent sur des critères liés à la taille de l'investissement, au secteur d'activité auquel appartient le projet, à l'irréversibilité de ses effets sur l'environnement et la population locale,

à l'ampleur des problématiques sociales et environnementales, à la proximité de zones écologiquement sensibles.

La catégorisation permet de déterminer le niveau de risque social et environnemental du projet à financer. Pour ce faire, BAMBOO-EMF a adopté le classement suivant :

- **Projets de catégorie A** : projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes, irréversibles ou sans précédent ;
- **Projets de catégorie B** : projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation ;
- **Projets de catégorie C** : projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Tous les projets de catégorie A (risque majeur et irréversible) font l'objet, préalablement à toute décision d'accord de financement, d'une communication au responsable SGRES. En outre, un dossier de suivi sera constitué avec des mises à jour régulières sur les aspects sociaux et environnementaux du projet et le respect des plans d'actions correctifs éventuellement proposés pour réduire ses impacts négatifs.

La catégorisation des projets à financer permet à BAMBOO-EMF de déterminer l'ampleur de l'évaluation sociale et environnementale nécessaire. L'entreprise peut notamment faire appel à des tiers pour évaluer les risques environnementaux et sociaux, notamment pour des projets de catégorie A et B.

### **3. Evaluer les Risques Environnementaux et Sociaux**

L'évaluation environnementale et sociale est intégrée à l'examen du projet dans son ensemble. BAMBOO-EMF peut retenir le conseil d'un tiers, notamment de cabinets spécialisés en la matière susceptibles de l'aider à évaluer des questions spécialisées ou techniques.

L'évaluation environnementale et sociale de BAMBOO-EMF prévoit l'étude de trois aspects fondamentaux :

- Les impacts et problèmes environnementaux et sociaux liés au projet ;
- La capacité et l'engagement du client à mettre en œuvre le projet conformément au document de référence et les exigences mises en place par la microfinance ;
- Dans la mesure où cela se justifie, les installations et les activités qui sont associées au projet, mais ne sont pas financées par BAMBOO-EMF.

L'étendue de l'évaluation environnementale et sociale menée par BAMBOO-EMF est définie au cas par cas et les risques et engagements potentiels liés aux actifs remis en garantie peuvent aussi être examinés dans ce contexte.

C'est au client qu'il incombe de s'assurer que les informations appropriées soient fournies pour que BAMBOO-EMF puisse réaliser une évaluation environnementale et sociale.

A cela, BAMBOO-EMF effectue un contrôle de conformité du client afin d'évaluer son degré d'engagement dans la gestion des problèmes environnementaux et sociaux et de s'assurer qu'il respecte les lois applicables notamment pour les permis de construire, les licences d'exploitation.

Afin de s'assurer de la conformité de son client, BAMBOO-EMF exige de ce dernier une déclaration écrite dans laquelle il atteste son entière conformité avec les lois applicables. Ce document est nécessaire pour l'obtention du prêt.

#### **4. Gérer et contrôler les risques environnementaux et sociaux**

Tous les projets pour lesquels les risques environnementaux et sociaux sont acceptables et où le client est prêt à mettre en place des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux (dans le cas où les risques seraient élevés), sont éligibles à la demande du prêt.

Dans le cas où le client se dit prêt à mettre en place des mesures pour atténuer ces risques, BAMBOO-EMF exige que cela soit formalisé dans l'accord de prêt.

Tous les projets pour lesquels les risques environnementaux et sociaux sont élevés et où le client est incapable de mettre en place des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux, **sont inéligibles à la demande du prêt.**

#### **5. Effectuer le suivi des risques environnementaux et sociaux**

Tous les projets font l'objet d'un suivi des risques environnementaux et sociaux. En effet, ces derniers sont susceptibles de connaître des changements pendant la durée du prêt.

Dès lors qu'un changement (législation, domaines d'activités, accidents...) susceptible d'accentuer les risques environnementaux et sociaux survient, le client doit impérativement en informer BAMBOO-EMF. De la même manière, les progrès enregistrés dans l'atténuation des risques environnementaux et sociaux sont minutieusement scrutés.

### **9.3) Rôles et responsabilités des parties prenantes**

La prise en compte de l'évaluation environnementale et sociale est intégrée à la procédure de traitement des dossiers de crédit comme suit :

#### **1. Au niveau du Département Analyse Crédit**

La revue environnementale et sociale est déclenchée dès réception du dossier de crédit par le Département qui procède à l'examen approfondi du dossier avant d'établir et de soumettre, pour décision, l'étude au Comité de Crédit approprié, et qui en informe, pour suivi, le Coordonnateur Environnemental.

A l'établissement de la note de synthèse, il sera intégré la confirmation du classement environnemental du projet et de l'exigence légale afférente (Etude d'impact sur l'environnement ou cahier des charges).

#### **2. Au niveau du Département Juridique**

Avant l'établissement des conventions de prêts, le Département Juridique s'assure que toute réserve environnementale est levée et que l'avis favorable du Ministère chargé de l'Environnement est obtenu par le promoteur (si le projet est assujéti à EIE) ou d'avoir le cahier des charges signé par le promoteur.

### 3. Les actionnaires

Les actionnaires sont tous sensibilisés sur les questions environnementales et sociales.

### 4. Le personnel de BAMBOO-EMF

BAMBOO-EMF entend contribuer nettement au bien-être au travail, à l'égalité professionnelle des femmes et des hommes et au renforcement des capacités de son personnel dans le but d'assurer une production efficace et efficiente.

### 5. Les clients

BAMBOO-EMF entend établir une relation durable et de confiance avec les clients en leur proposant des produits et services accessibles et adaptés qui protègent leurs intérêts.

### 6. Les fournisseurs

BAMBOO-EMF entend établir une relation durable avec ses fournisseurs en faisant d'eux des contributeurs actifs dans la réalisation de ses ambitions de développement durable.

### 7. Les autorités et les partenaires

BAMBOO-EMF maintient un contact régulier avec les autorités et partenaires afin de faire évoluer son activité et assurer de meilleures performances.

Par ailleurs, **l'amélioration continue du comportement de l'organisation en matière d'environnement est une tâche collective**. À cet égard, les acteurs suivants sont considérés comme essentiels à sa concrétisation :

- Le Comité de Direction (CoDir) ;
- Les Comités de Direction ;
- Les personnes responsables des domaines pertinents ou susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, tels que les départements d'achat ou logistique ;
- Toutes les personnes responsables des projets.

Ces dernières doivent veiller à l'application effective de la politique environnementale et sociale.

Ces personnes clés fournissent un maximum de soutien et de collaboration à l'implémentation de ladite politique, apportent tout leur soutien aux activités à développer et allouent les ressources nécessaires.

# **10. PERSPECTIVES ET PRÉVISIONS FINANCIÈRES**

---

## 10.1) Orientations stratégiques et perspectives

La mission de BAMBOO-EMF est de favoriser l'accès du plus grand nombre à des services financiers adaptés, sécurisés et responsables. Pour concrétiser cette ambition, l'institution s'est appuyée sur une compréhension approfondie des dynamiques macroéconomiques mondiales, régionales et nationales, ainsi que sur une analyse détaillée du marché de la microfinance au Gabon. Ces travaux ont permis de définir les principaux enjeux du secteur et de structurer le Plan Stratégique 2026-2029 autour d'objectifs clairs, d'axes prioritaires et de moyens opérationnels alignés avec sa mission.

Pour soutenir ces objectifs, plusieurs axes stratégiques ont été retenus, portant entre autres sur le développement de l'offre de produits et services, la digitalisation des processus, la maîtrise des risques et la consolidation de son ancrage territorial.

Ensemble, ces orientations traduisent la volonté de BAMBOO-EMF de contribuer à l'émergence d'un modèle d'inclusion financière porté sur la création de valeurs durables et mieux partagées avec le client.

### 10.1.1) Objectifs spécifiques

A l'horizon 2029, BAMBOO-EMF entend :

- Atteindre 5 000 fonctionnaires financés sur un marché estimé à 100 000 agents, et accompagner 2 000 femmes commerçantes sur un marché de 10 000 opératrices ;
- Assurer la couverture géographique intégrale du Gabon au second semestre 2026 ;
- Lancer la monétique intégrale (carte et mobile) et l'interopérabilité CEMAC via le GIMAC dès avril 2026 ;
- Assurer le maintien des ratios prudentiels du régulateur ;
- Renforcer la collecte de l'épargne, l'octroi de crédit, et la situation bilantielle de l'organisation suivant les trajectoires ci-dessous :

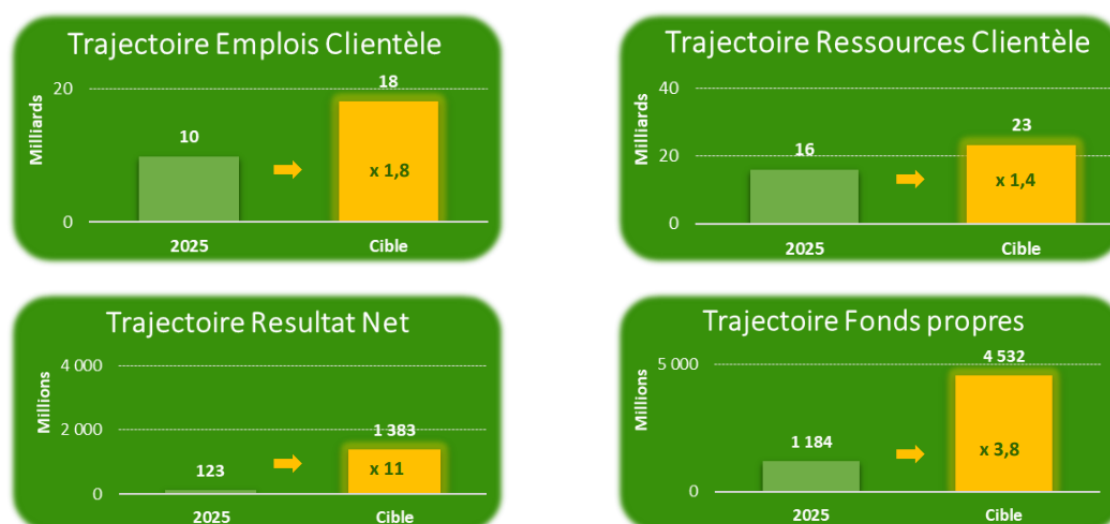


Figure 7 : Objectifs d'évolution de l'activité

## 10.1.2) Axes stratégiques et moyens d'intervention

### a) Développement de l'offre de crédit

Le premier axe constitue le **moteur principal de création de valeur**. BAMBOO-EMF s'appuie sur deux segments prioritaires pour déployer les fonds levés :

- **Fonctionnaires et salariés du privé** : des crédits à la consommation adossés à la domiciliation irrévocable des salaires via le trésor pour les fonctionnaires et via les corporate bluechip pour les salariés du privé ;
- **Activités Génératrices de Revenus (AGR)** : financement du besoin en fonds de roulement pour les commerçantes (stocks de marchandises et créances clients) adossé à la collecte tontine et financement de l'acquisition des équipements de stockage.

Le plan d'utilisation des fonds se décline comme suit :

| Secteur / Activité                    | Court terme<br>(≤12 mois) | Moyen terme<br>(13–24 mois) | Long terme<br>(≥25 mois) | %           | Montant (XAF)        |
|---------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------------|-------------|----------------------|
| Fonctionnaires & Salariés<br>du privé | —                         | 1 500 000 000               | 2 500 000 000            | 80%         | 4 000 000 000        |
| AGR – Femmes<br>commerçantes          | 500 000 000               | 500 000 000                 | —                        | 20%         | 1 000 000 000        |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>500 M</b>              | <b>2 000 M</b>              | <b>2 500 M</b>           | <b>100%</b> | <b>5 000 000 000</b> |

Tableau 38 : Plan d'utilisation des fonds issus de l'opération

### b) Renforcement de la collecte de l'épargne

BAMBOO-EMF compte mobiliser plusieurs leviers complémentaires pour consolider sa collecte des ressources clientèle à savoir :

- Promotion de produits d'épargne innovants et adaptés aux populations peu bancarisées ;
- Le lancement de la monétique intégrale (carte de retrait/paiement et mobile banking) et de l'interopérabilité régionale via le GIMAC/CEMAC, générant des flux transactionnels additionnels et renforçant la fidélisation ;
- L'extension du réseau de collecte national (nouvelles agences et nouveaux stations banking) et régional (ouverture dans plusieurs pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest).

### c) Optimisation des ressources

L'accroissement de la rentabilité passe par une maîtrise rigoureuse des coûts opérationnels et une allocation optimale des moyens humains, technologiques et financiers :

- Digitalisation des processus métiers (instruction de crédit, gestion clientèle, reporting réglementaire) pour améliorer l'efficacité opérationnelle et réduire les délais de traitement ;
- Renforcement du contrôle interne et de la culture du risque à tous les niveaux hiérarchiques, garantissant le respect permanent des ratios prudentiels COBAC ;
- Programme de rétention et de montée en compétences du personnel, socle de la qualité de service et de la performance commerciale ;

- Optimisation de l'adéquation actif-passif (maturité et taux) pour limiter le risque de transformation et maîtriser le coût de la ressource.

#### d) Accroissement de la notoriété

Avec 28 000 comptes actifs **dont 11 % ouverts en ligne**, BAMBOO-EMF dispose d'une base digitale en pleine expansion. La notoriété constitue un levier indispensable pour atteindre les objectifs de collecte et de crédit. L'accroissement de la notoriété de la microfinance passera par :

- Le développement de l'offre digitale ;
- Des campagnes de communication ciblées auprès des fonctionnaires et des commerçants ;
- La valorisation du présent emprunt obligataire comme signal de crédibilité institutionnelle auprès du grand public et des investisseurs régionaux ;
- La multiplication de conventions RSE pour l'accompagnement de l'entrepreneuriat local ;
- La promotion de l'insertion professionnelle des jeunes à travers des graduate program.

#### e) Lancement de la monétique intégrale et de l'interopérabilité régionale via le réseau GIMAC

Dans le cadre de sa stratégie de digitalisation et d'élargissement de son offre de services financiers, BAMBOO-EMF a engagé son adhésion au Groupe GIMAC qui est une infrastructure mutualisée de paiement et de compensation de la zone CEMAC, qui interconnecte banques, établissements de microfinance et émetteurs de monnaie électronique sur une plateforme commune.

Cette intégration constitue une rupture significative avec le modèle historique de l'institution, qui opérait jusqu'alors en circuit fermé, limitant les transactions de ses clients à son propre réseau. L'accès à la plateforme GIMAC Pay ouvrira à la clientèle de BAMBOO-EMF une portée nationale et régionale digitale et immédiate, sans nécessiter le développement d'une infrastructure physique supplémentaire.

Les services GIMAC Pay à implémenter sont listés ci-dessous :

|                                     |                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Paiement Marchand</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- QR Code statique ou dynamique déployé chez le marchand</li> <li>- Interface dédiée de gestion et suivi des transactions</li> <li>- Notification instantanée à chaque paiement reçu</li> </ul> |
| <b>Transfert – Virement</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Virements entre tous les membres du Groupe GIMAC</li> <li>- Couverture : Gabon et toute la zone CEMAC</li> <li>- Interopérabilité totale entre établissements membres</li> </ul>              |
| <b>Transfert – Remittance</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi et réception de fonds transfrontaliers</li> <li>- Compatible IBAN &amp; Wallet (entrant et sortant)</li> <li>- Gestion des taux de change (FX Rate)</li> </ul>                          |
| <b>Retrait sans carte</b>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retrait dans les GAB des membres GIMAC</li> <li>- Sans carte physique — accès sécurisé via mobile</li> <li>- Disponible 24h/24 sur l'ensemble du réseau GIMAC</li> </ul>                      |
| <b>Agency banking</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt et retrait dans les agences du Groupe GIMAC</li> <li>- Extension du réseau BAMBOO-EMF sans infrastructure propre</li> <li>- Cash In &amp; Cash Out hors agences BAMBOO-EMF</li> </ul>   |
| <b>Paiement de facture</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement de factures (eau, électricité...) via Mobile Banking</li> <li>- Traitement instantané — Émission uniquement</li> </ul>                                                              |
| <b>Achat de crédit téléphonique</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recharge depuis l'application mobile BAMBOO-EMF</li> <li>- Multi-opérateurs : Airtel Money, Moov Money et autres</li> <li>- Service à valeur ajoutée — fidélisation client</li> </ul>         |

Tableau 39 : Liste des services GIMAC Pay à implémenter



L'adhésion au réseau GIMAC présente de nombreux avantages tant pour la microfinance que sa clientèle :

| Impact pour BAMBOO-EMF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Opportunités pour BAMBOO-EMF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Avantages pour les clients                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Nouveaux revenus</b> : commissions sur chaque transaction</li> <li>- <b>Réduction du cash</b> : moins de manipulation physique en agence</li> <li>- <b>Positionnement</b> : acteur digital de référence dans la zone CEMAC</li> <li>- <b>Conformité</b> : alignement aux standards GIMAC / CEMAC</li> <li>- <b>Efficience</b> : réduction des flux aux guichets</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Acquisition</b> : capter de nouveaux clients via l'interopérabilité</li> <li>- <b>Partenariats</b> : intégration Airtel Money &amp; Moov Money</li> <li>- <b>Réseau</b> : extension sans construction d'agences physiques</li> <li>- <b>Volume</b> : croissance des transactions mobiles et commissions</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Liberté</b> : payer partout au Gabon sans changer d'établissement</li> <li>- <b>Accessibilité</b> : retrait GAB &amp; agences GIMAC sans carte physique</li> <li>- <b>Rapidité</b> : transferts régionaux CEMAC instantanés</li> <li>- <b>Simplicité</b> : paiement, transfert, facture et crédit en une appli</li> <li>- <b>Transparence</b> : tarification encadrée par la réglementation CEMAC</li> </ul> |

Tableau 40 : Opportunités de l'adhésion au réseau GIMAC pour BAMBOO et sa clientèle

## f) Engagements environnementaux et sociaux

Conformément à ses valeurs fondatrices et à sa politique de l'environnement, BAMBOO-EMF intègre une dimension ESG structurante dans son modèle d'activité :

- **Inclusion financière durable** : ciblage prioritaire des populations vulnérables et sous-bancarisées (femmes commerçantes), contribuant à la réduction des inégalités territoriales au Gabon ;
- **Gouvernance responsable** : grâce au Système de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux, promotion de financements à faible impact environnemental et éducation de la clientèle au financement socialement responsable.

## 10.2) Perspectives financières

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses incertaines. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des projections présentées.

### 10.2.1) Compte de résultat prévisionnel 2026-2029

| Compte de résultat prévisionnel (en MFCFA)   |              |              |              |              |
|----------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Libellés                                     | 2026         | 2027         | 2028         | 2029         |
| Produits d'exploitation financière           | 1 450        | 1 974        | 2 171        | 2 350        |
| Charges d'exploitation financière            | (692)        | (808)        | (720)        | (569)        |
| <b>Produit Net Financier (PNF)</b>           | <b>758</b>   | <b>1 166</b> | <b>1 451</b> | <b>1 781</b> |
| Produits sur opérations accessoires          | 2 256        | 2 728        | 3 122        | 3 703        |
| Revenus de change                            | -            | -            | -            | -            |
| Charges sur opérations accessoires           | -            | -            | -            | -            |
| <b>Revenus nets / opérations accessoires</b> | <b>2 256</b> | <b>2 728</b> | <b>3 122</b> | <b>3 703</b> |
| <b>Produit Global d'Exploitation (PGE)</b>   | <b>3 014</b> | <b>3 894</b> | <b>4 573</b> | <b>5 484</b> |
| Autres charges générales d'exploitation      | -            | -            | -            | -            |
| Charges de personnels                        | (904)        | (972)        | (1 045)      | (1 133)      |
| Autre frais généraux                         | (1 243)      | (1 374)      | (1 522)      | (1 688)      |
| <b>Résultat Brut d'exploitation (RBE)</b>    | <b>867</b>   | <b>1 548</b> | <b>2 006</b> | <b>2 663</b> |
| Reprises sur amort. & prov.                  | -            | -            | -            | -            |
| Dotations aux amort.                         | (335)        | (361)        | (416)        | (478)        |
| Dotations aux prov.                          | (128)        | (179)        | (195)        | (209)        |
| Résultat Exceptionnels                       | -            | -            | -            | -            |
| <b>Résultat Avant Impôts (RAI)</b>           | <b>404</b>   | <b>1 008</b> | <b>1 395</b> | <b>1 976</b> |
| Impôts sur les sociétés                      | (121)        | (302)        | (419)        | (593)        |
| <b>Résultat Net</b>                          | <b>283</b>   | <b>706</b>   | <b>976</b>   | <b>1 383</b> |

Tableau 41 : Comptes de résultat prévisionnels 2026-2029

Le compte de résultat prévisionnel sur la période 2026–2029 fait ressortir une trajectoire de croissance soutenue et de forte amélioration de la rentabilité, portée à la fois par la montée en puissance de l'activité et par un effet d'échelle de plus en plus marqué.

Le Produit Net Financier (PNF), après un recul significatif en 2026 (-69% par rapport à 2025) qui traduit un changement de périmètre, retrouve une dynamique de croissance solide dès 2027 (+53,8%) pour atteindre 1 781 millions Francs CFA en 2029. Avec un TCAM de +32,9%, il demeure un moteur essentiel de la performance, en droite ligne avec le développement attendu de l'activité d'intermédiation. Parallèlement, les charges d'exploitation financière sont globalement maîtrisées sur la période (TCAM négatif de -6,3%), ce qui contribue à une amélioration progressive des marges financières.

L'évolution la plus structurante provient toutefois des revenus sur opérations accessoires, qui deviennent prédominants dès 2026 (2 256 millions Francs CFA) et poursuivent une croissance soutenue jusqu'en 2029 (3 703 millions Francs CFA). Leur poids croissant dans le Produit Global d'Exploitation (PGE) traduit une transformation du modèle économique vers une plus grande diversification des revenus, réduisant la dépendance au seul PNF. Au total, le PGE progresse de manière régulière (TCAM de +22%), atteignant 5 484 millions Francs CFA en 2029.

Du côté des charges, les frais de structure (personnel et autres frais généraux) augmentent de manière maîtrisée, respectivement à des rythmes annuels moyens de 7,8% et 10,7%. Cette progression reste inférieure à celle des revenus, générant un effet d'échelle opérationnel significatif. En conséquence, le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) connaît une forte expansion (TCAM de 45%), passant de 867 millions Francs CFA en 2026 à 2 663 millions Francs CFA en 2029, traduisant une amélioration notable de l'efficacité opérationnelle.

Les dotations aux amortissements et aux provisions progressent également (TCAM respectifs de 12,6% et 17,8%), en cohérence avec la croissance de l'activité et des encours. La hausse des provisions reflète notamment une prise en compte prudente du coût du risque, sans pour autant remettre en cause la dynamique globale de rentabilité.

Le Résultat Avant Impôt (RAI) affiche une progression soutenue (TCAM de +69,7%), atteignant près de 2 000 millions Francs CFA en 2029. Après prise en compte d'une charge fiscale en forte hausse (logiquement corrélée à l'augmentation des résultats), le résultat net suit une trajectoire similaire, multiplié par près de 5 sur la période pour atteindre 1 383 millions Francs CFA en 2029.

En synthèse, la trajectoire projetée est celle d'un établissement en fort développement, combinant croissance et amélioration des marges, avec un profil de rentabilité en nette accélération, sous réserve de la soutenabilité des nouvelles sources de revenus et du maintien d'une discipline rigoureuse en matière de gestion des risques.

## 10.2.2) Bilan 2026-2029

| Bilan (en MFCFA)                    |               |               |               |               |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Libellés                            | 2026          | 2027          | 2028          | 2029          |
| <b>ACTIF</b>                        |               |               |               |               |
| Actif immobilisé                    | 1 207         | 1 388         | 1 596         | 1 836         |
| Actif circulant                     | 19 586        | 20 812        | 21 910        | 23 171        |
| <i>Dont Crédit à la clientèle</i>   | 14 654        | 15 831        | 16 879        | 18 090        |
| Trésorerie actif                    | 4 730         | 5 728         | 5 208         | 4 656         |
| <b>Total Actif</b>                  | <b>25 523</b> | <b>27 928</b> | <b>28 714</b> | <b>29 663</b> |
| <b>PASSIF</b>                       |               |               |               |               |
| Fonds propres & quasi-fonds propres | 1 467         | 2 172         | 3 149         | 4 532         |
| <i>Dont Capitaux propres</i>        | 919           | 1 625         | 2 601         | 3 984         |
| Passif circulant                    | 19 056        | 21 756        | 23 565        | 24 119        |
| <i>Dont dépôt de la clientèle</i>   | 17 871        | 20 560        | 22 357        | 22 899        |
| Trésorerie passif                   | 5 000         | 4 000         | 2 000         | 1 012         |
| <b>Total Passif</b>                 | <b>25 523</b> | <b>27 928</b> | <b>28 714</b> | <b>29 663</b> |

Tableau 42 : Bilans prévisionnels 2026 - 2029

L'analyse du bilan prévisionnel de BAMBOO-EMF sur la période 2026–2029 met en évidence une poursuite de la croissance de l'activité accompagnée d'un renforcement progressif de la structure financière, traduisant une phase de consolidation après l'expansion observée sur les exercices précédents.

Le total bilan progresse de manière modérée sur la période (TCAM de +5,1%), passant de 25 523 millions Francs CFA en 2026 à 29 663 millions Francs CFA en 2029. Après une forte croissance en 2026 (34%), liée à un effet de rattrapage ou de montée en charge, la dynamique se normalise autour de 3% par an, traduisant une entrée dans une phase de croissance plus maîtrisée.

S'agissant de l'actif immobilisé, celui-ci enregistre une croissance soutenue (TCAM de 15%), passant de 1 207 à 1 836 millions Francs CFA sur la période. Cette évolution traduit un effort d'investissement continu, orienté vers le renforcement des infrastructures, des systèmes d'information ou du réseau opérationnel. En valeur relative, l'actif immobilisé demeure toutefois contenu par rapport au total bilan, ce qui indique que l'établissement conserve une structure d'actifs flexible et orientée vers des emplois générateurs de revenus. Cette dynamique est positive dans la mesure où elle reflète une volonté de soutenir la croissance par des investissements structurants, sans pour autant alourdir excessivement la structure bilantielle.

À l'actif, l'actif circulant demeure prédominant et continue de croître (+5,8% en moyenne), porté par l'augmentation des crédits à la clientèle (TCAM de +7,3%). Cette évolution confirme le maintien d'un modèle centré sur l'intermédiation financière, avec une progression régulière des encours de crédit.

La trésorerie Actif, après une hausse initiale en 2026, s'inscrit en revanche en légère baisse sur la période (TCAM de -0,5%), indiquant une optimisation progressive de l'allocation des ressources vers des emplois plus rémunérateurs.

Au passif, l'évolution la plus structurante concerne les fonds propres et quasi-fonds propres, qui enregistrent une croissance très soutenue (TCAM de +45,6%). Les capitaux propres en particulier progressent fortement (+63% en moyenne), traduisant soit une politique de rétention des résultats, soit des apports en capital significatifs. Cette dynamique permet un renforcement marqué de la solvabilité et constitue un signal très positif dans une optique prudentielle et investisseurs.

Le passif circulant, dominé par les dépôts de la clientèle, continue de croître à un rythme modéré (+8,2%), en ligne avec le développement de l'activité. Cette progression confirme la capacité de BAMBOO-EMF à mobiliser des ressources stables, tout en accompagnant la montée en puissance du crédit. Néanmoins, le rythme de croissance des dépôts devient inférieur à celui des fonds propres, traduisant un rééquilibrage progressif de la structure de financement.

La trésorerie Passif connaît une évolution particulièrement notable, avec un pic en 2026 (5 000 millions Francs CFA), suivi d'une baisse continue jusqu'en 2029 (1 012 millions Francs CFA), soit un TCAM fortement négatif (-41%). Cette trajectoire traduit une réduction significative de la dépendance aux financements de court terme, contribuant à améliorer la qualité et la stabilité du passif.

En synthèse, le bilan prévisionnel de BAMBOO-EMF traduit le passage d'un modèle en forte expansion à un modèle en phase de structuration et de sécurisation, caractérisé par un meilleur équilibre entre croissance, solvabilité et liquidité, tout en maintenant un effort d'investissement adapté aux ambitions de développement.

# **11. FACTEURS DE RISQUES**

---

## 11.1) Identification des facteurs de risques

Conformément au référentiel international *ISO 31000 relatif à la gestion des risques*, le risque est défini comme « tout élément susceptible de générer de l'incertitude quant à l'atteinte des objectifs d'une organisation ou d'entraîner un écart par rapport à ses prévisions ».

Dans ce sens, le risque peut constituer une menace pour la performance, la stabilité et la continuité des activités de l'organisation. La gestion des risques au sein d'une entreprise s'inscrit ainsi dans une démarche structurée visant à identifier, évaluer, prévenir et traiter les risques inhérents à son activité.

Les investisseurs sont invités à examiner attentivement l'ensemble des risques présentés ci-après, en complément des autres informations contenues dans le présent document d'information, ainsi que tout élément qu'ils jugeraient pertinent, avant de prendre la décision d'investir dans les titres à émettre par BAMBOO-EMF.

Les risques exposés correspondent à ceux que l'émetteur estime, à la date d'élaboration du présent document, comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur :

- Ses activités ;
- Sa situation financière ;
- Ses résultats ;
- Sa réputation ;
- Ou ses perspectives de développement.

En conséquence, ces risques sont de nature à affecter sa capacité à honorer les engagements liés à l'emprunt obligataire objet du présent document.

Les facteurs de risques identifiés sont liés à des événements dont la survenance demeure incertaine. À ce stade, BAMBOO-EMF n'est pas en mesure de se prononcer sur la probabilité de leur réalisation. Par ailleurs, d'autres risques ou incertitudes, non identifiés à la date de rédaction ou considérés comme non significatifs, pourraient se matérialiser ultérieurement et entraîner pour les investisseurs une perte totale ou partielle de leur investissement.

Dans le cadre du présent document d'information, les risques sont présentés selon deux grandes catégories :

- Les risques inhérents à l'activité
  - Le risque stratégique ;
  - Le risque géopolitique ;
  - Le risque financier ;
  - Le risque opérationnel ;
  - Le risque de conformité ;
  - Le risque de cybersécurité.
- Les risques liés à l'opération
  - Le risque de défaut ;
  - Le risque de liquidité ;
  - Le risque réglementaire.

## 11.2) Risques inhérents à l'activité de BAMBOO-EMF

### 11.2.1) Le risque stratégique

**Le risque stratégique** désigne la possibilité que des décisions ou orientations liées à la stratégie de l'organisation, et/ou des évolutions de son environnement externe, compromettent l'atteinte de ses objectifs à long terme. Il résulte notamment de l'incertitude associée aux choix de croissance, à l'allocation des ressources, aux évolutions du marché, aux changements réglementaires, technologiques ou concurrentiels, ainsi qu'à la capacité de l'organisation à s'adapter à ces transformations.

En quelques années seulement, BAMBOO-EMF s'est imposée comme un acteur significatif du secteur de la microfinance au Gabon, représentant en 2024 près de **12 % des dépôts de la clientèle et 9 % des encours de crédits bruts**. Bien que l'institution ait initialement bénéficié de l'héritage du portefeuille de SFE, rachetée en 2022, cette dynamique de croissance confirme la pertinence des orientations stratégiques mises en œuvre jusqu'à présent.

BAMBOO-EMF prévoit d'injecter le résultat de la présente opération (5 milliards FCFA) dans le financement de l'activité de crédit. Cette orientation stratégique, bien qu'essentielle au développement de l'entreprise, n'est pas sans risque : en augmentant significativement les volumes de crédits distribués (les crédits à la clientèle demeurent inférieurs à 10 milliards FCFA en 2025), l'institution accroît mécaniquement sa sensibilité aux évolutions du comportement de remboursement des clients, aux chocs macroéconomiques et aux dynamiques propres à ses segments cibles. Toute inadéquation entre la croissance du portefeuille et la capacité organisationnelle à en assurer le suivi, l'analyse et le recouvrement pourrait ainsi fragiliser la qualité des actifs et affecter la rentabilité projetée et le remboursement de l'emprunt obligataire. La réussite de cette stratégie dépend donc étroitement de la capacité de l'institution à maintenir un équilibre rigoureux entre croissance, maîtrise des risques et solidité opérationnelle.

La mitigation du risque stratégique passe par le renforcement du dispositif d'octroi de crédit :

- **La priorisation des segments présentant les meilleures garanties** tout en maintenant un volet inclusion financière maîtrisé ;
- **Le dimensionnement progressif du portefeuille** pour éviter une croissance plus rapide que la capacité opérationnelle ;
- **L'ajustement de la politique de crédit** en fonction des résultats (révision des seuils, durées, garanties) ;
- **Le renforcement des ressources humaines et techniques** des équipes de crédit et de recouvrement ;
- **La réalisation périodique de stress tests** sur le portefeuille de crédit pour mesurer l'impact de risques majeurs.

### 11.2.2) Le risque géopolitique

**Le risque géopolitique** peut être défini comme « l'ensemble des événements ou décisions d'ordre politique ou administratif, national ou international pouvant entraîner des pertes économiques,

commerciales ou financières pour l'entreprise, importatrice ou exportatrice, ou investissant à l'étranger ». Le risque géopolitique a un caractère aussi bien national qu'international.

Le projet d'expansion de BAMBOO-EMF en Afrique centrale et de l'Ouest est susceptible d'accentuer son exposition à ce risque. En effet, plusieurs des pays ciblés connaissent, à la date d'élaboration du présent document, des situations de tensions sécuritaires. Cette dynamique sous-régionale, marquée par une forte volatilité sécuritaire et sociale, pourrait donc constituer un facteur de risque supplémentaire pour la stratégie de croissance envisagée.

Pour atténuer ce risque, BAMBOO-EMF privilégiera une implantation dans des zones où l'impact de ces crises demeure limité, **en ciblant prioritairement les capitales des pays concernés**, généralement moins exposées aux dynamiques de violence armée.

### 11.2.3) Le risque financier

Au regard de l'activité d'octroi de crédit de l'institution, deux risques financiers majeurs se distinguent :

- **Le risque de crédit** : il désigne la possibilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure d'honorer, partiellement ou totalement, ses engagements financiers selon les termes convenus, entraînant pour l'institution une perte financière potentielle. Il reflète ainsi l'incertitude liée à la capacité et à la volonté du client de rembourser le capital et les intérêts dans les délais impartis ;
- **Le risque de recouvrement** : il représente la possibilité que l'institution ne parvienne pas à récupérer, totalement ou partiellement, les créances en souffrance une fois qu'un impayé est constaté, malgré la mise en œuvre des procédures de recouvrement amiables ou contentieuses. Il reflète l'incertitude liée à l'efficacité opérationnelle du dispositif de recouvrement, à la capacité réelle du client à rembourser après défaut, ainsi qu'à la valeur ou la mobilisation effective des garanties.

En raison de la nature même de ses opérations, une institution de microfinance demeure particulièrement exposée aux risques financiers, notamment parce qu'elle accompagne majoritairement des populations économiquement vulnérables, dont la capacité de remboursement repose souvent sur une activité informelle et sur un niveau d'actifs limité. Cette vulnérabilité structurelle accroît mécaniquement le risque de défaut et requiert de ce fait une gestion prudente du portefeuille.

Jusqu'à présent, BAMBOO-EMF a su atténuer ces risques grâce à une politique de répartition rigoureuse de son portefeuille de crédits, initialement orienté exclusivement vers les PME. En 2024, les créances en souffrance ne représentaient ainsi que 8% des crédits. L'institution s'est notamment appuyée sur le financement des fonctionnaires dont les revenus sont domiciliés dans ses livres : avec un taux de recouvrement de 96% sur ce segment, l'entreprise a su démontrer l'efficacité de ses process d'octroi de crédit et de recouvrement. En effet, la microfinance a mis sur pied un département de recouvrement afin d'améliorer la qualité du suivi de son portefeuille.

Fort de cette expérience, BAMBOO-EMF prévoit d'allouer 80 % du produit de la présente levée de fonds aux segments offrant les garanties les plus solides (fonctionnaires et salariés du secteur privé) afin de sécuriser la qualité de son portefeuille et de maîtriser ses risques financiers majeurs.

Parallèlement, l'institution demeure pleinement engagée dans sa mission d'inclusion financière. Ainsi, 20 % du montant de l'emprunt obligataire sera orienté vers le financement des commerçants et des acteurs économiques les plus modestes, permettant d'élargir l'accès au crédit tout en maintenant une structure de portefeuille équilibrée et compatible avec les impératifs prudentiels.

#### 11.2.4) Le risque opérationnel

ISO 31000 définit **le risque opérationnel** comme étant « le risque résultant d'événements, de défaillances ou de dysfonctionnements internes, qu'ils soient liés aux processus, aux systèmes, aux ressources humaines ou à des facteurs externes, et susceptibles d'affecter la capacité de l'organisation à atteindre ses objectifs. ». Ce risque présente un caractère multiforme et demeure inhérent à toute activité. Il englobe notamment les erreurs de traitement, les insuffisances des dispositifs de contrôle interne, les manquements humains, les défaillances des systèmes informatiques, des événements externes tels que les interruptions électriques, mais aussi la fraude.

**Le risque de fraude** désigne la possibilité que des actes intentionnels de malversation ou de manipulation, commis en interne ou en externe, entraînent des pertes financières ou opérationnelles compromettant l'atteinte des objectifs de l'institution. Étant donné la nature de son activité, BAMBOO-EMF y est particulièrement exposée.

L'extension du réseau de BAMBOO-EMF, à travers l'ouverture de nouvelles agences, le déploiement des stations banking et la diversification de ses services, accroît ainsi mécaniquement son exposition aux risques opérationnels et aux risques de fraude.

La mitigation de ce risque passera essentiellement par la consolidation du dispositif de contrôle interne, avec notamment :

- **Le renforcement de la culture des risques** à travers une sensibilisation régulière du personnel aux risques ;
- **La révision régulière des politiques et procédures internes**, en cohérence avec l'évolution de l'activité, ainsi que leur **diffusion systématique** au sein de l'organisation ;
- **Une ségrégation effective des tâches** pour limiter les risques de collusion ou de manipulation ;
- La promotion d'un environnement favorisant **la transparence et la remontée d'incidents** ;
- **Le renforcement des ressources humaines et techniques de la fonction d'audit interne** afin qu'elle puisse exercer un contrôle plus étendu et plus efficace.

#### 11.2.5) Le risque de conformité

**Le risque de conformité** correspond à la possibilité que l'institution ne respecte pas les lois, règlements, normes professionnelles, exigences des autorités de supervision ou règles internes qui lui sont applicables. Sa matérialisation peut entraîner des sanctions administratives ou financières, des restrictions opérationnelles, ainsi qu'une atteinte à la réputation de l'établissement.

En tant qu'établissement de microfinance de deuxième catégorie, BAMBOO-EMF est soumis aux exigences prudentielles et opérationnelles fixées par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), lesquelles se traduisent par un ensemble de règlements, de normes de gestion et d'obligations de reporting périodique. L'analyse des derniers états financiers certifiés (exercice 2024) met en évidence plusieurs insuffisances au regard de ces exigences, notamment une situation de

non-conformité vis-à-vis de la majorité des ratios prudentiels. Si cette situation **peut s'expliquer en partie par la relative jeunesse de l'institution**, elle n'en demeure pas moins un chantier prioritaire appelant des mesures correctives structurées.

La mitigation du risque de conformité repose, d'une part, sur le renforcement du dispositif de contrôle interne précédemment évoqué, condition indispensable pour assurer une application rigoureuse des normes réglementaires. D'autre part, la présente opération de levée de fonds vise à consolider durablement la structure financière de l'institution. Elle devrait permettre à BAMBOO-EMF de se réaligner progressivement sur l'ensemble des ratios prudentiels applicables, avec pour **objectif d'atteindre une pleine conformité à l'horizon 2029**.

### 11.2.6) Le risque de cybersécurité

Le **risque de cybersécurité** désigne la probabilité que des attaques, intrusions ou incidents informatiques compromettent la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité ou la traçabilité des systèmes d'information de l'institution. Il recouvre notamment les menaces liées aux cyberattaques, aux logiciels malveillants, aux accès non autorisés, aux fuites de données, ainsi qu'aux défaillances de sécurité pouvant perturber les opérations ou entraîner des pertes financières, réglementaires ou réputationnelles.

Ce risque découle directement du positionnement stratégique de BAMBOO-EMF en tant qu'institution de microfinance résolument tournée vers le digital. Dans un environnement où les menaces cyber évoluent de façon permanente et où les données clients constituent un actif sensible de premier ordre, ce risque revêt une importance particulière compte tenu du profil de la clientèle ciblée, souvent peu sensibilisée aux menaces numériques et donc plus vulnérable aux actions malveillantes. Sa matérialisation pourrait entraîner des conséquences significatives : **atteinte à la réputation de l'institution, perte de confiance des clients et partenaires, sanctions réglementaires, ou encore interruption des activités opérationnelles**.

Consciente que l'innovation financière ne peut se dissocier d'un haut niveau d'exigence en matière de sécurité des systèmes d'information, BAMBOO-EMF a inscrit la cybersécurité au cœur de sa gouvernance et de son modèle opérationnel. La mitigation de ce risque repose sur un dispositif structuré, articulé autour de quatre piliers :

#### a) Adoption des référentiels internationaux et certification ISO 27001 : 2022

BAMBOO-EMF a intégré de manière opérationnelle les meilleures pratiques internationales en matière de sécurité : les normes ISO 27001 et ISO 27002 pour la gestion de la sécurité de l'information, le cadre NIST pour la gestion des risques cyber, ainsi que la norme ISO 22301 relative à la continuité d'activité. Cette démarche a abouti à l'obtention de la certification ISO 27001:2022, qui atteste de la robustesse du Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) de l'institution et garantit que des contrôles appropriés sont en place pour protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données clients, des transactions financières et des systèmes critiques. Par ailleurs, BAMBOO EMF est engagée dans un processus de conformité à la norme PCI DSS, référence mondiale en matière de sécurité des données de paiement, renforçant ainsi les dispositifs de protection des transactions électroniques et de lutte contre la fraude.

## **b) Mesures techniques et organisationnelles opérationnelles**

Sur le plan opérationnel, BAMBOO-EMF a déployé un ensemble cohérent de mesures de protection couvrant : la gestion stricte des accès aux systèmes d'information, la surveillance continue des infrastructures, le chiffrement des données sensibles, des politiques robustes de sauvegarde et de reprise d'activité, ainsi qu'un dispositif formalisé de gestion des incidents de sécurité. Cette approche globale permet de réduire significativement l'exposition aux menaces et d'assurer une résilience élevée face aux incidents, y compris par des simulations périodiques d'attaques informatiques.

## **c) Gouvernance de la cybersécurité au plus haut niveau**

La gouvernance de la cybersécurité est portée au niveau de la direction générale, avec une intégration des enjeux de sécurité dans la stratégie globale de développement de l'institution. Cette maturité organisationnelle garantit que les investissements en sécurité sont alignés avec les objectifs de croissance et les exigences réglementaires, et que la sécurité du système d'information fait l'objet d'une amélioration continue et non d'une conformité ponctuelle.

## **d) Sensibilisation et culture cyber**

BAMBOO-EMF conduit une sensibilisation régulière de ses collaborateurs aux règles d'hygiène informatique et aux risques de fraude numérique. Cette démarche s'étend également à la clientèle, dans l'objectif de réduire la vulnérabilité des utilisateurs finaux face aux menaces cyber, en cohérence avec la politique d'inclusion financière responsable de l'institution.

## 11.3) Risques liés à l'opération

### 11.3.1) Le risque de défaut

Le risque de défaut est le risque que BAMBOO-EMF ne parvienne pas, à un moment ou un autre de la durée de vie des titres à émettre, à assurer le service de la dette en capital et/ou en intérêts, pour quelques raisons que ce soit.

#### Mitigation du risque :

Ce risque est couvert par le mécanisme de sécurisation de l'emprunt mis en place et exposé ci-avant (voir la partie relative aux caractéristiques de l'opération), qui intègre entre autres l'ouverture d'un compte séquestre et d'un compte de règlement de l'emprunt dans les livres d'une Banque Agent, le nantissement total d'un compte d'opérations de la microfinance et l'émission de billets à ordre couvrant chaque échéance de cet emprunt obligataire.

### 11.3.2) Le risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à celui auquel un investisseur serait confronté s'il souhaitait revendre ses obligations, mais était dans l'incapacité immédiate de le faire, faute d'acheteurs.

#### Mitigation du risque :

Le listing des obligations à émettre à la cote de la BVMAC viendra atténuer le risque de liquidité pesant sur ces titres, car la bourse :

- Centralise l'offre et la demande de titres émis sur son **marché secondaire**, rendant les transactions possibles à tout moment pendant les séances de négociation ;
- Assure la **transparence du prix** : l'investisseur sait à quel prix il peut vendre, ce qui réduit l'incertitude et facilite la décision de cession ;
- Elargit le cercle des acheteurs potentiels : un titre coté est **accessible à tous les investisseurs** institutionnels et particuliers de la CEMAC, ce qui augmente mécaniquement les chances de trouver une contrepartie rapidement.

### 11.3.3) Le risque réglementaire

Ce risque correspond à l'éventualité, pour les souscripteurs, de subir les conséquences de modifications législatives ou réglementaires intervenant postérieurement à l'émission et à l'acquisition des titres. Ces évolutions pourraient notamment concerner le régime fiscal applicable aux titres ou la tarification des opérations sur les marchés financiers.

Les caractéristiques des obligations sont établies sur la base des normes et dispositions en vigueur à la date de leur émission. Aucune garantie ne peut être fournie quant à l'impact de réformes ou de décisions futures susceptibles d'en modifier les conditions ou le traitement.

# **12. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES**

---

A la date d'élaboration du présent document, les litiges et affaires contentieuses impliquant BAMBOO-EMF sont listés ci-dessous :

| Nature du litige                                        | Nombre d'affaires | Plaignant (BAMBOO/Tiers) | Montant des prétentions du plaignant | Etat du Dossier                    |
|---------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| Abus de confiance / Détournement de fonds               | 1                 | BAMBOO                   | 130 000 000                          | En attente de décision du Tribunal |
| Responsabilité civile délictuelle pour perte de chance. | 2                 | Tiers                    | 200 000 000 + dommages et intérêts   | Introduction d'instance            |

Tableau 43 : Liste des litiges et affaires contentieuses

